SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

du

Protestantisme français

Reconnue d'utilité publique par décret du 13 Juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LXXVII[e] ANNÉE

PREMIÈRE DE LA 6[e] SÉRIE

3. Juillet-Septembre 1928



PARIS

Au siège de la Société

54, rue des Saints-Pères (VII[e])

LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société Anonyme), 33, rue de Seine (VI[e])

1928

SOMMAIRE DU BULLETIN N° 3

ÉTUDES HISTORIQUES.

Jacques PANNIER. — **Les origines françaises du protestantisme français** 209
A. GALLAND. — **Les pasteurs français Amyraut, Bochart, etc., et la royauté de droit divin, de l'Edit d'Alais à la Révocation (1629-1685)** (*suite*).... 225
Louis BASTIDE. — **La révocation de l'Edit de Nantes à Rennes** 242

DOCUMENTS.

Un chapelain peu connu de l'ambassade de Hollande : Gaspard Weststein (1716-1722).... 258
Auguste BÉZIÈS. — **Notes généalogiques sur les Girardot**..... 269
Philippe MIEG. — **Note sur les Joncourt et la colonie huguenote de Dundalk en Irlande**.... 270
R. GARRETA. — **Brevet du don des biens de Sr Rallemont**..... 272
Emile-G. LÉONARD. — **Le temple d'Aubusson**.... 273
Gérald PRIESTLEY. — **Un procès à Dieppe**.... 275
Jacques MARTY. — **Trois Colloques saintongeais du Désert**... 276

VARIÉTÉS.

Ch. BOST. — **Notes Bibliographiques**.... 279
Jacques PANNIER. — **Notes sur la géographie calvinienne**..... 281
Le « Coligny » et le « Duquesne ».... 284
Refuge en Guyane.... 285
A. ATGER - **Le tombeau du capitaine Poul**.... 285
Les origines protestantes de Lamartine (*suite*).... 286

ACTUALITÉS.

Inauguration d'une plaque commémorative en l'honneur de Daniel Le Grand à Fouday, 2 septembre 1928....... .. 287

CHRONIQUE LITTÉRAIRE ET COMPTES RENDUS CRITIQUES.... 325

A TRAVERS LA PRESSE.... 330

Questions posées à nos lecteurs.... 333

DONS REÇUS.... 334

RÉDACTION ET ABONNEMENTS

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. J. PANNIER, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe). Il sera rendu compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sous la rubrique *Livres donnés*.

Le *Bulletin* paraît tous les trois mois, en cahiers in-8° de 64 à 140 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année. Tous les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldes à cette époque.

Prix de l'abonnement : 25 fr. pour la France; — 35 fr. pour l'étranger; — 12 fr. pour les pasteurs, instituteurs, etc., de France et des colonies françaises ; 20 fr. pour les pasteurs de l'étranger (*Prix nouveaux à partir du 1er janvier 1927*).

Prix d'un numéro isolé de l'année : avant 1913 : 4 fr. ; après 1914 : 8 fr.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est d'en déposer le montant dans un bureau de poste au compte chèques Paris 407.83 *Société d'histoire du Protestantisme*, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe). Inscrire ces mots sur les mandats internationaux.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les banquiers de la Société sont MM. Vernes 29, rue Taitbout Paris.

Pour tout changement d'adresse, il est dû pour l'impression d'une nouvelle bande, deux francs.

Études historiques

A MM. les Membres du Congrès
des Sciences historiques, cordial hommage (1).

Les Origines françaises du protestantisme français (2)

« L'histoire nationale est, pour tous les hommes d'un même pays, une sorte de propriété commune. C'est une portion du patrimoine moral que chaque génération qui disparaît laisse à celle qui la remplace ; aucune ne doit la transmettre telle qu'elle l'a reçue, mais toutes ont pour devoir d'y ajouter quelque chose en certitude et en clarté ». Ainsi s'exprimait très justement Augustin Thierry (3).

Par contre, nous ne pouvons souscrire à une récente affirmation de Mgr Baudrillart.

Le savant recteur de l'Institut catholique de Paris, pendant

(1) La substance de ce rapport a été présentée au VI[e] Congrès international des sciences historiques (section d'histoire des religions), à Oslo (Norvège) le 17 août 1928.

(2) Bibliographie sommaire :

Ch. Schmidt, *Gérard Roussel*, Strasbourg, 1843.

Graf, *Essai sur la vie et les écrits de Lefèvre d'Etaples*, Strasbourg, 1845.

Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, 1866 et suivantes.

Jules Bonnet, *Récits du XVI[e] siècle*, Paris 1864 et 1870.

A. Lefranc, *La jeunesse de Calvin*, Paris, 1888.

O. Douen, *La Réforme française est-elle fille de la Réforme allemande ?* Bulletin de la Société de l'histoire du protestant. fr. (fév. et mars 1892).

Em. Doumergue, *J. Calvin*, t. I, Lausanne, 1899.

Mgr Baudrillart, art. *Calvin* et *Calvinisme* dans : *Etudes de critique et d'histoire religieuse*, publiées par les soins de M. l'abbé Vacandard.

Imbart de la Tour, *Origines de la Réforme*, Paris, 1905 et suiv.

Renaudet, *Préréforme et humanisme à Paris de 1494 à 1517*, Paris, 1916.

N. Weiss, *Réforme et préréforme, Lefèvre d'Etaples*, dans : *Revue de Métaphysique et de morale*, Paris, 1917.

J. Viénot, *Histoire de la Réforme française*, T. I., Paris, Fischbecher, 1926.

(3) *Considérations sur l'Histoire de France*, chap. II.

le carême 1928, déclarait qu'en France « la source chrétienne se confond avec la source catholique romaine » ; aucun auditeur ne fut alors surpris d'entendre, dans la chaire de Notre-Dame, un évêque faire une telle affirmation. On ne sera pas surpris d'entendre le secrétaire de la Société de l'histoire du protestantisme français présenter ici une théorie contraire. En fait de source chrétienne un historien protestant ne peut reconnaître que l'Evangile, et ainsi les origines du protestantisme français lui apparaissent comme jaillissant du sol *national*, aussi profondes que peuvent l'être les sources du catholicisme *romain*.

Les *origines* ; le *protestantisme*. Précisons le sens des mots (« trésors », estimait Carlyle, « plus riches que Golconde »).

1° L'origine (*origo*, même racine que *oriri*), c'est le point d'où un être *sort*, *surgit* ; c'est l'*orient* (*oriens*, même racine encore), le point d'où un astre s'élève au-dessus de l'horizon ; ce sont les entrailles dans lesquelles naît une vie qui va se développer et s'étendre.

Au pluriel, *les origines*, ce sont les diverses sources des ruisseaux qui, réunis, forment un fleuve ; les racines qui aboutissent au tronc d'un arbre.

Telles sont, diverses, mais toutes profondes, toutes enracinées au cœur du sol français, les origines du protestantisme français.

2° Le *protestantisme*. C'est l'acte de gens qui protestent. Protester n'a pas seulement le sens négatif : critiquer, contredire. Il a aussi, surtout, d'abord, un sens positif : *testari pro*, rendre témoignage pour, affirmer une vérité.

Cela ne se peut faire qu'en combattant l'erreur ; il n'en reste pas moins certain qu'une protestation est une profession de foi, un travail d'édification ou de réédification. S'il faut préalablement démolir quelques parties secondaires, surajoutées à l'édifice primitif qu'elles ont défiguré, déformé, ce n'est là qu'un moyen ; le but est de relever, rétablir la construction telle que l'a voulue le constructeur.

Pour remettre en lumière, sous le ciel de l'Attique, le Parthénon dans la pure splendeur de sa forme primitive, il

a fallu le dégager de fortifications, et d'habitations sordides, accumulées pendant plusieurs siècles.

Ainsi les protestants ont voulu non former une nouvelle Eglise, mais RE-*former* (plus exactement que RÉformer) l'Eglise qui, au moyen-âge, avait été DÉ-formée. Ils ont voulu puiser directement à la source chrétienne dont les eaux se perdaient, suivant l'expression du prophète, dans des « citernes crevassées ».

Les protestants ont su être, quand il le fallait, des martyrs, des témoins fidèles jusqu'à la mort : fidèles à l'amour de la patrie céleste et à l'amour de la patrie terrestre. Or Pascal disait : « Je crois volontiers les histoires dont les témoins se font égorger ».

Chaque protestant a travaillé à la Réforme nationale suivant l'esprit national. Les protestants français ont fait leur Réforme *à la française*.

Rousseau écrivait à un catholique (1) : « Le public ni personne ne saurait trouver mauvais qu'un protestant parle en protestant. » Les membres de ce congrès qui sont catholiques ou libres-penseurs ne s'étonneront pas qu'un protestant parle en *protestant* ; les citoyens de divers pays ne s'étonneront pas qu'un historien français parle en *Français*.

L'impartialité complète est une chimère. Tout ce que peut et doit essayer un historien consciencieux, c'est d'être le moins partial possible.

Dans cette intention je m'abstiendrai de citer, parce que protestants et Français, les auteurs récents d'œuvres considérables : l'*Histoire de la Réforme en France* par le professeur Viénot, *Calvin* par le doyen Doumergue.

Je donnerai la parole à des appréciateurs *non* protestants, mais français.

I

Sur les origines de la Réforme en général, et de la Réforme Française en particulier, voici d'abord l'opinion de Michelet (2) :

(1) M. de Malesherbes.
(2) *Histoire de France*, VIII, 142.

« D'elle-même la Réforme était née partout ; en France, en Suisse elle fut indigène, un fruit du sol et de circonstances diverses, qui pourtant donnèrent un fruit identique ».

Dans un récipient, sur le fourneau, un liquide se met à bouillir. Des bulles éclatent à la surface : non toutes à la fois, mais l'une après l'autre, à faibles intervalles. Dira-t-on que l'une ait engendré les autres ? Non ! Mais la même cause profonde produit sur les divers points de la surface, en des instants successifs, les mêmes effets.

Phénomène analogue sur la carte d'Europe au XVIe siècle : la même cause profonde (les chrétiens l'appellent : action de l'Esprit de Dieu) produit dans tous les pays les mêmes effets presque simultanés.

Partout indigène, la Réforme fut un fruit du sol français en France, du sol allemand en Allemagne, du sol italien en Italie. Si parfois (en Espagne p. ex.) la répression tua l'oiseau dans l'œuf, ce fait ne doit pas faire oublier que l'œuf a été pondu. Dans chaque arbre de la forêt d'Europe, les oiseaux de chaque pays ont en une même saison rempli leurs nids d'œufs prêts à donner naissance à des êtres vivants, ne demandant que la liberté de déployer leurs ailes.

Historiens mes confrères, même les moins croyants peuvent, ce me semble, saluer avec respect les précurseurs de la liberté de penser et des libertés nationales, pionniers de la Réforme, tels que John Wiclef et Jean Hus.

Un précieux manuscrit de la bibliothèque de Prague montre, entourés des mêmes arabesques, Wiclef battant le briquet, Hus allumant une chandelle, Luther portant une torche. Entre Wiclefites et Hussites il y eut des liens certainement ; entre les Hussites, les Vaudois d'Italie, les Albigeois de France, peut-être : des réunions comme la nôtre doivent être le point de départ fécond de recherches par lesquelles, chacun creusant jusqu'au filon sous-jacent dans son propre pays, tous collaboreront à l'établissement de la carte du gisement profond dans l'Europe entière.

Entre Hussites et Luthériens, la relation est déjà solidement établie. Saluons à son tour la grande figure de Luther, Allemand foncièrement allemand qui donna à son peuple la

Réforme exactement appropriée. Entre protestantisme allemand et protestantisme français il y eut dès les origines des relations incontestables et nécessaires. Les nier serait stupide. Les exagérer ne le serait pas moins : ainsi prétendre qu'un de ces protestantismes fut l'origine de l'autre.

Un Français, Lambert d'Avignon, a fait imprimer en langue française, mais en pays allemand — à Marburg — en 1529 la première *Somme chrétienne* (1) : de ce fait nous n'irons pas conclure que le protestantisme allemand soit d'origine française ! Et pas davantage du fait que Louis de Berquin (martyr cette même année) adapta à l'usage des Français quelques traités de Luther, vous n'êtes en droit de conclure que la Réforme française soit d'origine allemande. La Seine a pour affluent l'Oise qui d'abord pendant quelques kilomètres coule en territoire belge ; cependant, en aval du confluent, personne ne dira que les eaux de la Seine soient belges : c'est un fleuve essentiellement français.

Il faut de même considérer comme existants, mais absolument *secondaires*, les apports étrangers, aux origines du protestantisme français.

De plus en plus les historiens bien informés renoncent à l'erreur trop longtemps répandue, consistant à considérer la Réforme comme un mouvement d'origine spécifiquement germanique, en sorte que le protestantisme aurait été en France un produit d'importation étrangère, venu d'Allemagne ou de Suisse.

Les écrivains catholiques font loyalement, au XX[e] siècle, bonne justice de cette erreur. Déjà Faguet écrivait :

« Il n'y a rien de plus français, de plus vieux français, que le protestantisme français ».

Dans ses *Origines de la Réforme*, publiées depuis 1905, M. Imbart de la Tour aboutit aux mêmes conclusions. De même le professeur Renaudet, dans sa thèse de doctorat (1916) : *Préréforme et humanisme à Paris* ; de même

(1) L'exemplaire unique appartenant à la Bibliothèque du protestantisme français a été décrit par M. N. Weiss dans notre *Bulletin* de 1926.

M. Romier dans ses *Origines politiques des guerres de religion* :

« Il n'est pas de mouvement historique plus complexe par ses origines, ses forces intimes et ses éclats, il n'en est *pas de plus national* ou local, que celui de la Réforme française ».

Et dans une lettre adressée en 1916 à la Société de l'histoire du protestantisme M. Romier a précisé :

« Il n'y a pas de mouvement historique plus national que la Réforme française. A cette idée ma conviction d'historien est inébranlablement, et de plus en plus, attachée, sans thèse ni parti pris. J'en parle d'autant plus librement que je ne suis pas protestant.

« La Réforme française sortait du plus profond de notre terroir et de notre âme nationale... Les influences politiques et religieuses venues de l'étranger ont pu être acceptées par nécessité, mais elles l'ont été avec répugnance... Il est déplorable, au point de vue historique, de laisser s'accréditer, si peu que ce soit, l'opinion qui considère le protestantisme français comme une excroissance éphémère et hétérogène. »

Comment dans les trois ordres : clergé, noblesse, tiers-état, la Réforme eut des origines françaises, c'est ce que montreront, dans une seconde partie, quelques faits.

II

Groupons-les en trois séries : origines bibliques, féminines, masculines ; ou : les anciens textes de la Bible, les princesses, les savants interprètes (ou traducteurs) et les lecteurs populaires.

§ 1. — *Origines bibliques.*

Un spécialiste (1), l'un des principaux représentants de la Société biblique britannique et étrangère, appelait en 1910 « la vieille France : *le pays de la Bible* ». Nos bibliothèques renferment de merveilleuses collections de ses manuscrits calligraphiés et enluminés. Dans maint presbytère, surtout dans maint couvent, — chez les Augustins en particulier —, la Vulgate était méditée et commentée par des lecteurs qui, de loin, préparaient les voies à la Réforme.

(1) D. Lortsch, *Histoire de la Bible en France*, titre du chapitre I, Paris, 1910.

Dès le XIIe siècle, dans la vallée du Rhône, les *Pauvres de Lyon* ou Vaudois possèdent une traduction provençale; en Languedoc les Cathares ou Albigeois font de la lecture et interprétation des livres saints un des traits caractéristiques de ce vigoureux mouvement religieux contre lequel l'Eglise romaine fit prêcher une croisade.

Vaudois et Albigeois mériteraient déjà le nom suggestif appliqué aux premiers protestants du côté de Meaux : *Bibliens*.

Parmi les propagateurs de la Bible agissant par amour de *leur* art autant que de *sa* vérité, voici les imprimeurs.

Dès 1474, *Barthélémy Buyer* imprime à Lyon un Nouveau Testament; dès 1496, *Antoine Vérard* à Paris, une Bible en français, préparée à la requête du roi par Jean de Rély, futur évêque ; dès 1509 *Henri Estienne*, un psautier (cinq textes).

Sa veuve épouse Simon de Colines qui, en 1523, imprime le Nouveau Testament de Lefèvre d'Etaples, bien supérieur à la traduction de Rély. Avidement lus, ces volumes sont vites épuisés.

En 1535, Pierre de Wingle, dit Picard, imprime une revision de la Bible de Lefèvre par Olivetan, de Noyon, avec préface de son cousin Calvin.

Maints imprimeurs furent pendus ou brûlés.

Après eux, nommons leurs collaborateurs, les colporteurs ou « porte-balles », répandant dans les provinces, sous le couvert d'autres marchandises, les Evangiles. Le Parlement, à l'instigation de la Sorbonne, les condamne à partir de 1521, comme sont aujourd'hui poursuivis les vendeurs de poisons.

Nous parlerons plus loin des interprètes et commentateurs, en premier lieu de Lefèvre d'Etaples, expliquant l'épître aux Romains et la justification par la foi à Paris dès 1512, donc 5 ans avant que Luther affichât ses thèses à Wittenberg en 1517 : le 1er novembre 1517, date importante *dans l'histoire d'Allemagne*, mais trop souvent acceptée à tort comme celle qui marquerait le début de la Réforme *dans l'Europe entière*.

Pour terminer ce paragraphe, tenons-nous en à l'Ecriture

sainte. Suivant la doctrine que formulera si nettement Calvin, « l'Ecriture a de quoi se faire connaître ». Il suffit qu'elle soit mise à la portée des lecteurs dans leur propre langue nationale. C'est l'insigne service que rendit Lefèvre lorsque, après avoir expliqué et commenté les livres saints pendant longtemps *en latin,* il entreprit de les traduire *en français.*

Comment cette entreprise put-elle aboutir en 1523 à la publication des Evangiles (en juin) et des Epîtres (en octobre et novembre) ?

§ 2. — *Princesses.*

Alors déjà, l'impression coûtait cher. Honorons ceux ou plutôt celles qui ont rendu possible le travail des imprimeurs après celui des traducteurs, et avant celui des colporteurs ; honorons les protectrices de la Bible, donc de la Réforme.

M. Romier, déjà cité, recherchant les éléments spécifiquement français de la Réforme, note, « surtout chez les femmes, un désir profond d'amélioration ».

Voici Louise de Savoie, mère de François Ier, et Marguerite d'Angoulême, sœur de ce roi. C'est à elles que rend hommage Lefèvre dans la préface des Evangiles traduits (1) :

« Il a plu à la bonté divine inciter les nobles cœurs et chrétiens désirs des plus hautes et puissantes dames et princesses du royaume, de faire imprimer le Nouveau Testament pour leur édification et consolation, et de ceux du royaume, afin qu'il ne soit *de nom* seulement appelé royaume « très chrétien », mais le soit aussi *de fait* ».

Une autre fille de roi, Renée, fille de Louis XII, fera venir dans son palais Calvin ; enfin Jeanne d'Albret, fille de Marguerite de Navarre, proclamera dans ses états de Béarn, avant tout autre souverain d'Europe, la liberté de conscience et de culte.

Voilà quatre illustres types des origines féminines françaises de la Réforme. Je n'insiste pas, et reviens aux

(1) Epître exhortatoire.

hommes qui par leur science et leur foi ont été les pionniers du protestantisme.

§ 3. — *Lefèvre d'Etaples* (1).

Jacques Lefèvre est né né à « Etaples », petit port de la Picardie, vers 1455 : il a donc une trentaine d'années de plus que Luther. Dès 1866 le savant éditeur de la *Correspondance des Réformateurs*, Herminjard, écrivait :

« Lefèvre a été le promoteur de la Renaissance des lettres et des sciences au sein de l'Université. N'eût-il été que cela, il aurait déjà bien mérité de la Réforme. Mais il eut le privilège de la *préparer* plus *directement* encore par ses travaux sur l'Ecriture sainte ».

Autre appréciation non moins autorisée :

« Après avoir commenté tour à tour Aristote, Euclide, Boèce, Lefèvre passe à l'étude de S. Paul et, bien avant Luther et Zwingli, voit poindre dans ses solitaires méditations l'aube d'une rénovation évangélique après laquelle soupiraient tant d'âmes depuis les jours de Valdo et de Gerson ; il nous apparaît comme la personnification de l'esprit humain transporté sur le seuil d'un monde nouveau, qui découvre ses magnifiques perspectives. Il représente dans leur union intime la Renaissance et la Réforme ».

Ainsi s'exprimait il y a un demi-siècle M. Jules Bonnet (1) : celui qui a l'honneur d'être son successeur comme secrétaire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français ne trouve rien à reprendre ni au fond ni à la forme de cette déclaration.

Dès 1508 dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, Lefèvre compose son *Psalterium quincuplex*, imprimé l'année suivante par Henri Estienne, et il décrit ainsi dans la préface les émotions que lui cause son accession tardive aux études scripturaires :

« Dans le lointain une lumière si brillante a frappé mes regards, que les doctrines humaines m'ont semblé ténèbres en comparaison des études divines, tandis que celles-ci m'ont paru exhaler un parfum dont rien n'égale la douceur... Depuis qu'on les a abandonnées les monastères dépérissent, on préfère les biens d'ici-bas à ceux du ciel » (2).

(1) *Récits du XVIe siècle*, p. 1.

(2) Voici quelques ouvrages philosophiques et évangéliques de Lefèvre, avec indication de ceux que possède la Bibliothèque du protestantisme. (Ce tableau synoptique a pour but de montrer (de façon approximative,

En 1518, toujours à Paris, il commente le traité *De super-divina Trinitate* ; l'auteur (Richard de Saint-Victor) commençait par citer le fameux verset de l'épître aux Romains : « Le juste vivra par la foi » ; le commentateur débute de même :

« Fais attention que nous vivons par la foi, par l'esprit. Nous plaisons à Dieu par la foi... L'homme est parfait, qui croit par la foi, attend par l'espérance, aime par la charité ».

(Luther était alors un jeune moine qui venait de passer son baccalauréat en théologie (1509).

Deux ans passent, et en 1512, serrant de plus près encore la doctrine de la justification par la foi, Lefèvre publie une traduction latine personnelle et un commentaire de l'Epître aux Romains qu'il avait préalabtement fait de vive voix.

« C'est, remarque Herminjard, une date importante dans l'histoire de la Réformation. Vers 1512 il disait à Farel son élève : « Mon fils, Dieu renouvellera le monde et tu en seras le témoin ». Parole prophétique, à laquelle ce passage tiré de son ouvrage sur

sans prétendre être ni complet, ni rigoureusement exact quant aux premières éditions) l'alternance ou la simultanéité des publications témoignant des préoccupations diverses de l'auteur.

OUVRAGES PHILOSOPHIQUES	OUVRAGES ÉVANGÉLIQUES
Artificiales nonnullæ introductiones per Iod. Clichtoveum in unum diligenter collectæ familiarique commentario per eundem declaratæ. Paris, 1500 (?), in-4° (Rés. 2038).	
Libri logicorum ad archetypos recogniti, etc. Paris, 1503, in-fol. (342).	
	Contra sectam mahumeticam. 1509. (Rés. 1329).
	Quincuplex psalterium. In-fol. Paris, Estienne, 1509 (R. 460).
	Eregii patris et clari theol. Ricardi quondam devoti cœnobitæ S. Victoris, etc., opus. Paris, 1510. In-4° (1151).
Pomander, Mercurii Trismegistri liber de Sapientia, in-4° (R. 678).	*Beati Pauli epistolæ XIV.* In-fol. 1512 (452).
Introductorium astronomicum. Paris, 1517, in-fol. (Rés. 461), 1518 (2037).	
	De Maria Magdalena, etc. Paris, 1519. In-4° (1150).
	Agones martyrum. In-fol. (Rés. 328). Voir la fin à la page suivante.

S. Paul peut servir de commentaire : « L'Eglise suit malheureusement l'exemple de ceux qui la gouvernent, et est bien loin de ce qu'elle devrait être. Cependant les signes du temps annoncent qu'un renouvellement est prochain, et pendant que Dieu ouvre de nouvelles voies à la prédication de l'Evangile, il faut espérer qu'il visitera son Eglise et la relèvera de l'abaissement dans lequel elle est tombée ».

Dans la préface Lefèvre invite les autorités civiles et religieuses à prendre en main l'œuvre de réformation.

Lefèvre avait donc parfaitement conscience de ces trois faits : la Réforme de l'Eglise était nécessaire ; le retour au pur Evangile était le seul moyen d'y parvenir ; le savant et pieux vieillard en étudiant la parole de Dieu contribuait pour sa part à la Réforme de l'Eglise.

Il y contribuait ainsi, sciemment, avant que fussent

Suite de la note précédente.

Decem libri ethicorum Aristotelis. Paris, 1522, in-8° (15.099).

Commentarii initiatorii in quatuor evangelia. 1522. In-fol. (Rés. 464).

1523. Evangiles (en français), Epîtres (Bib. André).

Epistres et Evangiles pour les cinquante et deux sepmaines (Rés. 8717).

Psalterium, etc. Paris, Colines, 1524 (R. 15834).

Epistre comme on doit prier Dieu. Le Psautier. Paris. Colines. 1525. In-8° (13294).

Nouveau Testament. Bâle, 1525, in 8° (15151).

Libèr psalmorum cum tenoribus etc. Paris, Colines, 1528 (Rés. 15835).

Grammatographia. Paris, 1529, in-4° (Rés. 1147).

Artificialis introductio in decem Ethicorum libros Aristotelis, adjuncto familiari commentario Iod. Clichtovei. Fribourg, 1532, in-8°.

Contemplationes idiotæ. Parisiis apud Simonem Colinæum. 1535 (Rés. 12334).

Ethicorum Aristotelis ad Nicomachum libri X. Lyon, 1535 (15100).

Naturalis totius philosophiæ paraphrases. Lyon, 1538. (10109).

Commentarii in epistolas catholicas. Anvers, 1540. In-8 (9293).

On voit ainsi nettement les préoccupations évangéliques prédominer de 1509 à 1528, puis des travaux sur Aristote, etc., depuis longtemps rédigés sans doute, publiés de nouveau à partir de 1529.

entrés dans la carrière des réformateurs que leur âge et leur tempérament mettront, bientôt, plus en évidence.

Théodore de Bèze salue avec raison Lefèvre comme celui qui « *commença* avec courage le renouvellement de la pure religion de Jésus-Christ ».

Sans doute dix ans s'écouleront avant que Lefèvre publie son commentaire *sur les Evangiles* mêmes (1522), et dans l'intervalle Luther a affiché ses thèses ; mais dès 1512 Lefèvre énonçait des affirmations qui ne doivent rien à l'influence de Luther ; celle-ci par exemple :

« Ne suivons pas les préceptes et les dogmes humains sans fondement dans la lumière qui a brillé d'en haut ; mais pensons que Christ est mort pour nous tous ». « Ne parlons pas du mérite des œuvres (bien petit ou presque nul), mais célébrons la grâce de Dieu, qui est tout » (1).

En 1526 un ennemi de la Réforme, Beda, dans ses *Annotationes in Fabrum*, écrit :

« Lefèvre et Erasme paraissent sur beaucoup de points avoir enseigné Luther, bien plutôt qu'avoir appris de lui...; si la secte des malheureux luthériens eût pris, comme il convenait, le nom de son premier chef, je ne sais si on l'eût appelée *luthérienne* du nom de *Luther*, ou *fabrisienne* du nom de Faber. Luther peut avoir reçu de Faber, qui écrivait en 1512, ce qu'il a enseigné sur le célibat des prêtres et les canons de l'Eglise ».

A son tour Richard Simon dira que ce n'est pas Lefèvre qui a *luthéranisé*, mais Luther qui a *fabrisé* (2).

Et, bien qu'il ne fut pas théologien, Michelet, avec son sens historique profond, a sainement jugé lorsqu'il écrit : « Six ans avant Luther le vénérable Lefèvre enseigne le luthéranisme ».

En vingt ans le Commentaire sur l'épître au Romains eut 7 éditions (1512-1532) ; preuve qu'il eut nombre de lecteurs. C'est d'autre part en 1519 seulement que, pour la première fois, Luther fait allusion à la pénétration de ses écrits en France (3) ; et c'est à partir de 1521, quand

(1) Commentaire sur Colossiens III, f° 185 de l'édition originale, f° 118 et fol. CXXXIII.

(2) *Bibliothèque critique*, I, 377.

(3) Lettre à Lang (Herminjard, I, 48). Luther n'avait pas encore fait imprimer trois traités (qui sont de 1520) : *Appel à la noblesse allemande*, *Captivité de Babylone*, et *Traité de la liberté chrétienne*.

Simon de Colines eut installé une presse à Meaux, que purent être imprimés tels petits livrets où un simple artisan peu lettré comme un Jean Leclerc put « puiser la connaissance de Dieu ». Etaient-ce des traductions ou adaptations (par Berquin ou autres) d'ouvrages de Luther? c'étaient peut-être aussi des écrits originaux de Lefèvre, Roussel, Farel, et autres novateurs réunis à Meaux par l'évêque Briçonnet.

Mais dès le 3 août 1521 tous les livres luthériens durent être apportés au greffe du Parlement de Paris.

II

Ainsi dès 1512 la réflexion religieuse de Lefèvre est constituée dans ses grandes lignes. La réflexion religieuse de Luther est constituée de même entre 1513 et 1515, d'après M. Karl Holl (1), M. Baruzi accepte cette opinion (2), et il a rappelé à ses auditeurs du Collège de France cette remarque du P. Lagrange : « Le commentaire de l'épître aux Romains par Luther en 1515-1516 est vraiment le point de départ de *la Réforme* »..... ; quant à nous, nous disons : *de la Réforme en Allemagne* ; et nous maintenons cette affirmation non pas contraire, mais parallèle : « Le commentaire de l'épître aux Romains par Lefèvre en 1509 est vraiment le point de départ de la Réforme *en France* ».

Si l'on prétend réserver le nom de *réformateur* à des hommes d'action énergique et combative, il convient de reconnaître, au moins, que Lefèvre fut *le précurseur immédiat, l'initiateur, le maître des réformateurs français.*

Le caractère d'un de ses élèves forme contraste complet avec le sien : c'est Guillaume Farel, jeune montagnard du Dauphiné, ardent, violent même, à peine plus jeune que Luther.

Farel, dans son *Epître à tous seigneurs*, sorte d'autobiographie, place sous le règne de Louis XII, donc en 1514 au

(1) *Luther*, 1927, p. 111.
(2) *Luther interprète de saint Paul*, dans la *Revue de théol. et de philo. de Lausanne*, 1928, p. 11.

plus tard, une crise de conscience qui d'abord le rendit « plus enragé en idolâtrie » ; puis une autre, la plus importante au point de vue de l'évolution définitive, *en 1518* au plus tard, où il rejeta le mérite des œuvres ; enfin une dernière, *dans les premiers mois* de 1521, où il renonce à « la séduction de la messe », avant Luther qui nie la transsubstantiation *le 6 octobre* seulement. C'est donc en 1518 que Farel dit avoir été « bien au commencement de Dieu, et mis au chemin de la parole évangélique » (*Vray usage de la Croix*, p. 176).

A Saint-Germain-des-Prés Lefèvre et Farel étaient les hôtes et protégés de l'abbé Briçonnet. Il devient évêque de Meaux et ils l'y rejoignent.

Ce n'est pas ici le lieu de rappeler les faits qui se déroulent alors dans ce coin de la Brie où laboureurs et tisserands sont éminemment représentatifs du peuple de ce temps. Dès 1521 la Sorbonne veut punir Lefèvre comme hérétique ; Louise de Savoie et Marguerite interviennent ; le roi fait arrêter les poursuites. En 1522 (Commentaire sur les Evangiles) Lefèvre préconise le retour à l'Eglise primitive, mais sans combattre Rome aussi directement que le faisait Luther depuis sa comparution à Worms. En 1523, dans le mois d'août, un moine augustin, Jean Valière, est le premier martyr brûlé à Paris (vers la place du Théâtre français actuel).

Briçonnet, qui avait protégé les évangélistes français, craint d'être compromis par les hérétiques étrangers. En octobre 1523 il défend « de lire ni avoir sur soi les livres de Martin Luther ». Le 15 janvier 1525 la Sorbonne oblige tous les maîtres ès arts à prêter serment d'exécrer tout ce qui avait été enseigné par Luther. Farel, Lefèvre, Roussel, doivent quitter Meaux. Alors finit cette première période des origines de la Réforme française dont Paris, puis Meaux, avait été le centre pendant une quinzaine d'années déjà.

IV

Aux approches de la 70e année, Lefèvre était trop âgé pour prendre la tête du mouvement qu'il s'agissait d'organiser

définitivement. Réfugié près de Marguerite de Navarre, il reçoit la visite de l'homme qui va devenir par excellence le Réformateur français, Jean Calvin.

C'est un autre Picard, né à Noyon en 1509. Il n'a fréquenté que des universités françaises, et cependant, de ce que nous appelons échanges internationaux, les bienfaits ne lui ont pas manqué. A Bourges, il put avoir connaissance de traités de Luther — et surtout de Bucer — par le professeur allemand Melchior Wolmar. Mais M. Abel Lefranc, étudiant la jeunesse de Calvin, remarque que celui-ci n'a jamais témoigné d'aucune influence *religieuse* exercée sur lui par le maître à la *science* duquel il rend d'ailleurs hommage. Dès l'année précédente, dans une autre université, Calvin dit avoir « goûté quelque chose de la pure religion ». Et quel fut son initiateur ? « Un sien parent et ami », son cousin Robert Olivetan, de Noyon lui aussi (1528).

Catholiques français et protestants étrangers s'accordent à reconnaître en Calvin l'un des types les plus authentiques du caractère national : « Il était Français, déclare Bossuet, et faisait semblant [non ! c'était un acte sincère] de conserver dans Genève les sentiments d'un bon citoyen ».

L'an dernier, à Noyon même, voici le message qu'adressait à ses concitoyens un arrière-petit-neveu de Calvin, le professeur Abel Lefranc :

> « Il n'est pas seulement demeuré dans la mémoire des générations comme un initiateur spirituel incomparable, l'un des plus puissants conducteurs d'hommes qui se soit jamais révélés...; l'auteur de l'*Institution chrétienne* osa le premier dans notre pays user de la langue nationale pour exprimer des idées abstraites ou des réflexions profondes ».

Ce chef-d'œuvre avait été en 1535 dédié à François Ier pour lui démontrer que les évangéliques français étaient de loyaux sujets, non des révolutionnaires étrangers.

> « Je voulais *principalement* par ce mien labeur (dit-il à la première page), *servir à nos Français*, desquels j'en voyais plusieurs avoir faim et soif de Jésus-Christ ».

Servir leurs compatriotes en les aidant à puiser directement à la source chrétienne, ce fut le but de tous les réfor-

mateurs, chacun dans son pays, chacun dans sa langue ; et c'est ainsi que tous ont servi la cause commune de l'humanité entière.

En cherchant ainsi nous-mêmes dans les couches profondes de l'histoire les origines nationales de la littérature, de l'art, de la religion, nous servirons à la fois la science historique dans nos patries respectives et dans le domaine national, à condition que toujours, avant toute chose, nous recherchions loyalement et courageusement la vérité. C'est le principe cicéronien qu'ont pris pour épigraphe il y a un demi-siècle les fondateurs parisiens de la *Revue historique* : « *Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia* ». S. Paul, de son côté, écrit aux Corinthiens (2, XIII, 8) : « Nous ne pouvons rien contre la vérité, mais nous pouvons quelque chose pour la vérité ».

Jacques PANNIER.

Les pasteurs français Amyraut, Bochart, etc., et la royauté de droit divin,

de l'Edit d'Alais à la Révocation (1629-1685)

(*Suite*) (1)

VI

Les pasteurs français et la Fronde. — Amyraut se rencontre avec Mazarin. — Nouvelles déclarations royalistes (Amyraut, Daillé : 1652-62).

« C'était, dit Lavisse, une opinion répandue dans l'ancienne France que l'autorité royale était absolue, mais non despotique (2) ». Ainsi que le proclamait, le 15 janvier 1648, l'avocat général Omer Talon : « Le roy des Français a le commandement sur des hommes de cœur et non sur des forçats. » Au cours de la Fronde, d'autres paroles encore plus significatives furent dites et le mot de *République* prononcé plus d'une fois.

De quel côté aurait penché la balance, si les Réformés s'étaient unis aux Frondeurs ? Peut-être, après tout, n'eussent-ils pu empêcher la victoire finale de la monarchie, victoire due surtout aux intrigues et à l'égoïsme du Parlement et de la caste féodale, qui, menant successivement la Fronde, ne s'occupèrent que de leurs intérêts propres, assez divergents, sans s'inquiéter du bien public.

On connaît le mot de Mazarin sur la fidélité du « petit troupeau » des Réformés pendant cette guerre civile. Un seul fait défection : Turenne (20 avril 1650), mais pour des motifs tout personnels : il veut aider son frère, le duc de Bouillon, à recouvrer sa principauté de

(1) Voir *Bull.* 1928, pp. 14 et 105. — P. 129, ligne 31 : au lieu de *tous le gesne*, lire : *tours* de gesne.

(2) *Hist. de France*, VII, 1[re] partie, pp. 30, 31.

Sedan, et il n'est pas insensible aux beaux yeux de la duchesse de Longueville. Sa trahison indigne ses coreligionnaires. « Il me fasche infiniment, écrit le pasteur Daillé, que M. le mareschal de Turenne se soit jetté dans un si mauvais parti, et si scandaleux pour nos Eglises, qui n'ont vocation qu'a servir Dieu et a honorer son Oint » (1).

Le désordre est à son comble, lorsque, le 6 septembre 1651, Louis XIV, ayant treize ans et un jour, fait au Parlement de Paris la déclaration de sa majorité. De nouveau, le pasteur Ch. Drelincourt prie publiquement pour lui : « Tu l'as donné à la France », dit-il à Dieu, « par une espèce de miracle. Tu l'as conservé au milieu d'une infinité de périls... Qu'il apprenne de bonne heure à tenir religieusement sa parole » (2).

Cependant Anne d'Autriche va quitter Paris, pour essayer de rallier les provinces du Sud-Ouest en leur montrant Louis XIV devenu majeur. C'est un protestant de Basse-Normandie, le maréchal de camp Jean Le Révérend de Bougy, qu'elle appelle de Flandre pour commander les troupes devant escorter le jeune roi. Bougy entre tout botté dans l'appartement de la reine, qui s'écrie : « Voilà Bougy ! Je n'ai plus de peur » (3).

Condé, trahissant à son tour, s'est uni aux Espagnols. (6 novembre 1651). Vainement a-t-il essayé, en réveillant le souvenir de son aïeul, de gagner à sa cause les Réformés de Montauban et du Haut-Languedoc. Mais il a occupé la Guyenne, où il appelle les Espagnols, tandis que le duc de Rohan-Chabot soulève à nouveau l'Anjou (janvier 1652).

Pour empêcher Rohan de joindre Condé, Anne d'Autriche et Louis XIV se fixent à Poitiers, où Mazarin leur amène des renforts (4).

(1) J. Pannier, *Turenne*, pp. 12, 13.
(2) *Bull.* LXXIV, 50.
(3) Voir notre *Essai sur l'Hist. du Protestantisme à Caen et en Basse-Normandie*, p. 97.
(4) Duc d'Aumale, *Hist. des Princes de Condé*, VI, 101-113. — Lavisse et Rambaud, *Hist. gén.*, VI, 25, 26.

Comme le maréchal d'Hocquincourt pacifie prompte-
ıent l'Anjou, la cour, voulant regagner Paris, remonte
ers Saumur, où elle s'arrête près d'un mois : les lettres
nvoyées de cette ville par Mazarin vont du 10 février au
mars 1652 (1).

C'est alors qu'a lieu la première rencontre, racontée
ar Bayle (2), entre Amyraut et Mazarin. Le comte de
omminges, gouverneur de Saumur, très lié d'amitié avec
myraut, lui a donné l'assurance que, malgré la pré-
ence du roi dans la ville, les Réformés pourront y con-
nuer leur culte. Amyraut prêche sur ce texte de circons-
ınce : *Craignez Dieu, honorez le Roi* (1 Pierre II, 17).
es personnes de la cour vont l'entendre, et en parlent
vec éloge au souper de la reine. Comminges vante à
azarin le zèle qu'Amyraut et ses coreligionnaires du
ays viennent de témoigner pour le service du roi. Maza-
n désire entretenir Amyraut ; il le lui fait savoir, et
omminges de dire au pasteur en plaisantant : « Je vois
en, Monsieur, qu'au premier jour nous aurons besoin
votre intercession auprès de Son Eminence, ce qui
ous prouvera l'utilité de l'invocation des Saints. »

Mazarin reçoit Amyraut à plusieurs reprises ; même il
ui rend visite dans son cabinet. Il lui fait « toutes sortes
honnêtetés ». C'est qu'il escompte son appui pour rete-
ır dans l'obéissance au roi les Réformés de Saintonge,
ı'on s'efforce d'entraîner « au parti des princes ». Les
ısteurs de cette province devant bientôt se réunir en
node, Amyraut promet de leur écrire. On parle aussi
l'Edit de Nantes, et le cardinal convient de sa « néces-
té ». En prenant congé du pasteur, il l'autorise, lorsque
esoin sera, à lui écrire directement.

A défaut du sermon d'Amyraut ci-dessus mentionné,
ous avons celui qu'il prononça à Saumur, le 3 mars
652, aussitôt après le départ de la cour.

« Cette année, dit-il, le lieu où nous sommes estoit le but des

1) CHÉRUEL, *Lettres du cardinal Mazarin*, V, 47 sqq.
2) *Dictionn.*, I, 185, 186. — Bayle place cette rencontre en 1652, sans
diquer le mois. Elle ne put avoir lieu qu'en février.

pretentions de ceux qui remuent en l'Estat... Mais Dieu a mis au cœur du Roy de se transporter de ce costé là... Nous avons vu icy la Cour et la personne du Roy, et au lieu que cela portait autrefois de la terreur pour ceux de notre profession, nous avons vacqué à tous nos exercices, et dans l'Eglise et dans l'Ecole, avec une entière liberté...

» Requérons Dieu qu'il inspire à Messieurs les Princes du sang de veritables affections pour la France, et qu'il leur donne la grâce de considerer que s'ils la dechirent, ils déchirent leurs propres entrailles....

» Quant au Roy..., il doit estre la matiere de nos vœux les plus ardens... Car c'est de luy principalement que nostre félicité dépend en cette vie icy... Nous avons donc à demander à Dieu qu'il luy plaise de l'accompagner en ses voyages, ... qu'il remette en son obéissance ceux de ses sujets qui s'en peuvent estre écartés, ... qu'il ait soin de sa personne sacrée, ... et qu'il rende accomplies en luy les royales vertus dont il montre de si beaux commencements » (1).

Cependant le synode provincial de Saintonge, ainsi qu'Amyraut le promit à Mazarin, a recommandé à tous les pasteurs « d'exhorter diligemment tous ceux qui sont commis a leurs soins... de ne se point départir... de l'entière fidélité et obéissance qui sont dues au Roy », et le synode de Basse-Guyenne a protesté vouloir « vivre et mourir » dans cette fidélité (2). La Rochelle a repoussé les Frondeurs. Bref, tous les Réformés du Sud-Ouest s'en sont tenus, comme le conseillait Amyraut, « au gros de l'arbre », c'est-à-dire au parti de Louis XIV.

Tranquille de ce côté, la cour continue sa route vers Paris. Turenne, après avoir hésité entre les offres du roi et celles de Condé, s'est décidé à revenir au roi, « qui a mis la plus forte enchère » (3). Avec son collègue d'Hocquincourt, il couvre la marche du jeune souverain. C'est lui qui, par une habile retraite, rend stérile la victoire de Condé à Bléneau (4) (6-7 avril 1652). N'oublions pas qu'à cette date il est encore protestant.

Le 21 mai 1652, à Saint-Germain-en-Laye, Louis XIV, sans doute sur les conseils de Mazarin, mais conscient

(1) *Sermon sur la XLIVe section du catéchisme.* Saumur, 1652.
(2) *Bull.*, LXII, 387, 388.
(3) Lavisse, *Hist. de France*, VII, 1re partie, p. 53.
(4) Bléneau, sur le Loing, arrondissement de Joigny (Yonne).

ė ses actes puisqu'il est majeur, signe une déclaration ɔnfirmant à nouveau l'Edit de Nantes, « d'autant, dit-il, ue nos dits sujets de la R. P. R. nous ont donné des reuves certaines de leur affection et fidélité, notamment ans les occasions présentes, dont nous demeurons très tisfaits » (1).

C'est le moment où Mazarin choisit comme intendant s finances un protestant, Barthélemy Hervart (ou Herard), originaire d'Augsbourg, et dont Louis XIII a déjà rouvé le dévouement. Malgré les criailleries du clergé, le nomme même, en 1657, contrôleur général, subordonné au surintendant général Fouquet (2).

Le 21 octobre 1652, la cour est rentrée à Paris. La ronde, terminée dans la capitale, est enfin close en prounce par la soumission de Périgueux (septembre 1653) e 13 avril 1655, Louis XIV, accouru de Vincennes en stume de chasse pour interdire au Parlement de délirer sur ses édits, le fait en termes nets et hautains u'on a résumés ainsi : *L'Etat, c'est moi* (3). Jusqu'à la n du XVIIe siècle, la croyance au droit divin des rois ra en France la même autorité que nos théories conmporaines sur la souveraineté nationale. L'amour pour roi va se confondre avec le patriotisme.

C'est ce que l'on continue de voir chez Amyraut.

En 1654, it dit dans un sermon :

« Souvenons-nous toujours que les puissances souveraines nt de l'institution de Dieu... Obéissons donc au Roy que Dieu establi sur nous... Aymons notre Patrie comme bons Franis » (1).

En 1657, dans son *Melchisédec*, il dit :

« La première forme qu'a eue le souverain commandement litique a esté la royauté... Et cela est venu, ou de ce qu'entre puissance paternelle et l'autorité royale il y a plus de convence [qu'avec] les autres formes de gouvernement, ou de ce e les hommes ont trouvé le gouvernement royal plus beau et s noble que les autres, comme aussi l'est-il veritablement. »

) Elie Benoist, III, p. 38 des Edits et déclarations. — Lavisse, *Hist. France*, VII, 2e part., p. 40.
) Elie Benoist, III, 138, 139. — *France prot.*, 1re édit., V, 512.
) Lavisse et Rambaud, *Hist. gén.*, VI, 31 à 37.
) *Sermon sur Jérémie*, X, 2. Saumur, 1654.

Non qu'Amyraut soit disposé à tout approuver dans les faits et gestes des rois. Quelques passages de son *Melchisédec* sont même comme une critique anticipée d'actes personnels de Louis XIV.

Ici, il condamne indirectement les rois belliqueux :

« Les princes de la terre, dit-il, s'ils sont soigneux de la félicité de leurs peuples, ils leur procurent la paix tant qu'ils peuvent avec leurs voisins... »

Ailleurs, il montre la vanité des constructions trop fastueuses :

« Les Rois, dit-il, habitent ordinairement en de superbes palais, où l'or, l'argent, le marbre... esclattent comme à l'envy... Mais les gardes qui sont aux entrées n'empeschent pas les soins et les ennuis de s'aller nicher dans ces beaux lambris... Et au bout de quelques années la mort ensevelit toute cette pompe, ... et le temps triomphe à la fin de ces prodigieuses masses de bastiment, qu'ils avoyent espéré pouvoir cimenter a l'espreuve de tous les siècles » (1).

En 1658, Louis XIV étant tombé gravement malade, Amyraut, pour sa convalescence, prononce comme tous ses collègues un sermon (18 août). Il le termine par cette prière : « Donne [au roi] d'avoir soin que tous ceux qui te servent en pureté jouissent de repos et de tranquillité » (2). Il vient ensuite à Paris, où il revoit Mazarin ; puis il va faire une cure à la station thermale de « Bourbon » (3), ce qui lui donne l'occasion d'écrire son *Discours chrestien sur les eaux de Bourbon* (1658) (4).

En 1659, dans sa *Morale chrétienne*, ouvrage de grande valeur auquel on revient aujourd'hui, le commandement *Honore ton père et ta mère* le ramène aux considérations politiques. Il rappelle les textes de saint Pierre et de saint Paul sur l'obéissance aux autorités. Mais il réserve, et cette fois de façon formelle, les droits de la conscience (5).

(1) *Melchisedec représenté en quatre sermons sur le chapitre VII de l'Epistre aux Hebreux*. Saumur, 1657 ; pp. 22 à 35, 46, 47, 80.

(2) A. Vinet, *Hist. de la Prédication parmi les Réf. de France au XVIIe siècle*, Paris, 1860 ; pp. 284, 285.

(3) Sans doute Bourbon l'Archambault, arrondissement de Moulins (Allier).

(4) Ce discours ne renferme aucune allusion politique.

(5) Déjà, en 1653, dans son *Traité du gouvernement de l'Eglise con-*

« De savoir quelle obéissance, dit-il, l'Evangile nous oblige le rendre aux Puissances, les Apostres nous fournissent et les nseignements et l'exemple... Ils ont exactement distingué entre es choses qui concernent la Religion, et celles qui touchent eulement la vie presente. Car... lorsque les Gouverneurs les ont oulu empescher de prescher l'Evangile, ... ils leur ont dit tout ettement... qu'il valait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes... orsque la volonté du Prince et celle de Dieu se trouvent contra-ictoires, la puissance du Prince doit estre considérée comme ulle, parce qu'il n'en a sinon autant qu'il en a receu de Dieu...

» Je n'entends pas dire que la resistance qu'on apporte a la olonté des Puissances... consiste a se soulever contre elles... 'entends simplement ne leur obéir pas, et souffrir plutost utes sortes de tourments que de faire tort à sa conscience. Car 'est ainsi que les Apostres... et les anciens Chrestiens ont ésobéi. »

Notons, d'autre part, ce passage de la *Morale* où myraut montre Dieu supérieur de toute l'étendue des ieux aux plus grands potentats :

« A comparer les hommes entre eux, dit-il, il y a une grande égalité ; mais, en comparaison du Seigneur, l'infinité de Sa ajesté les rend tous semblables. Que si vous comparés une ontagne avec toute la masse de la terre, vous trouverés qu'il a entre elles une grande disproportion. Mais si vous conférés t la montagne et la terre avec l'estendue des cieux, ni l'une ni autre n'est que comme un point » (1).

Sous le bénéfice de ces réserves, Amyraut, en 1662, ans l'épître dédicatoire (à Charles II) de sa *Paraphrase tine des Psaumes*, se déclare à nouveau pour l'obéissance assive.

Ecoutons maintenant l'un des pasteurs de Paris, Jean aillé.

Prêchant à Charenton « durant les troubles » de la ronde, le 25 août 1652, il fait d'abord allusion à une nterruption forcée des services religieux :

« Dieu nous a sevrés, dit-il, de ces repas spirituels pour quel-ues semaines, afin que cette courte abstinence nous apprenne mbien cette pâture est précieuse... [Mais] il a etendu son

e ceux qui veulent abolir l'usage des synodes, il écrit (p. 301) : « Il nt enseigner aux fidèles jusqu'où s'estend l'obéissance qu'ils doi-nt aux lois politiques de leur Prince, ... et en quelles occasions la ndescendance est capable de blesser leur conscience. »

(1) *La morale chrestienne*, à Mr de Villarnoul, Saumur, 1652-60. 4e rtie, pp. 548 à 583.

soin sur ce petit sanctuaire où nous le servons, l'ayant miraculeusement préservé... du feu qui a consumé et du fer qui a detruit tant d'autres maisons dans la campagne au milieu de laquelle il subsiste » (1).

A Charenton encore, le 20 octobre 1652 :

« Dieu nous a donné, dit Daillé, la grace de nous trouver ici aujourd'huy... Ménageons ces premiers momens de sa faveur à sa gloire et à notre bien, afin qu'ils soient suivis d'une delivrance entière par le retour du Roy et une bonne et heureuse paix » (2).

A la Rochelle, le dimanche 25 mai 1653, Daillé, parlant de Dieu, dit :

« C'est son Esprit, Freres bien aimez, qui vous a inspiré la sainte et salutaire resolution que vous avez prise dans les funestes divisions qui ont troublé cet Etat, de vous tenir fermement attachez a l'obéissance de notre souverain... [Dieu] inclinera de plus en plus son cœur à votre bien, pour exaucer vos requestes, et vous accorder, malgré la contradiction de ceux qui ne nous aiment pas, toutes les choses nécessaires... a la subsistance et au repos de votre vie » (1).

Le 1er août 1655, se retrouvant à Charenton, Daillé indique ce qu'un chrétien doit faire s'il a un mauvais roi :

« Je soutiens, dit-il, qu'il faut toujours respecter l'ordonnance de Dieu, et plus les princes s'en éloignent, prier pour eux avec plus d'affection, afin que le Seigneur... leur inspire des sentimens et des desseins dignes de la gloire ou il les a elevés... Quelque corrompu que soit le gouvernement d'un Prince, toujours est-il beaucoup meilleur et plus supportable que la confusion et le desordre. Car, quand l'autorité légitime est une fois ébranlée, il n'y a plus de seureté... Nous n'avons que trop veu cette vérité confirmée durant le malheur de nos derniers troubles, dont Dieu nous veuille a jamais preserver a l'avenir. »

Daillé termine en renouvelant l'expression de sa confiance dans le jeune Louis XIV.

« Il est, dit-il, le fruit des vœux de ses Peuples... Que l'ombre de son glorieux sceptre soit à jamais la protection et le soutien de nos pauvres Eglises. C'est sous cette ombre salutaire que nous vivons et respirons, mes Freres... Ces assemblées, cette liberté d'ouïr la parole celeste, ... tout ce grand bonheur est un bene-

(1) *Vingt sermons de Jean Daillé*, dédiés à Conrart ; Genève, 1653 ; pp. 742, 771. — Dans l'été de 1652, Turenne campa auprès de Charenton, et c'est peut-être grâce à lui que le temple fut préservé (Cf. J. Pannier, *Turenne*, pp. 13, 14).

(2) *Mélange de sermons*, Amsterdam, 1658 ; 2e partie, pp. 214 à 217.

(3) *Quinze sermons de J. Daillé prononcez en divers lieux...* l'an 1653 et 1654. — Genève, 1669 ; pp. 95-99.

ficé de ce monarque... Soyons en reconnaissans, et, par une obeissance et fidélité inviolables, donnons luy sujet de nous continuer à jamais sa protection et ses bonnes graces » (1).

VII

Cromwell apprécié par Amyraut. — Les pasteurs français et la restauration de Charles II (1660).

Dans leur zèle monarchique, les Réformés français ont été les plus ardents à réprouver le supplice de Charles Ier ; aussi ne témoignent-ils qu'aversion pour la République anglaise et Cromwell son Protecteur.

Même en 1685, le pasteur Elie Merlat dira de l'Angleterre et de Cromwell, sans les nommer :

« Fut-il jamais rien de si extravagant, de si miserable tout ensemble, que de ne pouvoir souffrir un legitime Roi, ... et d'adorer un de ses sujets mis en sa place et exerçant un pouvoir aussi absolu ?... L'aurions-nous bien imaginé, qu'un peuple fier et extrêmement jaloux de sa liberté eût pu se rendre esclave d'un particulier » (1) (?)

En octobre 1641, ont été massacrés en Irlande 50.000 Anglais protestants. Cromwell y débarque en 1649 pour exercer de cruelles représailles. Amyraut ne dit rien de la vengeance en elle-même ; il craint toutefois que les Indépendants n'en profitent pour assujettir l'Irlande. « Que feront-ils de cette nation » ? écrit-il. « Lui laisseront-ils son gouvernement ? Ou prétendront-ils s'estre acquis par la conqueste le droit de luy commander ? » Et Amyraut ajoute cette phrase qui semble d'hier : « Croyent-ils donc que Dieu ait créé l'Irlande pour estre sous la domination de l'Angleterre (3) ? »

En 1653, écrivant « contre ceux qui veulent abolir l'usage et l'autorité des synodes », il dit dans sa préface :

« Il a paru depuis quelque temps en Angleterre une certaine sorte de gens, qui outre le changement qu'ils ont apporté au gouvernement de l'Estat, y ont encore introduit de nouvelles maximes en ce qui concerne celuy de l'Eglise. Car ils enseignent

(1) *Exposition de la première épître de saint Paul à Timothée*, en 48 sermons ; Genève, 1661 ; 1re partie, pp. 346 à 355.
(3) *Traité du pouvoir absolu des souverains*, p. 161.
(3) *Discours sur la Souveraineté des Roys*, pp. 104-105.

que les Synodes ne doivent pas avoir d'autorité sur les Eglises particulieres, ... « estans des particules de ce qu'on appelle Hierarchie » (1), c'est à dire l'ordre Episcopal. Tellement que chaque église est absolument la maîtresse de ses règlements... L'expérience des siècles passés montre qu'une erreur n'est pas si tost née en un pays, qu'elle vole incontinent [dans] un autre. »

Amyraut rappelle alors la décision du synode de 1644 contre les Indépendants. Suit l'ouvrage proprement dit, où il s'attache à démontrer, notamment, que l'Eglise ne peut pas plus subsister sans synodes dans les états dont le souverain est contraire à la Réformation, que dans ceux où il l'a embrassée.

« Il faut reigler, ajoute-t-il, la conduite des fidelles dans une infinité d'occurrences, afin qu'ils n'ayent aucune communication a la superstition et à l'idolâtrie de ceux avec lesquels ils sont obligés de converser... sous mesmes loix de l'Estat... Je m'asseure que maintenant en Angleterre les gens de bien ont beaucoup de douleur de voir la bigarrure qui y est, et la diverse façon de laquelle chacun administre ou n'administre pas les sacremens, bénit ou ne benit pas les mariages, reigle ou ne reigle pas les assemblées dans le temple » (2).

Le *Règne de mille ans*, d'Amyraut, publié en 1654, contient ces passages, où les Indépendants et Cromwell, sans être nommés, sont reconnaissables :

« Quand il aurait plu à Dieu... employer les guerres et les armées pour advancer la Religion, il est difficile de croire que ce doive estre par ceux qui s'en vantent à cette heure le plus hautement...

» Les mouvemens qui se sont faits en leur pays, ils taschent de les justifier par... la liberté du peuple et par l'interest de la religion. Mais la pluspart de l'Europe croit que ç'a esté une rebellion contre la Puissance souveraine.

» Le progrès de ce soulevement, et ce grand exemple sans exemple (3) qu'ils ont voulu mettre devant les yeux de tout l'Univers, est appelé par eux un acte héroïque de justice... Mais... ailleurs on croit que c'est... un horrible parricide.

» Le renversement de la forme de l'Estat, ... lequel est venu en consequence, est coloré par eux du pouvoir qu'ils pretendent

(1) Amyraut ajoute en marge : *Milto Praef adv. Salm.* (Milton : Préface contre Saumaise).

(2) *Du gouvernement de l'Eglise contre ceux qui veulent abolir l'usage et l'autorité des synodes* ; Saumur, 1653 ; chap. IX et X, et pp. 301-303.

(3) Le supplice de Charles Ier.

que les peuples ont de changer quand il leur plaist la forme de leurs Republiques... Mais [on estime] qu'à moins d'une vocation extraordinaire de Dieu, qui que ce soit ne sçaurait entreprendre ces changements, sans choquer l'autorité de celuy... de qui dependent les Puissances supérieures...

» Ils soutiennent que ce nouveau gouvernement est... approuvé par le consentement des peuples... Mais pour bien voir si le consentement que... quelques provinces y ont donné est veritablement libre, il faudrait casser les armées de terre et licencier les flottes.

» Ils adjoustent que ceux qui ont à cette heure la souveraineté entre les mains, sont personnes d'une piété exemplaire... On objecte que l'apparence extérieure de la piété, le faux semblant d'avoir d'estroites communications avec Dieu, ... sont les artifices ordinaires dont on se sert pour tromper le populaire...

» Il est vray que ces gens tesmoignent une aversion incroyable contre Rome, et ceux mesmes qui ne peuvent approuver leur conduite advouent qu'en ce point ils ont raison » (1).

Le moyen, en effet, pour les Réformés français, de méconnaître que Cromwell n'est pas leur ennemi ? Il ne veut de mal ni à eux, ni à leurs frères en croyances ; bien au contraire ! Exemples :

Les Vaudois des Alpes sont sujets de Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, et ce prince, à l'instigation de sa mère Christine de France (sœur de Louis XIII), a voulu leur imposer de force la foi catholique : cinq ou six mille d'entre eux ont péri, la plupart dans d'affreuses tortures (1653-55). Les protestants de France frémissent d'horreur.

« Nos pauvres Freres », dit Charles Drelincourt dans un sermon de circonstance, « ont été... les uns cruellement massacrez, ... les autres dechirez ou decoupez par pieces, brulez vifs, empalez... ou attachez et clouez a des arbres, et là mutilez a diverses reprises. » (30 mai 1655) (1).

Des Vaudois survivants, qui prend la défense ? Cromwell ! Négociant alors avec Mazarin, il obtient de lui, en leur faveur, une intervention efficace auprès du duc de Savoie (1655) (3).

(1) *Du règne de mille ans*, pp. 316 à 320.
(2) Drelincourt (Ch.) : *Recueil de sermons sur divers passages de l'Écriture Sainte* ; 2e vol., pp. 470-472. — Voir aussi, sur ce massacre des Vaudois du Piémont, Du Bosc : *Le Martyre chrétien. (Sermons sur divers textes*, Rotterdam, 1701 ; t. III, p. 651 sqq.).
(3) Lavisse et Rambaud, *Hist. Gén.*, VI, 63, 64, 521.

L'année précédente, il a voulu se réserver le droit de vérifier si l'Edit de Nantes, en ce qui concerne les Réformés, était scrupuleusement exécuté. Mazarin a répondu (2 juillet 1654) :

« Comme ceux de la R. P. R. sont fort bien traités en France, ils sont aussi fort contents... S. M. ne laisse rien a desirer de sa bonté ni de sa justice a ses sujets de cette profession... Elle n'en a point de plus fidèles ni de plus zélés pour son service... Au fond, il serait bon que M. le Protecteur ne prît pas tant de soin d'entrer en ces matières là, car... le roi de France pourrait s'ingérer aussi dans les affaires d'Angleterre » (1).

Cela n'empêchera pas Cromwell d'entretenir le cardinal, en 1657, de troubles survenus à Nîmes, lors d'une élection de consuls, entre catholiques et réformés. « Je vous prie, écrit-il, que tout s'y passe sans effusion de sang (2) ». C'est dans toute l'Europe, d'ailleurs, et jusqu'au fond de la Transylvanie, qu'il protège le protestantisme, dont il est vraiment le champion universel.

Comme il fait figure de souverain, son alliance est recherchée : en 1654 par Condé et les Frondeurs, en 1655 par six rois à la fois (3). Dès 1652, Mazarin est entré en pourparlers avec lui. Cromwell, écoutant aussi les propositions des Espagnols, a traîné les choses en longueur. Tout bien pesé, c'est avec Mazarin qu'il traite (3 mars 1657) : moyennant la promesse de Dunkerque, il lui envoie une flotte avec six mille hommes (4).

Ces soldats de Cromwell, qui pourtant l'aideront à vaincre aux Dunes (14 juin 1658), Turenne les reçoit sans enthousiasme. Toutes ses sympathies vont à l'épiscopat anglican (5). Il a constamment près de lui le duc d'York,

(1) Chéruel, *Hist. de France sous le ministère de Mazarin* ; Paris, 1882 ; II, 381, 382.

(2) Weiss (Ch.) : *Histoire des Réfugiés protestants de France*. Paris, 1853 ; I, 256.

(3) Ceux de France, d'Espagne, de Suède, de Danemark, de Pologne et de Portugal. (Chéruel, *Hist. de France sous Mazarin*, II, 389).

(4) Lavisse et Rambaud, *Hist. Gén.*, VII, 38 à 41.

(5) En attendant qu'il se fasse catholique. — Par réaction contre les Indépendants, ces sympathies se rencontrent aussi chez Bochart écrivant à Morley (voir ci-dessus) ; chez Daillé (*Réplique à Adam et à Cottiby*, 2e partie, p. 259 sqq.), et chez Du Bosc, le collègue de Bochart à Caen, lequel écrit en 1660 à Daniel Brévint, chapelain de Charles

frère de Charles II (le futur Jacques II) ; même il lui fournit troupes et subsides en vue d'une restauration éventuelle. (1)

Cromwell meurt le 13 août 1658, et son fils a tôt fait d'abdiquer. Alors, le 18 mai 1660, un Parlement anglais, composé en majorité de Presbytériens, vote le rappel de Charles II (2).

L'acte était prévu dès le 3 avril précédent, car, ce jour-là, le pasteur Drelincourt écrit « à M. Stoupe » (3) :

« Il court [à Paris] un bruit que ce qui pourrait empescher le Roy d'à present d'estre rappelé à l'heritage de ses Peres est l'opinion que l'on a qu'il est catholique Romain... (4) Il est vray que je ne vous puis rien dire de la Religion du Prince, ... parce qu'il ne nous a point fait l'honneur de venir en nos saintes assemblées à Charenton... [Cependant] Dieu met aujourd'huy entre les mains de MM. vos Presbyteriens, qui ont la souveraine direction, l'honneur et la reparation de nos Eglises. Car sans aucune intervention des Puissances étrangères ils rapellent ce Prince et le font asseoir sur son trône... Et ils ferment à jamais la bouche à ceux qui nous accusent faussement d'estre ennemis de la Royauté » (5).

En 1662, Daillé, répliquant à Cottiby, observe « que ceux qui ont rappelé Charles II au trône ne sont pas les mêmes que ceux qui en avaient dépossédé son père, et qu'ils reconnaissent que Charles II tient son droit de Dieu seul, et non d'eux » (6).

Applaudissant à la restauration du roi, le pasteur Du Bosc, de Caen, écrit en 1660 à Brévint, son chapelain :

« Il faut que de l'abondance de mon cœur ma bouche parle, et que l'excès de ma joye éclate au dehors... Le miracle d'Angle-

II : « Nous condamnons l'abus de l'épiscopat... Mais nous reconnaissons qu'il a d'insignes avantages qui ne se peuvent rencontrer dans la discipline presbytérienne » (Voir notre *Essai sur l'Hist. du Prot. en Basse-Normandie*, p. 113).

(1) J. Pannier, *Turenne*, pp. 25, 26, 45, 53.

(2) Lavisse et Rambaud, *Hist. Gén.* VI, 67.

(3) Sans doute l'ancien ministre de Cromwell (Chéruel, *Hist. de Fr. sous Mazarin*, I, 63 sqq.).

(4) Charles II avait de l'antipathie pour le protestantisme, même anglican.

(5) *Lettre de Mr Drelincourt a Mr Stoupe sur le retablissement du Roy de la Grande Bretagne* ; Paris, 1660.

(6) Bayle, *Avis aux réfugiés* (*Œuvres diverses*, II, 580).

L'année précédente, il a voulu se réserver le droit de vérifier si l'Edit de Nantes, en ce qui concerne les Réformés, était scrupuleusement exécuté. Mazarin a répondu (2 juillet 1654) :

« Comme ceux de la R. P. R. sont fort bien traités en France, ils sont aussi fort contents... S. M. ne laisse rien a desirer de sa bonté ni de sa justice a ses sujets de cette profession... Elle n'en a point de plus fidèles ni de plus zélés pour son service... Au fond, il serait bon que M. le Protecteur ne prît pas tant de soin d'entrer en ces matières là, car... le roi de France pourrait s'ingérer aussi dans les affaires d'Angleterre » (1).

Cela n'empêchera pas Cromwell d'entretenir le cardinal, en 1657, de troubles survenus à Nîmes, lors d'une élection de consuls, entre catholiques et réformés. « Je vous prie, écrit-il, que tout s'y passe sans effusion de sang (2) ». C'est dans toute l'Europe, d'ailleurs, et jusqu'au fond de la Transylvanie, qu'il protège le protestantisme, dont il est vraiment le champion universel.

Comme il fait figure de souverain, son alliance est recherchée : en 1654 par Condé et les Frondeurs, en 1655 par six rois à la fois (3). Dès 1652, Mazarin est entré en pourparlers avec lui. Cromwell, écoutant aussi les propositions des Espagnols, a traîné les choses en longueur. Tout bien pesé, c'est avec Mazarin qu'il traite (3 mars 1657) : moyennant la promesse de Dunkerque, il lui envoie une flotte avec six mille hommes (4).

Ces soldats de Cromwell, qui pourtant l'aideront à vaincre aux Dunes (14 juin 1658), Turenne les reçoit sans enthousiasme. Toutes ses sympathies vont à l'épiscopat anglican (5). Il a constamment près de lui le duc d'York,

(1) Chéruel, *Hist. de France sous le ministère de Mazarin* ; Paris, 1882; II, 381, 382.

(2) Weiss (Ch.) : *Histoire des Réfugiés protestants de France*. Paris, 1853 ; I, 256.

(3) Ceux de France, d'Espagne, de Suède, de Danemark, de Pologne et de Portugal. (Chéruel, *Hist. de France sous Mazarin*, II, 389).

(4) Lavisse et Rambaud, *Hist. Gén.*, VII, 38 à 41.

(5) En attendant qu'il se fasse catholique. — Par réaction contre les Indépendants, ces sympathies se rencontrent aussi chez Bochart écrivant à Morley (voir ci-dessus); chez Daillé (*Réplique à Adam et à Cottiby*, 2e partie, p. 259 sqq.), et chez Du Bosc, le collègue de Bochart à Caen, lequel écrit en 1660 à Daniel Brévint, chapelain de Charles

frère de Charles II (le futur Jacques II) ; même il lui fournit troupes et subsides en vue d'une restauration éventuelle. (1)

Cromwell meurt le 13 août 1658, et son fils a tôt fait d'abdiquer. Alors, le 18 mai 1660, un Parlement anglais, composé en majorité de Presbytériens, vote le rappel de Charles II (2).

L'acte était prévu dès le 3 avril précédent, car, ce jour-là, le pasteur Drelincourt écrit « à M. Stoupe » (3) :

« Il court [à Paris] un bruit que ce qui pourrait empescher le Roy d'à present d'estre rappelé à l'heritage de ses Peres est l'opinion que l'on a qu'il est catholique Romain... (4) Il est vray que je ne vous puis rien dire de la Religion du Prince, ... parce qu'il ne nous a point fait l'honneur de venir en nos saintes assemblées à Charenton... [Cependant] Dieu met aujourd'huy entre les mains de MM. vos Presbyteriens, qui ont la souveraine direction, l'honneur et la reparation de nos Eglises. Car sans aucune intervention des Puissances étrangères ils rapellent ce Prince et le font asseoir sur son trône... Et ils ferment à jamais la bouche à ceux qui nous accusent faussement d'estre ennemis de la Royauté » (5).

En 1662, Daillé, répliquant à Cottiby, observe « que ceux qui ont rappelé Charles II au trône ne sont pas les mêmes que ceux qui en avaient dépossédé son père, et qu'ils reconnaissent que Charles II tient son droit de Dieu seul, et non d'eux » (6).

Applaudissant à la restauration du roi, le pasteur Du Bosc, de Caen, écrit en 1660 à Brévint, son chapelain :

« Il faut que de l'abondance de mon cœur ma bouche parle, et que l'excès de ma joye éclate au dehors... Le miracle d'Angle-

II : « Nous condamnons l'abus de l'épiscopat... Mais nous reconnaissons qu'il a d'insignes avantages qui ne se peuvent rencontrer dans la discipline presbytérienne » (Voir notre *Essai sur l'Hist. du Prot. en Basse-Normandie*, p. 113).

(1) J. Pannier, *Turenne*, pp. 25, 26, 45, 53.

(2) Lavisse et Rambaud, *Hist. Gén.* VI, 67.

(3) Sans doute l'ancien ministre de Cromwell (Chéruel, *Hist. de Fr. sous Mazarin*, I, 63 sqq.).

(4) Charles II avait de l'antipathie pour le protestantisme, même anglican.

(5) *Lettre de Mr Drelincourt a Mr Stoupe sur le retablissement du Roy de la Grande Bretagne* ; Paris, 1660.

(6) Bayle, *Avis aux réfugiés* (*Œuvres diverses*, II, 580).

terre est un coup extraordinaire du ciel... On peut dire que votre Roy est une pierre taillée sans main d'homme, comme celle de Daniel, et je souhaite que cette Pierre, après avoir frapé la vaine statue... de cette monstrueuse Republique qui s'étoit érigée en votre Royaume, devienne une grande Montagne... » (2).

C'est à Charles II qu'Amyraut dédie en 1662 sa Paraphrase (en latin) sur les Psaumes de David (2), et que Louis Hérault, pasteur d'Alençon, auteur en 1649 du *Pacifique royal en deuil* à propos de Charles I[er], dédie en 1665 son *Pacifique royal en joye* (3).

C'est à Charles II que Jonas Porre, croyant, ou feignant de croire aux sentiments protestants du prince, dédie en 1673 son *Traité des anciennes cérémonies* (4) : « petit arsenal, dit-il en sa dédicace, où se trouvent des armes merveilleusement propres à combattre l'erreur. »

VIII

Paix des Pyrénées ; Synode national de Loudun (1659).

Rétrogradons jusqu'au dimanche 27 Avril 1659. Ce jour-là, à Charenton, le consistoire de Paris fait annoncer, « en l'assemblée après le catéchisme, que l'on travaille extraordinairement pour la paix entre les deux couronnes » (de France et d'Espagne). Il a donc décidé que le Jeudi suivant (1[er] Mai) seront prononcés « deux Presches avec prières extraordinaires, pour demander à Dieu, dit-il, de nous donner une paix qui soit glorieuse au Roy, utile au Royaume, et en laquelle nous puissions continuer à servir Dieu sous le bénéfice des Edits de S. M. »

Le 1[er] Mai, Charles Drelincourt se fait entendre le

(1) Le Gendre, *La vie de Pierre du Bosc*, Rotterdam, 1694; pp. 18, 19.
(2) *Paraphrasis in Psalmos Davidis. Salm.* (Saumur), 1662.
(3) *France protest.*, 1[re] édition, V, 508.
(4) *Traité des anciennes cérémonies*, ou *Histoire contenant leur naissance et accroissement, ... et par quels degrez elles ont passé jusques à la superstition*. Quevilly, 1673. — Charles II avait admis le frère de Porre « au rang de ses medecins ordinaires ». Jonas Porre nous apprend lui-même que son *Traité des anciennes cérémonies* fut « premièrement imprimé à Amsterdam » ; mais il ne dit pas en quelle année. Il l'avait d'abord dédié à Charles I[er].

matin, et Raymond Gaches l'après-midi. Très nombreux sont les auditeurs, dont Turenne ; à lui seront dédiés les deux sermons (1).

Raymond Gaches termine le sien par une prière.

« O notre grand Dieu, dit-il, avec quel soin n'as-tu pas protégé cet Estat !... Il nous souvient que... les Etats de nos ennemis l'environnaient de toutes parts... [Mais] tu as éclairé nos generaux d'une prudence extraordinaire. Tu as animé nos soldats d'un courage merveilleux... L'Allemagne nous a cédé quelques unes de ses Provinces, le Rhin s'est enflé du sang ennemi que nous avons épandu... L'Espagne elle-même, cette formidable monarchie, de qui l'ambition embrassait toute la Chrestienté, a esté souvent humiliée sous la puissance de nos armes, et, bien loin de s'agrandir, elle n'a pas sceu deffendre ses limites... »

Raymond Gaches prie ensuite pour le roi ; une phrase de sa prière montre, une fois de plus, le clergé catholique acharné à la perte des Réformés.

« Tu vois, dit-il, que les ennemis de ton peuple conservent contre luy leur première haine, et forment tous les jours contre luy de pernicieux desseins... Oppose ta puissance à leurs efforts, et les soins continuels de ta providence à leurs sourdes conspirations. »

Drelincourt, le matin, a insisté sur les maux de la guerre :

« Il faudrait, dit-il, avoir des cœurs de rocher pour [n'en] estre point touchez : ruines, incendies, effusion de sang ; je ne parle point des violemens, des impietez et des blasphemes... Quand un Ange du Ciel aurait à conduire une armée de soldats tels qu'ils sont aujourd'huy pour la pluspart, il n'en saurait empescher le desordre ni les excès... Malheureuse gloire qui ne s'élève que sur des corps morts !... »

Drelincourt défend ensuite ses coreligionnaires contre des accusations alors souvent répétées.

« Ceux-là, dit-il, nous connaissent fort mal, qui s'imaginent que ceux de notre Religion aprehendent la paix entre les deux couronnes... (1). Ne sommes-nous pas sujets du Roy comme les autres Français ? Ne souffrons-nous pas [nous aussi] de tant

(1) *Deux sermons sur la paix entre les deux couronnes, prononcez a Charenton le 1er jour de May* 1659, *par Charles Drelincourt et Raimond Gasche*. Charenton, 1659.

(2) En 1661, Cottiby, prenant prétexte du jeûne national prescrit par le synode de Loudun, accuse ses anciens coreligionnaires de rester étrangers à la joie publique qui a suivi la paix des Pyrénées ; d'où les répliques de Jean Daillé (*France prot.*, 2e édit., IV, 751 sqq.).

de ruines ?... Ne laissons passer aucune occasion de servir la personne sacrée du Roy, et de contribuer au bien et à la gloire de son Empire. Par ce moïen nous obligerons (1) S. M... à nous maintenir dans la liberté des Edits qui ont esté donnez à ce Royaume, comme une loy ferme et inviolable, par Henry le Grand, le Pere du Peuple et le Restaurateur de l'Etat. »

Le 7 novembre 1659, est signé avec l'Espagne le traité des Pyrénées. Les Réformés obtiennent enfin du roi l'autorisation, différée d'année en année sous prétexte de la guerre, de tenir leur synode national : ils n'en ont pas eu depuis quinze ans ! Le lieu de réunion est Loudun : les députés, dont Bochart pour la Normandie et Amyraut pour l'Anjou, commencent d'arriver dans la petite ville le 10 novembre. La session va durer jusqu'au 10 janvier 1660. Nous nous bornerons aux lettres et discours échangés.

Le commissaire royal près le synode est Collas de la Madeleine, conseiller au Parlement de Paris, « vieillard vénérable » et bien en cour. Le synode élit comme modérateur ou président Jean Daillé, pasteur de Paris.

Tout d'abord, une nouvelle consterne les Réformés : désormais ils ne pourront plus tenir que des synodes provinciaux !

Encore doivent-ils remercier Louis XIV de leur avoir accordé ce dernier synode national.

« C'est un effect très remarquable, dit La Madeleine, de la grâce singulière du Roy envers vous, dont je ne doute pas que vous n'ayez gratitude entière..., avec le sentiment d'obligation que vous avez... de lui rendre toute obéissance suivant la volonté du Souverain Seigneur de tous hommes et de toutes choses...

» [Même] S. M. enjoint à tous pasteurs et ministres de prêcher aux peuples cette obéissance, et qu'il leur est entièrement illicite de se révolter ou de prendre les armes contre leur souverain. »

(Recommandation bien superflue : nous avons vu que depuis trente ans les pasteurs ne prêchaient pas autre chose).

(1) Drelincourt veut dire sans doute que le roi sera dans l'obligation morale de maintenir l'Edit de Nantes.

« Vous n'avez maintenant, poursuit La Madeleine, autres noyens de votre subsistance que l'autorité souveraine du Roi, aquelle seule, après la perte de vos forces où vous aviez par rop mis votre appui, vous a rendus plus asseurés, plus conents...

» J'ay charge expresse de vous asseurer que S. M. veut vous onserver en la jouissance de [vos libertés], déclarant garder on affection paternelle à... ses sujets de la R. P. R., entreteant... inviolablement ses édits de pacification. »

Mais défense est faite aux protestants, de par le roi, de ontinuer à appeler le pape l'*Antechrist* et à qualifier la eligion catholique d'idolâtrie et de *tromperie de Satan*.

Daillé, au nom du synode, répond que « ces paroles » ont dans la liturgie et la confession de foi des Réformés. ;st-ce que les prédicateurs catholiques se privent, dans :urs écrits et sermons, de les « déchirer en pièces » ?)uant au monarque, « le premier article de notre relion, dit-il, est de croire que les Rois ont une autorité ouveraine sur toutes sortes de personnes. »

Le synode écrit ensuite à Louis XIV (17 novembre 1659) our le remercier d'avoir permis sa convocation.

« Sire, ajoute-t-il, le plus sage de tous les rois, au commandeent de craindre Dieu, joint celui d'honorer le roi, comme evoirs inseparables, pour ce que les roys du monde tiennent 1 quelque façon sa place en terre... »

Une autre lettre est envoyée à Mazarin, dont la réponse st courte, mais amicale : « J'ai une grande estime pour ous, écrit-il, comme vous le mérités, étant si bons seriteurs et sujets du Roi ».

Louis XIV, qui alors visite ses provinces du Midi, répond e Toulouse au synode, le 30 novembre, en ces termes :

« Nous avons été bien aise de recevoir... le remerciement ue vous nous faites... [Maintenez] en ce qui dependra de vous repos et la tranquillité publique, et vous recevrez de nostre art tout bon et honorable traitement, et aurons à plaisir de ous conserver sous le bénéfice de nos édits » (1).

(1) Elie Benoist, *H. de l'E. de N.*, III, 306 à 308. — Aymon, *Synodes tionaux*, II, 717-725, 738. — *Bull.* VIII, 146 à 185.

(La fin au prochain numéro) A. Galland.

La révocation de l'Edit de Nantes à Rennes

Tout le plus désolé païs
C'est la province de Bretagne,
Laquelle florissait autrefois
Comme le muguet des montagnes ;
Ils ont aujourd'hui interdit
La religion de Jésus-Christ.
(*Complainte de 1744*).

Le Temple

Le temple de Cleuné ou Cleunay, situé à deux kilomètres de la ville, derrière l'arsenal de la Courrouze et à environ un kilomètre du château de la Prévalaye, où fut célébré pour première la fois la Cène en Bretagne, s'élevait sur un terrain acquis, en 1601, par *Antoine Bonneville* et *René de la Haye*, anciens du Consistoire de Rennes, de *Jean Kerhard*, vendeur (1). Une partie de cet emplacement était occupée alors par une maison où s'est réuni, le 26 décembre 1601, le premier Synode breton depuis la promulgation de l'Edit de Nantes. Elle dut servir de temple jusqu'en 1613, date où elle fut pillée et brûlée par la populace.

L'existence d'un temple près d'une ville épiscopale, capitale de la Bretagne, fut cause d'incessantes réclamations du clergé et du Parlement, d'autant plus qu'une ordonnance du gouverneur de la province avait primitivement désigné le bourg de Hédé, à vingt-trois kilomètres de la ville, comme lieu d'exercice pour les protestants de Rennes. Ce ne fut que grâce à l'intervention de Duplessis-Mornay auprès du roi, de Rohan auprès des Etats, et surtout à la menace de la maréchale de Fervacques, dès 1598, de faire célébrer le culte, suivant son droit, dans sa maison,

(1) Contrat de vente. *Arch. Rennes*, liasse 204, n° 343. Le château de la Prévalaye, qui dépendait, en 1558, de *La Roche-Giffard*, a servi un moment de lieu de culte aux réformés de Rennes. Henri IV y logea, lors de son séjour dans la capitale de la Bretagne, et en 1795, il fut le quartier général de Cormatin, chef de la Chouannerie bretonne.

tuée dans la ville même, que l'accord se fit sur Cleunay (1). n 1685, le temple de Rennes était entouré d'un cimetière.

Nous n'en connaissons qu'imparfaitement la forme, mais 'après l'acte d'adjudication des travaux de reconstruction e 1675, nous savons qu'il était garni de fenêtres de « verre n de France » orné des armes du roi et de la Prévalaye ı bleu, que la chaire et la table de communion étaient de oyer sculpté et qu'il était meublé de bancs dont beaucoup ortaient des armoiries. On y voyait les tables de la loi en ttres d'or et au centre du temple un banc fermé de portes, ırni de pupitres et de velours vert, réservé à la famille de ohan et à la Princesse de Tarente.

Le temple fut condamné à être démoli par arrêt du) juillet 1685. Le prétexte de sa destruction était sa roximité d'une ville épiscopale. L'arrêt est daté de Vannes, à siègeait alors le Parlement de Bretagne.

Une lettre du procureur général Ch. Buchet, écrite de ennes, le 2 décembre 1685 (2), confirme que le temple fut émoli avant la révocation de l'Edit, mais dit que c'est pour avoir reçu à la Cène la demoiselle *de Cuillé*, domicilière Anjou. Il ajoute que les matériaux se trouvaient encore ır place ; le reste avait été transporté à l'Hôpital Général.

Les obstinés. Les nouveaux convertis

Les prisons de Rennes regorgeaient de protestants obstiés, dont beaucoup étaient amenés des localités voisines. [. de Lavardin écrivait de cette ville au sujet d'une mille de huit personnes de Pleine-Fougères, persécutée par lathieu Thoreau, évêque de Dol : « Nos prisons sont si ıeines, que si vous ne nous faites pas la grâce d'envoyer

(1) Le temple de 1613, qui a remplacé la maison incendiée, fut très robablement édifié sur les plans de Salomon de Brosse, qui venait achever l'Hôtel de Bouillon pour l'illustre famille protestante de La our d'Auvergne, dont on connaît les attaches avec Rennes. Il fut ıssi l'auteur du plan du palais du Parlement de Bretagne (voir Pannier, *Salomon de Brosse*, Paris, Eggimann, 1911).

Le temple fut pillé et incendié trois fois sous le régime de l'Edit, en 654, 1661 et 1675. Le roi y contribua par un don de 3.000 livres (*Bibl. azarine*, mss. 2597, 19 déc. 1613). V. *Arch. Rennes*, liasse 204, n° 344. - Elie Benoit, *Hist. de l'Edit*, V. p. 770. — *Mémoires de Duplessis-ornay*, à la date).

(2) *Arch. Nat.*, T. T. 287.

bientôt pour la chaîne, nous ne saurons plus où les mettre, car c'est ici qu'on envoie tout » (1).

Il y eut évidemment des abjurations nombreuses à Rennes. Les registres ouverts par le clergé à cet effet ont disparu ; du moins nous n'avons su les retrouver. Le Chanoine de Saint-Yves reçut celles de *Pierre de Bury* (2), originaire de Casson, et d'*Abraham du Moustier*, du Bordage, où il était pasteur. C'est d'ailleurs le seul pasteur de Bretagne qui ait abjuré. On trouve des échos de ces conversions forcées dans une chronique des événements relatifs au Protestantisme de 1682 à 1687, publiée naguère par le *Bulletin* : « Quelques Bretons mal convertis (ils s'étaient réfugiés à Paris) se sont aviser de déclarer qu'ils avaient été forcez et qu'ils estaient encore calvinistes ; on les a arretez et on les va envoyer à Marseille (3) ».

Le Consistoire

En 1685, le Consistoire de Rennes comprenait, outre les deux pasteurs, le *comte de St-Gilles*, le banquier *Doudard*, *Giberne*, et le « *sieur Ravenel* », qui remplissait les fonctions de trésorier (4). Sauf les pasteurs, ils ont tous abjuré.

René du Boys, comte de St-Gilles, avait épousé à Cleu-

(1) *Affaires du Calvinisme*, p. 246. Dossier ayant servi à Rulhières. — VAURIGAUD, *Hist. des Eglises réf. de Bretagne*, III, pièces justificatives. Dol et Pleine-Fougères, dans l'Ille-et-Vilaine. D'après le Mémoire de Buchet, Mme de Fouraude entretenait un pasteur dans sa maison de Beaufort, près Dol. Le dernier pasteur de Dol, *Louis Barateau*, se réfugia à Loudun, puis passa en Hollande, par Nantes, sur le vaisseau *La Justice*, de Rotterdam. Pleine-Fougères dépendait de la Seigneurie de Combourg, dont les seigneurs, les *Coëtquen*, avaient été protestants. *Guillaume de Presleux* fut pasteur à Combourg, de 1563 à 1571. Parmi les protestants de Pleine-Fougères, citons Messire *François du Rocher*, seign. de Quengo et Brusvilly. De 1685 à 1686, il y a de nombreuses abjurations, les *Dauban*, les *Duchemin*, etc.

(2) *De Bury*, d'une famille de sergers. Casson était l'annexe de l'Eglise de Nort (Loire-Inférieure). De Bury épouse, à Cleunay, *Marie Brisard*, fille du notaire de Plessé, annexe de Blain, en janvier 1646. Condamné aux galères en 1687 et à 3.000 livres d'amende pour avoir aidé à l'émigration. Il disait, lors de son interrogatoire : « qu'un jour qu'il estoit à la campagne... il pleura tant que son abjuration se trouva rompeue ». — *Abraham du Moustier*, né à Loudun en 1642, époux de *Marguerite Avenant*, signe au registre d'état civil du Bordage-en-Ercé (Ille-et-Vilaine), jusqu'en 1684 (*Arch. d'Ille-et-Vilaine*). V. sa descendance dans les *Filiations bretonnes*, chez Ed. Prudhomme, Saint-Brieuc.

(3) *Bulletin Hist. Prot.*, 1911, p. 276.

(4) *Arch. Hospit. de Rennes, Invent. des biens*, etc., 1686.

ay *Henriette de la Chapelle de la Roche-Giffard* (1). Sa
mille appartenait à l'Eglise de Rennes depuis sa fondation,
n 1558. Sa femme se réfugia à Londres et il avait confié
es enfants, un garçon et une fille, à sa belle-sœur *Mlle de
a Roche-Giffard*, qui avait l'intention de fuir à Jersey sur
ne barque d'Hillion (2). Dans ce but plusieurs personnes
urent envoyées en avant pour préparer le passage. Mais
arrestation de *Claude Dubois* porteur d'une lettre annon-
ant que tout était prêt amena la capture de tous les fugi-
fs. Mlle de la Roche-Giffard, qui avait 64 ans, fut enfermée
ans un couvent de Rennes, puis transférée aux Nouvelles-
atholiques de Paris. Claude Dubois, qui avait préparé cette
ntative de fuite, fut condamné à dix ans de galères, et
uelques mois plus tard, en octobre 1686, Lavardin écri-
it : « Au nom de Dieu, Monsieur, les lettres de rappel du
alheureux vieillard Claude Dubois, qui mourra en prison,
elles ne viennent pas » (3).

Le banquier *Doudard* avait une sœur, *Jeanne Doudard*,
orte depuis dix ans en 1685, qui avait épousé *Isaac
ouyquet du Tertre*, de Plœuc. Une autre sœur, *Suzanne
oudard*, était à cette époque veuve du pasteur de la
oussaye (4), *Charles de la Place, sieur de Belorient* (5).
n fils de Gouyquet du Tertre, *Isaac, sieur de Saint-Eloy*,
ait marié à *Marguerite Le Blanc*, de Sedan. Mme de
int-Eloy, âgée de vingt-quatre ans en 1685, et Mme de
elorient étaient des membres très zélés de l'Eglise.

1) V. mon article sur Blain, *Bull.* 1927, p. 400. Mlle de La Roche-
iffard habitait Rennes et le château de Mesneuf. Les personnes
pliquées dans le procès qui suivit l'arrestation devant le siège de
orlaix, sont : *Madeleine Grandjon*, sa fille, *Louise Noblet*, sœur
une chambrière de Mesneuf, *Elizabeth* et *Françoise Guitton*, toutes
ouvelles converties.

2) Hillion (Côtes-du-Nord).

3) *Affaires du Calvinisme, op. cit.*, p. 246.

4) Plœuc et La Moussaye, en Plénée-Jugon (Côtes-du-Nord). Il y
ait une Eglise nombreuse à La Moussaye.

5) Le pasteur Ch. de la Place avait eu un fils, *Jean*, marié à une
lle de Metz. En 1685, il était parti avec sa famille en Angleterre. Le
isième fils de Gouyquet, *Isaac*, sieur de *Bienassis* (en Trédaniel),
rié à *Claude du Ham*, était réfugié à Sedan. Gouyquet du Tertre
ussit à s'enfuir en Angleterre. V. *Dénonciation de Jean Gicquel,
aire perpétuel de Plénée-Jugon, 10 nov. 1685 (Arch. Côtes-du-Nord)*,
Notes et Correspondance du marquis de Lacoste, par Ropartz
ém. Soc. Arch. des Côtes-du-Nord, V. 1853).

De Giberne nous savons peu de chose. Il signe avec Doudard, la délibération du 28 juillet 1661, par laquelle les Anciens et quelques chefs de famille de l'Eglise de Rennes renonçaient aux deniers que la Ville avait été condamnée à verser pour la reconstruction du temple incendié (1). En 1685, il se retira avec sa femme et sa fille dans une terre qu'il possédait à Derval. Tourlet, dans son inventaire, le signale comme mal converti et dit qu'il serait bon de mettre sa fille dans un couvent (2).

Le trésorier Ravenel est *Jean de Ravenel*, sieur de *Boistilleul* (3). Il avait épousé *Elizabeth de la Place*, fille du pasteur de Rennes, *Josué de la Place*, plus tard professeur à Saumur.

Indigents assistés

On trouve dans les Archives hospitalières de Rennes une liste de pauvres gens cloués sur le sol par la misère, n'ayant pas le viatique qui rend la fuite possible. En voici la teneur :

« La liste des Nouveaux convertis donnée à Monseigneur le duc de Chaulnes, 15 janvier 1686 :

Basin et femme et 4 petits enfans, Basse Baudrairie, 8 sols par sepmaines.

Jacques Olivier, dit *La Mazure*, matelassier, âgé de 72 ans, et sa femme, 20 sols par s.

(1) Rennes, *Arch. Municip.*, art. 204, n° 645.
(2) *Arch. Nat.*, *Section Hist.* M. 673. Derval (Loire-Inf.).
(3) La famille Ravenel fut nombreuse à Rennes et à Vitré. *Jean* était probablement fils de *Jean de Boistilleul*, qui représentait l'Eglise de Rennes au Synode National de Vitré en 1657. Il ne faut pas le confondre avec *Jean de Ravenel*, seign. *de Baillé*, ancien à Vitré, en 1685, qui passa en Angleterre. Boistilleul, l'ancien de Rennes, avait fait passer sa femme et ses enfants en Angleterre, puis en Hollande. Ce sont ces derniers qui occupent le n° 4 dans le mss. Rawlinson, publié par le *Bulletin*, en 1885. Il y avait encore à Rennes, *Luc de Ravenel*, banquier, *La Salle-Ravenel*, retiré à Saumur, qui « vit en huguenot », *Coudère Ravenel*, réfugié en Angleterre, avec deux fils du *sieur des Rochers*, *Sérant Ravenel*, réfugié aussi en Angleterre, après avoir tué un gentilhomme, dit Kerleau Ulléac (*Arch. municip. de Nantes*, lettre du 7 fév. 1725). Ils étaient alliés aux *Kerbouchard*, protestants. V. *Inventaire Tourlet*, *Arch. Nat.*, M. 673. Un Ravenel figure parmi les fondateurs, tous réfugiés, de Jamestown, aux Etats-Unis. Le zélé secrétaire de la *Huguenot Society* de la Caroline du Sud est actuellement *M. D. Ravenel*.

Le S[r] *des Isleaux*, sa femme, deux enfans, sans métier, rue d'Orléans, 40 sols par sepmaine,

Le S[r] *Marc Guinier*, âgé de 60 ans, sa femme infirme, avait 50 escus de gaiges en qualité de lecteur à Cluné, rue Haute-Baudrairie, 8 sols p. s.

La veuve *Hamon*, âgée de 70 ans, rue Tristin, 15 sols par sepmaine.

Elizabeth Godin, femme de chambre, chargée de trois enfans en bas âge, 30 sols p. s.

Le S[r] *Petit Vilalard*, orloger, âgé de 60 ans, pauvre sans femme ny enfans, 30 sols p. s.

La veuve *Bébin*, aagée de 80 ans et sa fille, rue d'Orléans, 20 sols p. s.

Marie *Née Thie*, aagée de 75 ans, sa fille mariée à *Estienne Rondel*, fort pauvre, de la Seigneurie du Bordaige, à présent place Sainte-Anne, 20 sols p. s.

Le S[r] *Le Cerf*, sa femme et une fille, proche le pont Saint-Martin, 50 sols p. s.

Le S[r] *Fortin*, veuf chargée de 4 enfans, du bourg de Saint-Gilles, 8 sols p. s. ».

Puis suivent les noms de « pauvres convertis de la paroisse de Ercé, proche le Bordaige ». Deux noms de convertis rennais sont ajoutés à la fin de cette liste :

« *Onfroy*, chirurgien, a épousé une veuve qui doit tout son bien à deux filles de son 1[er] lit qui sont pensionnaires aux Ursulines et elles ont fait abjuration, 20 sols p. s.

De plus outre ladite liste :

La dame *Lanouel*, place Sainte-Anne, près la porte aux Foulons dans la maison où il y a un perruquier, pauvre, chargée d'enfans. Elle a fait abjuration (1) ».

(1) Cette liste est annotée comme suit : « Monsieur Duparc Thébaud, Prendre chez M. Le Bache la somme de trois cent vingt cinq livres sur les deniers que ledit Le Bache a entre les mains pour le bastiment de l'hospital, laquelle somme doit estre distribuée aux pauvres nouveaux-convertis nommez dans la liste donnée à Monseigr le duc de Chaulnes et en suivant la note du bureau tenu le 15 janvier 1686. » (Signé) : Hauboyer. Nous n'avons retrouvé ni cette autre liste ni la note de bureau visées ci-dessus.

Quelques rares noms de forçats protestants, condamnés pour leur foi religieuse, nous sont parvenus. *Louis Hersart* et *Louis-Jacob Hersart*, probablement frères, furent condamnés aux galères à perpétuité ainsi que *Jean Jamet*, (1) tous trois de Rennes. Un bourgeois, *Hersant*, condamné par coutumace, se sauva en Angleterre, *Jean Languin*, jeune homme de vingt-trois ans, et *Jean Durand*, pour avoir aidé à des « évasions », étant à Saint-Malo, furent emprisonnés au château. C'est seulement le 12 avril 1701, que le Parlement s'avise de les tirer de leur cachot pour les envoyer aux galères. Mais quinze ans de détention dans les humides prisons de Saint-Malo les ont rendus infirme : l'un a les mains contrefaites, l'autre est incommodé « d'une forte descente de boyaux (2) ».

Le 23 décembre 1685, le Corps de Ville de Rennes se rendit en procession à Saint-Pierre, la Cathédrale, pour rendre grâce à Dieu de la conversion des huguenots (3), pendant que Fléchier, aumônier de Madame la Dauphine, envoyé exprès en Bretagne par le roi, exhortait les nouveaux convertis, avec l'appui des dragons.

L'émigration

L'émigration était relativement facile, surtout par Saint-Malo. Dès 1559, la foule des réfugiés d'Angers et du Craonnais, longtemps errante dans les forêts qui entourent Rennes, s'était écoulée peu à peu, par ce port, dans les Iles de la Manche (4). En 1685, l'inertie des autorités du port et surtout la complicité des habitants, qui en tiraient un revenu, la facilitèrent grandement.

Vauborel de Sainte-Marie, gouverneur de Saint-Malo, nouveau converti et protégé de Mme de Sévigné, paraît avoir déployé peu de zèle pour la recherche de ses anciens coreligionnaires. La « patache » ou stationnaire du roi s'en souciait peu, parce que leur prise était sans profit.

(1) On retrouve un *Jamet*, bourgeois de Rennes, secouru par le Comité français de Londres en 1686.

(2) *Reg. du Parlement*, à la date.

(3) *Reg. municipaux de Rennes*, à la date.

(4) *Dom Morice*, vol. V., col. 1259 et 1260. *Th. de Bèze : Hist. eccl.*

Aussi y eut-il de tout temps de véritables agences clandestines d'émigrations. M. de Faluère, premier président du Parlement, écrivait au roi, en 1687 (1), que Racine et Jacquette Juhel, hôteliers à Saint-Etienne de Saint-Malo, anciens catholiques, poursuivis pour ce crime, s'étaient enfuis à Jersey et demandaient à rentrer en France en vertu des nouveaux édits du roi. Il existe d'autres dossiers de ce genre aux archives d'Ille-et-Vilaine (2).

Au début de 1685, l'église de Rennes, bien diminuée au cours du XVII[e] siècle par une persécution qui ne désarma jamais, avait encore deux pasteurs : *Timothée Royère*, qui avait succédé à *de Pralins* en 1677, et *Etienne du Soul*, successeur de *Gaspard Gauteron*, passé, en 1665, à l'église du Bordage (3). Royère, le premier, se réfugia à Londres, après avoir perdu tous ses bagages, confisqués à Saint-Malo ; puis il émigra en Hollande, où nous le retrouvons sur les listes des pasteurs français réfugiés. dressée en 1686. Il avait trente-huit ans en 1685 et n'était pas marié.

De du Soul nous ne savons presque rien. Il partit aussi, en 1685, pour l'Angleterre et perdit ses bagages. Les autorités françaises lui confisquèrent deux ballots de linge, quelques livres et une viole. Il avait laissé un mobilier à Rennes qui fut vendu par le gouvernement insatiable de Louis XIV. Du Soul avait cependant été régulièrement autorisé à quitter le royaume (4).

(1) *Arch Nat.* T. T., carton M. 674. Il ne faudrait pas croire cependant, comme le laisse supposer le *Bull. H. P. F.*, 1912, p. 95, « que du Soul, un des pasteurs de Rennes (entraîna) presque tous ceux de cette ville. »

(2) Les protestants furent assez nombreux au XVI[e] siècle à Saint-Malo pour causer des anxiétés à Bouillé, lieutenant général (Cf. *Dom Morice, Arch. de Penthièvre*, V, col. 1315). Le culte protestant y fut interdit dès 1665, en même temps qu'à Dinan, Ploërmel, etc. Ils y eurent au moins deux cimetières successifs dans la ville : la partie N.-O. du cimetière de la Hollande, où l'on enterrait les soldats de la garnison, et plus tard, derrière la Croix des Ardillès, à moitié de la rue d'Estrée actuelle. A la fin du XVII[e] siècle, Saint-Malo était desservi par les pasteurs de Plouer et de l'église de fief de *Mme de Fougaude*, près Dol.

(3) L'église du Bordage, en Ercé-en-Lamée (Ille-et-Vilaine), était alors une église de fief, dépendant de Rennes et du marquis du Bordage. Nous avons vu plus haut que le pasteur était *du Moustier*.

(4) On a supposé que Du Soul était parent d'Isaac du Soul, pasteur

M. N. Weiss a publié dans le *Bulletin* une liste de réfugiés rennais conservée dans la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford (1). Les noms de quatre-vingt-cinq personnes y figurent. Elles sont toutes *nécessiteuses*. On n'y trouve ni les noms des émigrés secourus antérieurement au mois d'avril 1686 par le Comité français, telle la famille *Redoulle*, ni ceux des fugitifs très nombreux qui ne sollicitaient pas de secours, comme les *de Maliverné*, etc.

Il est impossible d'évaluer le nombre des réfugiés de Rennes et des environs. Il fut considérable. Parmi les cinquante mille émigrés secourus à Londres seul, les noms bretons sont nombreux. Il en est de même pour la Hollande, où la plupart des listes dorment encore dans les archives. Le professeur Ch. Weiss estime que quatre mille personnes sortirent des seules villes de Nantes, Rennes et Vitré. C'est le chiffre que donnent les documents officiels. Ce qui est certain c'est que l'industrie des toiles dites de Noyal,

à Fontenay-le-Comte (Waurigaud, *Hist. Eg. réf. de Bretagne*, III, p. LXXXI), qui s'embarqua à Nantes en octobre 1685, avec *Marie Martin*, sa femme et trois enfants. L'aventure de sa servante *Nicole*, qui était montée en chaire un dimanche à Fontenay, est connue. M. Bourde de la Rogerie, archiviste d'Ille-et-Vilaine, mentionne une lettre de M. de Lavardin du 16 août 1685, réclamant l'envoi à Rennes des ballots du pasteur Etienne du Soul (V. *Protestant refugees from Rennes*, par C.-E. Lart, F. R. Hist. S., dans *Proceedings of the Huguenot Society of London*, vol. XIII, n° 3). — Il convient de ne pas confondre cette famille avec celle des *Lemoyne du Soulle, Joachim du Soulle*, pasteur à Gavray, en Normandie, épouse à Rennes, le 24 avril 1678, *Marguerite Escroignard*. Il était lui-même fils de pasteur et de *Judith Lebouvier*, du Moutier au Bordage, près Rennes. Le mariage fut béni par le frère du marié, Paul Lemoyne, pasteur de Cérisy. Leur sœur, *Rachel Lemoyne*, mariée à *Samuel du Bourdieu*, de Vitré, émigra avec son mari, en 1685, dans la Caroline du Sud.

(1) *Fonds Rawlinson*, Mss. C. 984. — *Bull.* 1885, p. 177. Ce document, dressé par le pasteur du Soul, daté du 10 avril 1686, a été publié de nouveau par M. Lart, à Londres, en 1926 (v. plus haut). Deux noms méritent une mention spéciale, le n° 7, *Marguerite Baraudin*, veuve de *Michel de Farcy*, de La Rochelle, qui fut l'ancêtre d'Alfred de Vigny, et le n° 11, *Pierre Bonneau*, aussi originaire de La Rochelle, graveur à Rennes, et dont l'un des dix enfants, *François*, fut baptisé le dimanche 5 mai 1675, pendant l'office célébré sur les ruines du temple incendié. Ce fait qui se passe en pleine révolte des *Bonnets rouges*, semble indiquer que les réformés étaient assez forts encore pour se faire respecter. Une publication récente, *Rennes à travers les âges*, nous apporte cette étonnante excuse au troisième incendie du temple : « Il faut savoir que nombre d'entre eux (les huguenots) étaient gens du fisc » (p. 133).

qui était entre les mains des huguenots, disparut après la Révocation (1).

On trouve dans les listes d'abjurations de Saint-Malo, quelques protestants rennais arrêtés au moment de fuir le royaume. Le 5 décembre 1686, ce sont six membres de la famille *Gouyon* qui abjurent entre les mains de l'évêque : *Luc, sieur de Tournaude* ; *Anne-Marie* ; *Claude-Marguerite, dame de Tournaude* ; *Claude-Charlotte* ; *Marguerite*, dame de *Blossac* ; et *Marie*, dame de *Hallouze*. C'étaient les six enfants de *Claude-Charles de Gouyon*, baron de *Marcé* et de *Henriette de la Musse*, réfugiée en Angleterre, et les descendants de *Charles Gouyon*, baron de la Moussaye, époux de *Claude Chastel*, qui avait favorisé la Réforme à Dinan au XVIe siècle (2).

Le 14 décembre suivant abjuraient *Daniel Escroignard*, chirurgien, 25 ans, et sa sœur *Judith*. Le lendemain ce fut le tour de trois autres sœurs ; *Marie*, *Charlotte* et *Marguerite*. Leur père, *Gilles Escroignard*, sieur de la Rue, était mort à la Boulaye en Chantepie, près Rennes. Ils

(1) Ch. WEISS, *Hist. des réfugiés prot. de France*, I, pp. 116, 329. Paris, Charpentier, 1853. — *Mémoire sur la Bretagne*, dressé par M. de Nointel, en 1698. *Arch. Nat.*, F. MORTEMART, n. 92. — Dépêche de Bonrepaus à Seignelay, du 11 février 1686, au sujet des plaintes de Saint-Malo sur la cessation du commerce des toiles avec l'Angleterre. V. aussi BURNET, *Hist. of protestant refugees*, sur ce commerce à Rennes, Saint-Malo, etc., ouvrage qui contient le relevé des douanes anglaises. — L'abbé Paris-Jallobert, dans son *Journal hist. de Vitré*, estime à quatre cents le nombre des abjurations à Vitré, mais ne prend pas en considération les localités voisines où se tissait la toile à voiles dite de Vitré. Il ne cite que quelques noms d'émigrés. La disparition des registres et des archives de la plupart des églises de Bretagne et de Rennes en particulier ne permet pas d'évaluer même approximativement le nombre de ceux qui s'en allèrent en exil pour leur foi.

(2) *Arch. Hôtel-Dieu de Nantes. Accord entre le comte de Marcé et les hospices*, 1692. — En 1700, Henriette de la Musse, revenue d'exil, habitait Terchaut, dans le Maine. Elle est signalée comme ne donnant aucun signe d'une conversion sincère au catholicisme romain (*Arch. municip. de Nantes*, deux dénonciations du recteur Gaultier, de la paroisse de Petit-Mars). — Le 11 décembre abjurait aussi *Anne de l'Espinay*, veuve de *Claude Gouyon* ; elle avait été arrêtée avec *Jacques de la Douespe* et ses deux sœurs *Marie* et *Louise*, ainsi que des *Ramsay* de Mouchamps, venant de Vieillevigne. Les de la Douespe sont alliés à ma famille depuis trois siècles et passèrent en Irlande plus tard retrouver d'autres membres de la famille.

étaient les petits enfants de Mme de *la Boulaye*, que Crévain cite comme faisant partie de la société de femmes, dont plusieurs étaient de grandes dames « très affectionnées à l'Eglise de Rennes », qui, avec l'appui du pasteur Loyseau et de la maréchale de Fervacques, rétablirent le culte protestant en 1598 (1).

Nous ne rappelons que pour mémoire la tragique aventure de *René de Montbourcher*, marquis du Bordage, brigadier général des armées du roi, arrêté par le bailli du marquisat de Trélon (Nord), le 23 janvier 1686, au moment où il tentait de sortir du royaume. Avec lui furent arrêtés la marquise, sa femme, et plusieurs membres de l'Eglise de Rennes, dont *Marie Gouyon*, fille du marquis de la Moussaye et de *Henriette de la Tour d'Auvergne*, sœur de *Turenne* ; *Michel Huchet*, son valet de chambre ; *Gabriel de la Haye*, écuyer de la dame du Bordage, etc. (2).

Nous avons noté que la principale industrie des protestants bretons était celle des toiles, toute groupée, à Rennes, dans huit ou dix communes des environs. « Non seulement, écrit un historien du Refuge, des ouvriers protestants, mais même une foule de catholiques avaient passé le détroit

(1) Citons *Jeanne Massais*, veuve de *François Escroignard*, décédée à l'Abbaye, en Vern, en 1685. Nous avons noté que les Escroignard et les Lemoyne du Soulle étaient alliés par le mariage du pasteur Joachim Lemoyne avec Marguerite Escroignard. — L'abbé Paris-Jallobert a publié des extraits des listes de Saint-Malo, Rennes, 1890.

(2) V. *Bull*, 1924, p. 184 ssq, *Extraits des arrêts criminels du Parlement de Tournai.* — *Idem*, 1909, 168 ssq. — 1911, 170, 455. — 1912, p. 69. — Elie Benoit, *op. cit.* V, 955. Du Bordage abandonnait outre sa position à la Cour une grande fortune (V. SOURCHES, *Mémoires*, I, p. 353, et *France prot.*, éd. HAAG). Condamné aux galères, il finit par abjurer. Le roi avait exercé une pression sur ses juges. Louvois écrivait à M. de Bagnols : « Sa Majesté veut que le procès soit promptement et sévèrement jugé. Vous devez dans les conversations que vous aurez avec les juges, leur faire entendre l'intérêt qu'ils ont de se conformer à l'édit du mois d'octobre dernier ». (*Arch. Guerre*, 774, 4 mars 1686). Son ancêtre *François* et *Jeanne de Malestroit*, avaient pris parti pour la Réforme dès 1558. C'est leur portrait qui figure, dit-on, dans les deux personnages agenouillés qui se trouvent dans le vitrail conservé au Musée de Cluny, don qu'ils avaient fait à l'église de Betton (I.-et-V.). On peut consulter aussi PICHART et CORSAN, *Grandes seigneuries de Haute-Bretagne.* A propos des Gouyon de la Moussaye, rappelons les *Mémoires d'Amaury de Gouyon*, publiés en 1899, par Vallée et Pourfouru, « une idylle vertueuse entre époux chrétiens, au XVIe siècle ».

à la suite de leurs maîtres » (1). Malgré les efforts et les promesses des agents du roi de France en Angleterre et en Hollande, ils ne revinrent pas. Cependant quelques réfugiés, surtout parmi la noblesse, ne pouvant supporter leur exil, reprirent le chemin de la patrie et de la cour, au prix d'une abjuration. C'est ainsi qu'on revit à Rennes *Amaury de Farcy*, fils de François et de *Claude Uzille*, qui était devenu, dans le Refuge, lieutenant général des troupes du duc de Zell (2).

Biens du Consistoire

L'Eglise de Rennes, « mère des Eglises de Bretagne », écrivait Crévain, était riche. Pendant une partie du XVIe siècle et tout le XVIIe, elle entretenait deux pasteurs (3).

Notons d'abord qu'on ne retrouve pas traces des biens des pauvres qui furent, sans nul doute « réunis », comme on disait alors, à l'Hôpital-Général suivant l'ordonnance du 15 janvier 1683.

Vaurigaud a publié l'« *Etat des biens en Bretagne appartenans aux cy-devant Consistoires*, etc. », dressé par le Parlement en vertu d'un ordre du roi du 9 novembre 1685,

(1) Ch. WEISS, *op. cit.*, I, p. 40 et I, p. 329. Dépêche de Bonrepaus à Seignelay, 11 fév. 1686 (*Arch. Aff. étrangères*), qui nous apprend que le gouvernement français payait dix pistoles pour chaque ouvrier protestant ou catholique que ses agents arrivaient à faire rentrer en France.

(2) *Arch. Nat.*, E. 3352, 282. Il avait épousé à Rennes *Dorothée-Louise Charéard*. Un autre membre de cette famille *René*, seigneur de la Ville-du-Bois (en Mordelles) avait épousé *Charlotte de Lavesque* fille du pasteur de Rennes. Ils passèrent à l'étranger (mss. Rawlinson). Le pasteur de Mouchamps, *Jean de Farcy*, revenu à Rennes en 1680, demanda un congé au Synode de Thouars en 1682 (*Arch. Vendée, Actes du Synode*, Série I, et une lettre de Ravenel à Ramsay, de Mouchamps, *Arch. Vendée*, Série E) et passa aussi à l'étranger. *Marguerite Beraudin*, veuve de *Michel de Farcy*, signalée nécessiteuse à Londres (mss. Rawlinson), laissait 2.000 livres de rente à Rennes (*Etat des biens*, etc., *Reg. Parlement*). Une autre de Farcy-Boissoudan, passa en Caroline du Sud.

(3) Le premier pasteur connu en Bretagne est celui de Rennes, *Dugravier*, probablement originaire de Rennes, et en tous cas Breton, en 1558. Consacré à Paris, il fut envoyé à Rennes vraisemblablement par l'Eglise de Paris. Les deux premiers pasteurs envoyés par Genève sont *Dugué*, en 1559, à Nantes, ignoré de Vaurigaud et *Bachelard*, en 1560. (*Arch. Cie des pasteurs de Genève, Liste Archinard*).

d'où il ressort que l'actif du Consistoire de Rennes s'élevait à 14.000 livres de principal et 3.050 livres de rente. De plus M. du Bordage devait une somme de 18.888 livres, 10 sols, 4 deniers, au Consistoire pour intérêts non touchés (1).

Un procès-verbal, plus détaillé, existe aux archives hospitalières de Rennes, que Vaurigaud n'a pas connu.

« Estat des effectz trouvés en l'an 1686 chez le sieur Ravenel faisant profession de la religion prétendue Réformée dépandans du Consistoire de Cluné pour la subvention de Lenoir ministre (2) et déposés au greffe d'office du présidial de Rennes suivant le procès-verbal et inventaire fait d'Iceux par le sieur Alloué de Rennes, le 28 janvier 1686.

« Un acte obligatoire consentie par Monsieur le marquis du bordage au sieur de Pisnel Favey (3), du 21 mars 1674 portant la somme de 8.000 l. Signé René de Montbourcher. Barbe et André, notaires Royaux.

« Une copie de reconnaissance dudit sieur Pisnel Favey que les deniers prestés audit sieur du Bordage appartiennent au sieur du Soul, ministre, laditte reconnaissance signée et collationné Estienne du Soul, Guillier et Doussé, notaires royaux et au costé verso est une reconnaissance dudit sieur du bordage de luy signée en date du 3 décembre 1684 portant que ledit sieur du Soul luy a mis entre les mains l'original de la reconnaissance dudit sieur du Pisnel.

« Demande faite en justice pour avoir payement de ladite somme de 8.000 l. avec assignation au présidial de Rennes, le 17 décembre 1674 tendant aussy à avoir condamnation des intérests, deffaut levé le 14e May et sentence rendue en conséquence le 1er juin 1675 et une missive escritte par la dame du Bordage d'elle signée et dattée du 12 May 1681 portant reconnaissance de deniers.

(1) Vaurigaud, *op. cit.* III, p. 65. Ces biens se décomposaient comme suit : Legs du marquis du Bordage, 8.000 livres ; *idem.* Mme de la Roche-Giffard, 2.400; *idem.* comte de Saint-Gilles, 3.000 ; et M. de Mesneuf, une rente de 150. Le temple était estimé 1.000 livres.

(2) *Philippe Lenoir,* un moment pasteur à Rennes, avant d'aller à Blain, contrairement à ce que dit Vaurigaud que Blain fut sa première église (III, p. LXXXVIII).

(3) *Jean du Pisnel,* de Saint-Germain-du-Pisnel, ancien (V. de Calan, *Bretagne au XVIe siècle*).

« Copie d'obligation consentie par Julien Arondel sieur de la Bourdonnais en qualité de procureur et faisant pour dame Marguerite de Chambalan, dame Marguerite de la Rochegiffard au sieur Pisnel Favey, le 18e aoust 1657 portant la somme de 2.550 l., une demande le 8e février 1665 et sentence rendue à la prévosté le 26e du même mois, une reconnaissance sous seing privé dudit sieur de Favey du 12e novembre 1664 portant pouvoir au sieur Ravenel de poursuivre le payement du contenu en ladite obligation, autre reconnaissance du costé verso du sieur Jean Ravenel du 2e février 1673, autre reconnaissance sous seing privé du 2e février 1673 portant que les 2.550 l. proviennent du fond destiné pour la subvention des ministres.

« Un extrait des actes du livre du Consistoire de Cluné du 28e février 1683 contenant entr'autres choses une décharge des comptes rendus par ledit sieur Ravenel, signé Royère, ministre, Etienne du Soul, ministre, Jean Favey, Doudard et Giberne, antiens.

Un procès-verbal fait devant M. de pontchartrain, le 2e May 1685 contenant entr'autres choses les déclarations du sieur du Soul ministre, ravenel et doudard faisant pour ceux de la religion prétendue réformée sur le fait de l'administration de Lenoir affaire des fonds et revenus de leur temple de Cluné.

« Plusieurs quitances et receus consentis au sieur Ravenel de différentes dattes par plusieurs particuliers qui ne sont de conséquences ».

On remarquera qu'il n'est plus question du legs du comte de Saint-Gilles, dont le testament fut contesté.

Ce document fixe définitivement un point d'histoire, en visant le registre des délibérations de Rennes. M. Lart, dont nous avons cité l'article plus haut, met en doute, après d'autres, l'existence de registres du Consistoire (1). Pour ceux qui connaissent l'ordre et la discipline des anciennes Eglises cela est peu probable, surtout si l'on veut bien se rappeler, qu'au début même de la Réforme, le

(1) « The earlier registers of Cleusné or Rennes are not in existence, if ever they were kept », p. 2 du tirage à part.

Synode de Châteaubriant avait approuvé un règlement du Consistoire de Rennes en quatorze articles, appelé « Police » (1), et qu'il avait ordonné que « chaque Eglise de Bretagne en aurait une copie et s'y conformerait ». Le Parlement, qui légalement aurait dû faire déposer dès 1685 les Archives de l'Eglise au greffe de la Cour, ne s'avisa que le 9 mars 1757, qu'elles étaient « entre les mains d'une personne privée (2) ». Quant aux dix-sept petits cahiers d'état-civil qui sont aux Archives d'Ille-et-Vilaine, ils proviennent du dépôt que faisaient les pasteurs au greffe du baillage, conformément à l'article IX de la Déclaration du 1er février 1669. C'est ce qui explique qu'ils sont souvent doubles, incomplets et comportant de fréquentes lacunes.

L'emplacement du temple fut donné à l'Hôpital-Général par brevet du 24 décembre 1685. Ce brevet fut confirmé par un nouveau brevet du 10 juillet 1686 (3).

Un an après la Révocation, tout n'était pas encore éteint ou parti. Le 6 décembre 1686, M. de Chaulnes fit venir un nouveau détachement de cinquante dragons dans la ville où plus de cinq cents de ces soldats étaient logés chez les huguenots les plus obstinés. Les prisons étaient toujours pleines. les couvents aussi (4). Pendant longtemps encore il se produisit des abjurations, Ogée en constatait en 1701 au Bordage. L'émigration, malgré les difficultés suscitées par de nouvelles déclarations royales, continuait toujours. En 1718, *Thomas Ravenel*, abjure le catholicisme dans l'Eglise française de St-Martin-le-Grand de Londres. En 1721 et 1753 ce fut le tour de *Jean de la Porte* et de *Anne de la Porte*, de Messac. Dans l'affaire *David Letellier*, en 1740, nous voyons que la femme a fait évader cinq de ses

(1) Vaurigaud, *op. cit.* I, p. 76.
(2) *Reg. Parlement*, à la date.
(3) Deux brevets sur parchemin, aux arch. Hospit. de Rennes.
(4) Les couvents les plus souvent mentionnés sont les *Grandes Ursulines de Rennes*, la *Sainte Famille* (Ursulines) de Hédé, les *Dames de Budes*, ou filles de la Sainte Vierge, fondées par une dame de Budes, dès 1676 pour « l'instruction des protestantes converties » (*sic*). Le couvent se trouvait rue du Pré-Botté, en face du Palais du Commerce actuel. La chapelle fut bénite en 1682. Vendu à la ville en 1758, il fut transporté rue Saint-Hélier.

enfants. Le père était passé en Angleterre en 1728, la mère est aux Grandes Ursulines de Rennes, une fille de seize ans est au couvent de Hédé (1).

Les quelques fidèles qui restaient eurent aussi leurs Assemblées du désert. Nous lisons dans le registre du Parlement que, le 10 mars 1701, « l'avocat général démontre qu'il y a une grande quantité de religionnaires à Ercé » et « qu'ils font l'exercice par Assemblées clandestines ». Il en est de même à Gahard, au-delà de la forêt de Rennes, où d'autres Assemblées ont eu lieu (2). On décida de faire des exemples : quatre corps furent traînés sur la claie dans la seule localité de Sion. Trois de ces corps étaient des cadavres de femmes dont celui de *Marie de Beaupéan*. A Vay, de même on exhuma un cadavre de femme qui fut traîné par les rues.

En 1744, il subsistait encore des témoins de cette longue agonie du Protestantisme haut-breton, puisque les autorités ouvrirent une information contre un certain *Pigeon de la Moinerie*, qui prêchait dans la région de Dol (3).

Lorsqu'en 1787, la Déclaration du 19 Novembre réintégrait les protestants dans quelques-uns de leurs droits, le Parlement de Bretagne y opposa une résistance obstinée. A Rennes, comme dans toute la Bretagne, sauf Nantes et Brest, les registres de régularisation des naissances et mariages, tenus par le curé et le juge royal et remis au Procureur-Général, ont tous disparu (4).

Ainsi, peu à peu s'effacèrent les dernières traces de ces Églises de Bretagne, qui, entre Saint-Malo et Nantes, constituèrent au XVIe siècle de « vivaces communautés » (5).

Louis BASTIDE.

(1) *Arch. Ille-et-Vilaine.* Intendance, C. 1258.

(2) Ercé (Ille-et-Vilaine), où se trouvait le château du Bordage. Le château actuel est constitué par les communs de l'ancien château. La Tour du Prêche, démolie, a servi à la construction du clocher paroissial actuel. Le cimetière protestant existe toujours. Propriété de M. Yves Guyot. — Gahard est aussi dans l'I.-et-V., à mi-chemin de Rennes et de Pontorson.

(3) *Arch. Nat.* E. 3507. — VAURIGAUD, *op. cit.*, III, p. 270.

(4) *De l'Etat civil des réformés de France*, par L. Anquez, Paris, 1868.

(5) L. ROMIER, *Le royaume de Catherine de Médicis*, II, pp. 152 et 182.

Documents

Un chapelain peu connu de l'ambassade de Hollande : Gaspard Wetstein (1716-1722)

Les lettres suivantes sont extraites d'un dossier d'environ 150 lettres adressées de 1716 à 1760 à Gaspard Wetstein. Ce dossier avait été constitué par lui-même, puisqu'il porte, de sa main, au dos de chaque lettre, le nom de la personne qui l'a écrite, la date d'envoi, et parfois l'indication de l'endroit où il l'a reçue et la date de sa réponse. Sauf une ou deux exceptions, toutes ces lettres, écrites en français, en anglais et en allemand, sont des lettres de femmes. Il est probable que Gaspard Wetstein avait classé à part les lettres de ses correspondants, dans un autre dossier qui s'est trouvé séparé de celui-ci.

Ce dossier provient de chez un marchand. Il le tenait, paraît-il, de son père, et n'a pu me fournir aucune indication sur son origine.

Je n'ai pu jusqu'ici découvrir aucun renseignement sur ce Gaspard Wetstein (1). Voici les quelques faits qui ressortent de ces lettres mêmes.

Gaspard Wetstein appartient à la grande famille des Wetstein, de Bâle, à laquelle appartenaient aussi les imprimeurs d'Amsterdam, et Jean-Jacques Wetstein, le traducteur et éditeur du Nouveau Testament, qui fut professeur de théologie et d'histoire ecclésiastique à Amsterdam ; c'est chez lui que Gaspard Wetstein se fait adresser ses lettres lorsqu'il passe en Hollande en 1743.

Gaspard Wetstein avait trois sœurs qui demeuraient à Bâle ; sa mère y mourut en 1738.

De 1716 à 1722, il vécut à Paris. C'est à cette époque de sa vie que se rapportent les lettres suivantes. On y verra

(1) Cf. L.-A. van Langeraad, *De Nederlandsche Ambassade-Kapel te Paris, La Haye,* 1893, t. I.

ı'il fut en relations avec nombre de familles protestantes en connues à l'époque, particulièrement les Girardot. Aux oms que l'on trouvera plus loin, il faut ajouter celui de me de Bessé, dont le dossier contient quatre billets, ailleurs sans intérêt.

Il semble avoir débuté à Paris comme assistant de M. ıitton, qui était chapelain de l'ambassadeur de Hollande. fut lui-même, en 1721, chapelain de l'ambassadeur, . Hop.

En 1722, il quitta Paris, passa par Zurich et alla à Bâle ; y était encore en 1723. En 1724, il repassa par Paris et en rtit pour Londres entre juin et septembre de cette année. ès lors, il s'installa en Angleterre. Probablement par l'in-rmédiaire de *sir Luke Schaub,* lequel était, lui aussi, de île, et avait épousé une veuve protestante de Nîmes, il tra en relations avec la famille des Carteret, qui avaient ur lui une profonde estime. Il fut pasteur de Helmin-am, près d'Ipswich, où *lord Dysart,* beau-fils de lord rteret, avait son château. En 1736, sans doute grâce aux *rteret,* et parce qu'il savait l'allemand, il fut nommé cha-lain du Prince de Galles, au moment où celui-ci venait se marier avec Augusta de Saxe-Gotha, et ce fut lui qui seigna l'anglais à la nouvelle princesse de Galles. En 1743, accompagna en Hollande et en Allemagne lord Carteret, i fit avec le roi Georges II la campagne de cette année. En 44, il était de retour en Angleterre. En 1747, il se maria, obablement à Bâle, où il fit un voyage en septembre et tobre. Le prince de Galles mourut en 1751, mais Wetstein sta chapelain de la princesse. En 1753, il lui naquit une le.

La dernière lettre que contient ce dossier est datée du 15 vembre 1760 (1).

I

Je vous escris ce billet Monsieur p^r vous donner avis que Mlle iran est en un estat pitoyable et que les medecins en deses-rent, son mal est une hidropisie de poictrine, iy passai ier ıt le iour, elle ma dit de vous prier de sa part de luy aller ner des consolations dont elle a un grand besoin la pauvre e ; m^rs Chirac et Molin, médecins si doivent trouver ce mattin credi 9 doctobre p^r pour faire une consultation. ie vous

(1) Le collaborateur qui a bien voulu rédiger cette introduction et us remettre ces documents en 1926 n'a pas signé. Si ces pages mbent sous ses yeux, nous le prions de se faire connaître au direc-r de ce *Bulletin.*

assure que ie suis affligée de l'estat de mon amie. ie vous prie de ne luy pas refuser votre secours et vous obligerés sensible " Monsieur

Votre très humble et très obéissante servante

de C.

Adresse : A Monsieur, Monsieur Vestin chez M[e] Sosais rue de Seinne à la Tournelle à Paris (1).

II

Le porteur de ce billet Monsieur est un homme que mon frère m'envoye pour sçavoir sy il y a encore du bois ou vous men avés fait avoir, ou bien sy par vos conoissances vous luy en pouriés indiquer; il vous seroit obilgé et myo ausi, mon frere a esté très faché de ne vous avoir pas trouvé chez moy le iour que vous y estiés car son dessain estoit de vous enmener diner chez luy, iespère aller demain où vous paroiterés en public (2) et profiter de vos bons enseignemens, bien des compliments à M[e] de Sausés. iay de largent pour payer, adieu Monsieur ie suis avec une veneration tres respectueuse

Vostre tres humble et tr[s] ob[eissante] servante

DE G. DE C[IVILLE].

Adresse : A Monsieur Monsieur Ves[tin] à la Tournelle ru[e de] Seine demender M[[e] de] Sausés (3).

III

Je recoit avec plaisir de vos nouvelles Monsieur puisquon m'assure que vous vous portez mieux je vous en félicite et en mesme temps je vous remercie de la grande et bonne épitre que vous m'envoyez je vais songer a la faire partir insessament songez a nous venir assurer vous mesme de vostre sante à laquelle nous nous interessons toutes mesdames de S[t] Endeux M[e] Alliot et moy bocoup plus que je ne serois vous dire; ayez agréable de resevoir quatre bouteille de mon vin vieux qui vous seron rendues par vostre messagere il est bon pour les malades et je voudrais quil pus vous faire plaisir je vous en renverrois encore

(1) Indexé par Wetstein : « 1716, Mad[e] de Civille. » Le texte même précise que la lettre est du 9 octobre. Voir à la suite de ces lettres la notice sur les Girardot. Il semble qu'il s'agit ici, comme dans la lettre XIX, de Jean Girardot, s[r] *de Sozay*.

(2) C'est-à-dire à la chapelle de l'ambassade de Hollande.

(3) Indexé par Wetstein : « Mad[e] de Civille. » La lettre est un peu déchirée. Je rétablis les lettres entre crochets. D'après l'adresse et l'écriture, la lettre est de 1716 comme la précédente. Elle prouve que Wetstein tenait des services publics à cette date, et, d'après l'allusion au bois, qu'il était déjà en relations avec la famille Girardot de Chancourt, lesquels étaient de gros marchands de bois.

quelquune ; c'est ce que je vous prie de me faire sçavoir et de
e croire avec tout le respec possible

Monsieur

Vostre tres humble et tres obeisante servante

De Chancour

Madame Alliot cherche un petit apartemt pour vous ; on lui
oit rendre reponce demain d'un quelle vous a trouvé

Adresse : A Monsieur Monsieur Westin à Paris (1).

IV

A Paris ce 9 Décembre 1719

Monsieur

Le bruit cour dans ce quartier quil ne faut pas aller demain
atin à l'hotel sans en dire la raison ; je vous prie de dire a ce
rsson ce que vous saurez à ce sujest ne pouvant aujourdhuy
oir l'honneur de vous voir ; je croy quon vous oras dit que
rdy ju le malheur de ne vous point trouver nos dame (2) vous
uhaite le bon jour et moy je vous prie de croire que je suis
ec respect et estime Monsieur

Vostre très humble et obeissante servante

Alliot

Adresse : A Monsieur Monsieur Vestin chez Madame de Civille
e danjoux (3) proche la rue daufine à Paris.

V

Je vous prie très humblement Monsieur de recommander
main, aux prières de l'Eglise, ma tante qui est malade a
xtremité ; jaurois été moy mesme pour vous en prier si je
stois pas tant dans lafliction, je la recommande bien en par-
culier a vos bonnes prieres et a celles de Madame, que je salue
tout mon cœur ; je suis tres parfaittem[t] Monsieur

Votre tres humble et tres obeis[te] servante

ce 16 Nov[bre] 1720

M. Eudelin.

Adresse : A Monsieur Monsieur Guiton à Paris (4).

(1) Indexé par Wetstein : « 1719, Mad[e] de Chancourt. »
(2) Mme de St-Endeux et Mme Alliot. — V. lettre ci-dessus de Mme
Chancourt de 1719.
(3) Actuellement rue de Nesle.
(4) Indexé par Wetstein : « du 16 nov. 1720, M[elle] Eudelin. » Le nom
Guiton a été effacé sur l'adresse et on a écrit au-dessus « Wets-
n ». Je croirais volontiers que c'est M. Guitton lui-même qui a
nvoyé la lettre à Wetstein, particulièrement comme c'est à peu près
seule fois à cette date que le nom de Wetstein est orthographié cor-
ctement sur une adresse. Je serais assez enclin de conclure de là
e Wetstein était à cette époque l'assistant de M. Guitton.

VI

Je comtois, Monsieur, que Mo^{ur} et Ma^{de} Guitton no[illegible] l'honneur de venir demain diner avec vous, mais M[illegible] s'en est excuse sur quelques incomodités, nous tâc[illegible] prendre mieux notre temps pour rassambler cette pa[illegible] Monsieur je vous prie de vouloir bien remettre celle q[illegible] avois proposée, je suis fachée qu'elle n'ait pas de lieu m'fai[illegible] un véritable plaisir de vous avoir tous, j'espere qu'[illegible] que différé j'ay l'honneur d'estre avec une parfaite es[illegible] sieur

Votre très humble et très obéissante servante

Anne Ha[illegible]

ce mercredy 24e jen^{er} 1721

Adresse : Monsieur Monsieur Vestin chez Madame [illegible] à Paris (1).

VII

J'ai Monsieur une particulière obligation à Madame [illegible] de m'avoir procuré une lettre aussy obligente que [illegible] vous mavez escritte. Je luy mende que ce que iay fai[illegible] laqués est tout ce quil falloit pour le mettre en estat [illegible] sa vie et quainssy il ny aura plus ocasion dauccune [illegible] pour ce garson quy soit mise sur son compte. J'esp[illegible] senté est apresent restablie; ie le souhaite et prie Die[illegible] mon cœur et vous remersie des veux que vous avez [illegible] pour moy dans ce comensement dannée ; ie vous pri[illegible] nuer vos bonnes prieres pour moy et ma famille; nou[illegible] tous grand besoin ; ie compte assez sur vos bontés [illegible] chement que vous avez pour Mme de Civille pour [illegible] vous ne me les refuserez pas mesme que vous macor[illegible] estime et que vous me ferez la iustisse destre bien p[illegible] la sincérité avec la quelle ie suis Monsieur

Vostre très humble et tres acquise servante,

A. G. Cottib[illegible]

De Londre ce $\frac{30^{e}\ \text{Jenvier}}{10^{e}\ \text{Février}}$ 1721.

Adresse : Monsieur Monsieur Wetsteen Ministre d[illegible] Exselance lembassadeur de Hollande à Paris

VIII

Billet de Mme de Medan, du 18 mars 1718, de[illegible] à Wetstein de lui prêter un recueil de passages d[illegible] Sainte-Ecriture. — Adressé « à Monsieur, Monsieur [illegible] ché Me Sarrau. »

(1) Indexé par Wetstein : « du 24 janv. 1721, Mad^{elle} Ha[illegible] »

IX

Mardy au soir 4e Fevrier 1721

Il y a [illegible] longtems Monsieur que je n'ay eu l'honneur de vous voir, cependant les jours croisse Vous me ferié plaisir de venir visque [jouer au whist] la fortune du pot et lapres diné vous serie[illegible]ore. Vous irié ché MM Guitton Hamon et nous nous vairion un [illegible]eu le matin. C'est une consolation que de pouvoir parler a cœur ouvert. Venay don me voir des que vous le pouray Je suis Monsieur vostre très obeissante servente.

DE MEDAN

Adressé : A Monsieur, Monsieur Vestin

X

Lundy matin 28 Août

Je fut ra[illegible] Monsieur d'avoir esté hier a la segonde action (1) puis que j'y [illegible] le plaisir de vous entandre j'en revin très édifiée vous ayant [illegible]couté avec une grande attantion je vous prie de me mander qu[illegible]era la segonde action dimanche prochain, car on dit que M[illegible]arbe pars.....

Signé : DE MEDAN

Adresse : Monsieur, Monsieur Vestin (2).

XI

Monsieur

il y a long tems que je me flatois de retourner auprès de madame de [illegible]hancourt ou jesperois d'avoir l'honneur de vous voir aux assemblée mais le seigneur maflige doublement en men privant par une maladie des plus terrible dont il afflige ma belle sœur ; son mal vien d'une melancolie noire qui luy cause des vapeur [illegible]reuse ; elle a eus dans les commencement des inquietud[illegible] milles chose indifférente mais depuis quelque tems elle se croit dannée parce que dans sa jeunesse elle a etté mise au nouvelle catholique ou elle a eus le malheur de changer de religion mais depuis bien des ennées elle est rentrée dans la bonne voye elle a au reste vescu toute sa vie d'nue maniere qui la fait estimer de tout le monde elle de lesprit mais elle l'a tres foible et depuis quelle a des vapeur elle craint si fort les jugement de [illegible]quelle est plongée dans le desespoir; ce mal est pressant [illegible]ur et apres luy avoir dit et fait dire tous ce que jay crus [illegible]le de la rassurer jay recour a vous et vous prie au non de dieu de vouloir bien luy escrire au plustos et de prier aussy monsieur Guitton de faire la mesme chose incessament

(1) Il y ava[illegible] deux actions le dimanche à l'Ambassade de Hollande, l'une à 7 heures et l'autre à 11 heures. *Bull.*, III, 600.

(2) Cé billet ne porte pas la date de l'année. Il est exactement de la même écriture que les précédents.

dans lestat ou elle est il ne luy faut sil vous plait parler que des miséricordes de Dieu et lui faire voir tous les trésors de cette miséricorde ouver au pecheurs repentant ; je nay d'espérance quen Dieu pour la retirer de ce cruel estat et comme vous este ses ministre en terre je vous conjure aussy bien que monsieur Guitton a qui je vous prie de communiquer celle cy de lui escrire au plus tot et de l'assurer que cette affliction seras pour la gloire de Dieu et pour le salut de son ame; elle a deja esté dans lestat ou elle est il y a vindeux an et en a este parfaitement guerie; je vous prie de prier Dieu pour elle dans les assemblées et en particulier priés le aussy pour moy mon cher monsieur je suis dans la plus triste situation du monde et je crain bien de succomber a ma peine; je finit pouvant à peine tenir ma plume je suis avec bien du respect Monsieur

Votre très humble et très obeissante servante

M. Etignard de la Faulotte

a Chaalon ce 20 May 17[21]

Si vous voulés adresser vos lettres directemen ladresse est à M[le] Etignard de la faulotte rue S[t] jacque si non vous aurés la bonté de les donner à madame de Chancourt qui me les feras tenir

Adresse : Monsieur Monsieur Vestin à Paris (1)

XII

Monsieur

Je nay point de termes assés fort pour vous témoigner la reconnaissance que mon frere ma belle sœur et moy avons de la bonté et charité que vous avés eus descrire à cette pauvre malade qui nestoit pas dans une situation assés tranquile pour faire a votre lettre toute lattention quelle méritoit et quelle y a faite depuis ; elle la lit actuellement et sen trouve toujour plus consolée ; elle ne desespere plus de la misericorde de Dieu mais elle a besoin destre fortifie et desire passionement davoir lhonneur de vous entretenir mais comme elle nest pas encore en estat de faire le voiage et quil ny a mesme pas daparence quelle le fasse si lon continue darrester a lhostel (2) ce que nous luy cachons de peur de la chagriner je vous conjure Monsieur davoir la bonté de luy escrire encore une fois et de la soutenir toujours par les promesse de Dieu ; elle est charmée de votre lettre depuis le commencement jusqua la fin et comme elle est fort ample il faut si vous avés encore la bonté de luy escrire lexorter a se confier en Dieu elle vous prie aussy bien que moy

(1) Indexé par Wetstein : « du 20 May... M[e] Etignard. » La fin de la date est déchirée dans la lettre, mais la lettre suivante permet de la rétablir comme étant 1721.

(2) C'est-à-dire : d'arrêter quelques-unes des personnes qui se rendent à l'hôtel de l'ambassadeur de Hollande pour y assister au culte.

le continuer vos prieres pour elle afin que Dieu luy donne une ntiere confience en luy lorsque je receu votre lettre et que je uy en fit lecture sur le chant des que je commencois un verset le lecriture elle lachevoit mais elle disoit quelle estoit trop criminelle pour se lapliquer et quelle estoit indigne que vous la raitiés de votre sœur mais comme elle a changé de langage il ne faut pas sil vous plait faire connoistre ny a elle ny a moi que e vous aye parlé de cela ; jattent avec impatience lhonneur de votre reponse pourvueue que cela ne vous incommode pas; Dieu era votre récompense car nous ne reconnoistrons jamais les obligat que nous vous avons mon frere et ma soeur vous assure de eurs respect la derniere aura lhonneur de vous remercier elle mesme des quelle le pourra je suis avec respect Monsieur

Votre très humble et très obbéissante servante

M. Etignard

a Chaalon ce 9 juillet 1721

(Pas d'adresse)

XIII

Lettre de Mme Labhard (1), du 13 juillet 1721, de Bâle :

..... je vous suis bien obligée desque vous voullés consoller mon marry par votre presence quelque fois. je vous prie de ontinuer.....

..... je vous prie dasurer Monsieur et Madame Guitdon de mes tres humple respect et que je suis tres sencible alleur bon souvenir.....

Cette lettre est adressée à : « Monsieur Monsieur Wetstein aumonier de Ecsellence Monsieur Hop ambasedeur dhollande a Paris ».

XIV

Lettre de Mme de Civille du 31 juillet 1721 écrite de Sarcelles, par Ecouen, où elle était chez Mme de Cottiby..... : « Wetstein doit venir chez Mme de Cottiby. Mme de Civille en partira par la voiture qui aura amené Wetstein. Il doit s'attendre à ce qu'on 'y retienne. Qu'il apporte donc son paquet.

Adressée : « A Monsieur, Monsieur Wetstin rue St Croix de la bretonnerie vis à vis la rue dupuis chez Mr Gerar chirurgien. »

XV

Lettre de Mme de Civille du 3 août 1721. — Elle retarde son retour à Paris. — Même adresse

(1) Jean-Henry Labhard, banquier. rue Michel-le-Comte, figure plusieurs fois comme témoin aux enterrements de protestants membres du personnel de l'ambassade de Hollande (*Bulletin*, tome LXI, pp. 270, 272).

XVI

Lettre de Mme de Civille du Mardi 4 Août 1721. — Puisque Wetstein, comme il le lui a écrit doit arriver à Sarcelles jeudi, elle en partira jeudi, ou vendredi matin. — Adresse : « Monsieur Monsieur Westin lesné chez monsieur le chevalier chop [Schaub] rue neufve St Mery à l'hôtel des quatre provinces, à Paris. »

XVII

29 Aout 1721. — Lettre de Mme de Chancourt pour lui offrir ses services et ceux de Mlle Alliot pendant sa maladie. — Adressé : « A Monsieur Monsieur Westin rue neuve St Merry à lohtel des quatre province a Paris ».

XVIII

ce 10 Juin 1724

Monsieur et tres cher amy je vous remercie de ce que vous voulez bien vous ambarasser pour moy de tant de chose j'an ay toute la recognoissance possible; voyla de la vesselle a ma chere soeur Hample sy vous pouvez la plasser san vous trop incomoder vous luy ferez plaisir je croy quelle aura plus de joye de vous voir que vous ne pouvez penser et toute nostre famille aussy qui vous cognois pour un de nos meilleurs amis. Le grand livre destampe est pr mon frère de Tillieux qui vous aura obligation sy vous luy pouvez faire remettre à Londre et je vous priee que tout cela soit aquité a nos frais et de payer tout le port pr moy qui vous le feray rendre à Londre jorois bien us plus de vesselle a vous remettre mais je nay pas voulu abuser de vostre offre obligent ; le dernier des balos que je vous veux confier est ce que jay de plus chair et qui me tien le plus a cœur; il me semble que sy vous quitiez vostre place de carosse et que vous prisiez une bonne chaise de poste pr vous deux que cela seroit bien mieux; il defrayeuroit tout et il ne vous en couterait rien absolument mais il faudroit que ce fus vous qui louyez la chaise et ayez le passe port et avec cela la permission de courir quil faux avoir avant que de partir; je vous lesse tout a vostre bonne conduite mon cher monsieur et demeure toute a vous et vostre tres humble et tres obeisante servante

S. G. de Ch.

dechirez ou brullez la lettre et gardez le memoire de la vesselle

Adresse : Monsieur Monsieur Westin à Paris (1)

(1) Indexé par Wetstein : « du 10 juin 1724, Mad^e de Chancourt. » Wetstein était sur le point de partir pour Londres.

XIX

a paris le 27 septembre 1724

Monsieur

Je suis tres sensible a toutes les amitiez que vous me fettes et fort recognoissante des bons avis que vous me donnez et je tacheray de m'y conformer le plus quil me sera possible; je voit très bien quil partent d'un bon et fidelle amy qui n'a en veue que mon bien et celuy de ma famille pour la plus grande gloire de Dieu cest pourquoy je vous supliee de joindre vos priere a vos exortations et de nous soutenir dans ce temps depreuve ou nous sommes. Mon cher Monsieur je suiee plus fachez que je ne vous sorois exprimer d'avoir manqué locasion donc vous me parlez mais cest une chose fette et a quoy il ne faux plus songer que pour en reparer la faute sy cela se peut. Je vien de resevoir une lettre de Mr Horner qui me mande quil passera dans quelque jour a Paris mais je ne croy pas que je puisse encore profiter de sa compagnie nos affaires sont trop en mouvement auoujrdhuy et on nous examine de trop pres pour nous pouvoir deplasser surement. Je n'ay aucune bonne nouvelle a vous mander que celle que vous pouvez aprandre pour les gazettes; il nous est mort deux de nos amis depuis quelques mois qui son un Ml Cromelin (1) et le belau frere de Mr Levasseur on ne leur a rien dit ny rien fait à ceux qui son restés et on les a enterre dans mon chantier; il n'en a pas esté demesme dun pauvre garcon orlogeur a qui on a fait faire abjuration pandans sa maladiee et donc le curé cest emparé et a mis hors de sa chambre ses freres et autre parans. Nous avons Me de Bessé tres mal et elle a fait une tres belle confession a son curé qui je croy ne la reviendra pas voir ; cest une femme d'esprit et de merite. Ml son fils que je croy qui vous est fort cognu et à toute la ville de Londre est aupres delle. Dieu veille que ce soit a edification et non autrement je croy que vous avez veue les mandemans de Mrs les evesques de la Rochelles et de Luson quils ons adressez au clergé de leurs dioseze il son fort curieux on y voit un esprit de charite joint a de saintes violance qui son tres propre a persuader les timides. Je ne vous entretiendray pas de tout ce quils contiennent persuadée que vous y avez fait desja bien des reflexions; j'ayme mieux vous demender de vos nouvelle et vous dire des nostres premierent je vous priee de m'informer sy vous avez apresant un benefice ou cure d'ame et sy vous este fixee en quelque bon endroit ce que je souhaite de tout mon cœur ; pour nous il ny a rien de nouveau dans le quartier que

(1) Le *Bulletin* (1859, p. 495 ; 1924, pp. 244 et 362 ; 1925, p. 526 s. ; 1927, pp. 144 et 416) a donné des détails sur les *Crommelin* et l'industrie de la toile fondée à Lisburn, dans l'Ulster, par *Louis* et *Samuel-Louis Crommelin*, réfugiés de Saint-Quentin.

Cf. *Bull.* 1926, p. 495, et C. Gill, *The rise of the Irish linen industry.*

lagitation de la chere Me de Sosay elle est comme vous lavez veuee autrefois tousjours dans le dessin de voyager et bien resoluee de vous aller voir. Je luy ay rendu vostre petit presant don je croy quelle vous a remersie dan le temps. Me de Clorignon (1) est toujours la mesme et Mlle de Prefond elle m'on chargée de vous assurer de leurs respes Mrs de Clorignon et Mr de Blemon on us depuis peut de legere indisposition don ils son quite pour trois ou quatre seignee chacun et autan de medesine ; la famille Foisson jouit comme la mienne d'une parfette sante grace a Dieu comme Mlle de la Follotte et vous assurent tous de leur service. La pauvre Me Brouillé qui prenoit de petis enfens en pension est fort chagrine de voir que ce petit negosse la luy va estre san doute interdy les peres et meres en ayant desja retire une partie. Me Alliot qui a lhonneur d'estre de vos amiee est tousjours a Caën ou elle travaille a vandre ses heritages en ayant obtenu la permission du roy et je croy que cela est comme fet. Mr Valmalet (2) a marié sa fille à un Mr de St Quantin et je croy quil a este fort grondé de Mr Guit... (3) que vous scavez qui n'est pas endurant ; Me son epouse est acouchee il y a cinq ou six jours d'un gros garçon bien noury la maman et l'enfent se porte a merveille. Je croy que cest Mr lembasadeur dangleterre et Me sa femme qui sont parain ou lé doivent estre. Nous n'avons plus de nouvelle ny de commerce avec Mr d'Artis depuis quil a este chassé de Strasbour par le magistra son projet est tombé a terre et ses esperance sur le pere Tournemine on us le mesme sort; sy j'avois us le plaisir de vous voir avant vostre depar je vous aurois regallé de trois ou quatre de ses lettre toutes plus ridicule lune que l'autre enfin son sistesme son projet son alfabeth et nostre argent son tous fondu san resource bien hureux den avoir este quite encore a sy bon marché

Je vous envoye la liste de la derniere distribution qui c'est fette a Marseille ayez la bonté de la donner à Mrs Offrede [ou Offrere] ou Sorain qui on la charite de s'interesser a cest pauvres souffreteux ; adieu mon tres cher Mr priez pour eux et pour moy et les miens je croy vos prieres fort efficase et me croyez tousjours toute a vous et la plus humble de vos servantes.

Je ne scay sy vous avez trouvé dans vos balos un petit sacq de grenne de navès pr Mr de Tillieux.

Adresse : « A Monsieur Monsieur John Girardot atte Mrs du Perron in Brewer Street St Ann. pour rendre a Mr Westin chez Mr le chevallier Chaub a Londres Angleterre (4) »

(1) Née Girardot de Préfonds. Voir la note à la suite de ces lettres, p. 270.

(2) *Magdeleine-Charlotte Valmalette* a épousé *Pierre-Jacques Dumoustier de Vastre*, négociant. Ils sont morts à Saint-Quentin, son mari en 1764, elle en 1780, sans avoir jamais « donné aucune marque de catholicité ». (Daullé, *La Réforme à Saint-Quentin*, pp. 273 et 277).

(3) Guitton.

(4) Indexé par Wetstein : « du 27 sept. 1724, Made de Chancourt. »

XX

Extrait d'une lettre de Mme de Civille, écrite de Tournai le 23 août 1737, et où elle félicite Wetstein de sa nomination de chapelain du prince de Galles :

« Vous avez grand'raison de dire que la Providence nous mène dans ce pelerinage bien autrement que nous ne nous y serions attendu. Qui auroit dit que nous nous écririons un jour réciproquement des deux endroits où nous sommes ? Vous savez bien ce qui m'a amené ici. J'y suis dans un état un peu différent de celui où vous m'avez vu. Nous ne pourrions plus, comme autrefois, faire nos promenades de Vincennes, du bois de Bologne et d'ailleurs, où je vous appelois *panier percé,* car je n'ai plus d'équipage ; le Mississipi y a mis bon ordre. Mais j'ai comme vous savez un bon frère, qui y supplée largement ».

Mme de Civille étant souffrante et ne pouvant écrire elle-même, cette lettre a été dictée au pasteur Petitpierre. Celui-ci dans une lettre précédente (Tournai le 4 avril 1737) donne sur lui-même à Wetstein les renseignements suivants :

XXI

J'ôse me regarder quasi comme votre compatriote en qualité de Neufchâtelois ; et puis le caractère de Ministre dont j'exerce ici les fonctions *par interim* à la place de Mons[r] Vimielle chapelain de l'hôtel de Hollande à Paris, établit encore une sorte de confraternité plus étroite.

XXII

A la suite d'une lettre du 17 janvier 1738 de Mme de Civille, à laquelle il sert encore de secrétaire, il ajoute :

Je dois aller à Dundalke en Irlande occuper la place de Pasteur de la Colonie Françoise qui s'établit en ce païs là, sous la direction de Mess[rs] de Joncourt, pour fabriquer des toiles. Je partirai sans faute dans le cours du mois de Mars (1).

Notes généalogiques sur les Girardot

Les Girardot firent fortune dans le commerce du bois.

On trouve plusieurs personnes de ce nom dans divers articles du *Bulletin* et dans *La Révocation de l'Edit de Nantes à Paris, par* O. Douen ; sans pouvoir établir pour toutes le degré de parenté, j'ai dressé un tableau généalogique des Girardot qui se rattachent à *Jean Petitot,* le peintre sur émail, mon illustre ancêtre.

(1) Voir ci-après p. 270.

Sulpice Cuper (de Blois), conseiller du roi, contrôleur général des Rentes en la Généralité de Bordeaux, eut de sa femme, *Marie Manier,* deux filles : *Marguerite,* qui épousa à Charenton, le 23 novembre 1651, *Jean Petitot,* et *Marie,* mariée, à une date inconnue, avec *François Girardot,* s[r] de Préfonds, marchand de bois, conseiller du roi en l'élection de Clamecy.

Ils eurent 5 enfants, que, sans doute, je ne mentionne point dans l'ordre de naissance, ne connaissant que celle de l'un d'eux.

I. — *Paul Girardot,* s[r] de Préfonds, né en 1651, marchand de bois à Paris. Il abjura, mais, ne remplissant pas ses devoirs de nouveau converti, fut enfermé à la Bastille et relâché contre une caution de 200.000 livres. Il avait épousé, en 1679, *Madeleine Panou* (morte avant le 20 mars 1695).

On ne connaît les prénoms d'aucun de leurs 5 enfants : 2 filles passèrent à Genève.

II. — *Marie Girardot* de Préfonds, mariée en 1664 à *François Girardot,* s[r] de Sozay, d'où *Jean* et *Marie.* Cette dernière épousa N... *Paris,* s[r] de Clorignon.

Jean, s[r] de Sozay, marchand de bois, se fit catholique, le nom de sa femme est inconnu ; il en eut 3 enfants :

1° *Jean Girardot,* s[r] de Marigny, banquier, l'un des Mécène du peintre Joseph Vernet ; 2° *François,* s[r] de Blémont; 3° *Marguerite.*

III. — *N... Girardot* de Préfonds prit pour mari *N... Puyseau,* ancien capitaine, qui devint marchand de bois.

IV. — *Anne Girardot* de Préfonds, enfermée comme protestante au Grand Châtelet, abjura-t-elle ? En tout cas, elle sortit de prison, et épousa *Jean Catillon,* orfèvre, dont elle eut : *Marie,* née en 1688 ; celle-ci fut catholique et devint religieuse.

V. — *Paul Girardot* de Préfonds, célèbre bibliophile.

Auguste Béziès.

Note sur les Joncourt et la Colonie Huguenote de Dundalk en Irlande

Dans le courant de l'année 1737, *Pierre de Joncourt,* marchand et fabricant de toiles à Saint-Quentin, où il était né le 24 mars 1677, alla s'établir à Dundalk en Irlande avec trois de ses fils, *Pierre-Josias, Jean-Cyprien* et *Etienne-Isaac,* âgés respectivement de 29, 28 et 22 ans. Il y était

appelé par la Chambre de Commerce dans le but d'y fonder et diriger une manufacture de toiles batistes, à l'exemple de celles de Lisburn, Waterford, Kilkenny, et d'autres encore fondées par des réfugiés huguenots. Par son mariage avec *Rachel Le Febvre,* fille d'une *Testard* et petite-fille d'une *Crommelin* (1), Pierre de Joncourt était allié aux plus puissantes familles industrielles de Saint-Quentin, qui s'y adonnaient depuis plus d'un siècle à la fabrication et au négoce des toiles fines de lin. Sa longue expérience et sa grande compétence en la matière promettaient toutes chances de réussite à la nouvelle entreprise.

Ayant fixé l'emplacement de son nouvel établissement, Joncourt installa à proximité immédiate une colonie d'ouvriers tisserands qu'il avait fait venir spécialement de France. Dès le 8 février 1737, le pasteur *Henri-David Petit-Pierre,* ministre à Tournai et ami des Joncourt, avait été nommé officiellement desservant de la paroisse française de Dundalk nouvellement créée, aux appointements annuels de 60 livres sterling.

Quatre ans plus tard, la nouvelle manufacture était en pleine activité. Un journal de Dublin publiait en décembre 1741 l'annonce suivante : « Nous avons le plaisir d'informer nos lecteurs qu'il y a eu un grand arrivage de toiles batistes de Dundalk, la fabrication de cette dernière saison, qui sont entreposées avec celles de Miss Donaldson au Magasin Irlandais de Batistes d'Esselt Bridge ».

Après la mort de Pierre de Joncourt, survenue avant 1746 déjà, ses deux fils aînés quittèrent le pays. Pierre-Josias se rendit à New-York, où on le trouve dès 1747, et où il mourut avant 1761. Jean-Cyprien s'était marié en Irlande peu après son arrivée. Sa femme, *Sara Patterson,* mourut à Dundalk encore jeune, après lui avoir donné trois enfants, dont le cadet était né en 1744. Quelque temps après, il alla s'établir à Surinam, où il termina ses jours. Seul Etienne-Isaac demeura dans le pays, et paraît être décédé à Dundalk. Il avait eu sept enfants de sa femme, *Elise Hamilton,* qui tous se fixèrent à Dublin.

La manufacture de toiles des Joncourt ne semble pas avoir été d'une durée bien longue, et il est probable qu'elle ferma ses portes après le décès d'Etienne-Isaac de Joncourt. Quant à la colonie française de Dundalk, elle diminua graduellement et était presque éteinte au bout d'une quarantaine d'années.

Le pasteur Petitpierre, qui vivait encore en 1775, mourut

(1) Voir *Bull. VII*, p. 488.

peu d'années plus tard. Il fut remplacé en 1782 par *Antoine-Vincent Desvœux,* mais dès cette époque, ce poste était devenu une sinécure, ce qui explique que Desvœux ainsi que ses successeurs résidaient à Portarlington, dont ils desservaient également l'église française.

A sa mort survenue en 1792, il eut pour successeur *Jean Vignoles,* un arrière-petit-fils de Dumont de Bostaquet, lequel se fit remplacer en 1873 par son fils, *Charles Vignoles.* Ce dernier occupait divers postes dans l'Eglise d'Irlande et desservait en particulier le doyenné d'Ossory, mais il continua à toucher les appointements annuels de 60 livres attachés à la paroisse françaïse de Dundalk jusqu'à son décès survenu le 12 octobre 1877. A cette date, le Trésor supprima ce bénéfice, pour le motif que la paroisse avait cessé d'exister depuis de longues années déjà.

Philippe MIEG.

Brevet de don des biens du Sr Rallemont
en faueur de ses Enfans de la généralité de Rouen (1)

Aujourdhuy Xe du mois de septembre 1688 le Roy estant à Versailles desirant gratifier et fauorablement traiter les enfans du Sr Efrain (*sic*) de Rallemont (2) qui sont dans le roiaume, Sa Majesté leur a accordé et fait don de tous les biens meubles et immeubles qui ont appartenu aud. de Rallemont leur père qui est dans les pais estranges pour par lesd. enfans jouir et user desd. biens comme si leur père estoit mort dans le roiaume sans pouuoir y estre troublez ny inquietez par les receueurs du domaine et toutes autres personnes sous prétexte de l'édit du mois de Januier dernier concernant les biens de ceux de la R P R qui en sont sortis. Et de l'arrest du Conseil d'estat du XXX mars suiuant rendu en conséquence, à condition par lesd. enfans de satisfaire aux charges, dettes et deuoirs qui peuuent estre sur lesd. biens. Et de faire faire par le juge roial des lieux procez verbal de la qualité et valeur des meubles et effets mobiliaires. Ensemble de l'estat des immeubles. Maiant Sa Majesté commandé d'en expédier le présent breuet qu'elle a pour tesmoignage de sa volonté signé de sa main et fait contresigner par moy son Conseiller secret. d'Estat et de ses Commandemens et finances.

LOUIS.

PHELIPPEAUX.

(1) Bibliothèque du Protestantisme.

Louis Tuuache, huiss^{r} du roy aud. Priseur vendeur au baill^{e} et viconté de Rouen y demeurant rue Grand Pont parr^{e} de Saint Martin (1), certiffie que cejourdhuy dix neuf^{e} octobre 16^{c} quatre vingt huict à la requeste de dam^{lle} Marye de Rallemont de la Voute fille aisnée du Sr de Rallemont demeurant en la parr^{e} de Lyntot, eslection de Caudebec stipullée par Me Pierre Lhemery, anthien C^{er} en la Cour de parlement leq^{l} pour le present seullement a esleu le domicille de lad^{e} dam^{lle} requerante en sa personne et maison scize rue de la Prison parr^{e} de Ste Marye (2) le contenu en un breuet de don faict par Sa Majesté des biens dud. Sr de Rallemont en faueur de ses enfans en dabte du dix^{e} septembre dernier deuement signé bien et deuement mandé signiffie et faict scavoir a Me Marin Drauet adjudicataire g^{al} des biens des absens du Royaume, de la R P. R. pour la generallité de Rouen auquel j'ai commis en son bureau scis rue Mercier par^{sse} de St Vincent de matin à ce qu'il n'en ignore a desliuré coppie sans exploit (3).

TUUACHE.

Le Temple d'Aubusson

On connaît par l'étude de M. de Schickler sur « Le protestantisme dans la Marche et l'Eglise d'Aubusson », parue dans ce *Bulletin* (4), les destinées du temple d'Aubusson, primitivement situé *intra muros*, démoli par arrêt du Con-

(1) Saint-Martin-du-Pont (aujourd'hui disparue).

(2) Sainte-Marie-la-Petite (Synagogue actuelle).

(3) Dans les registres paroissiaux de l'église de Saint-Martin-sur-Renelle de Rouen (église aujourd'hui disparue), on trouve, à la date du 27 janvier 1704, l'abjuration de *Marie de Rallemont*, fille d'*Efrephin* (*sic* pour *Ephraïm*) de R. et de feue *Marie de la Mare*. Elle épousa le 22 mars suivant *Ambroise de Macon*, fils de *Charles de M.* et d'*Anne de Graindor*.

Ephraïm de R. qualifié Sieur de la Voûte, de la paroisse de la Trinité du Mont, près de Lillebonne, fut ministre d'abord à Lintot (l'un des deux temples de Bolbec), puis à Rouen, où il célébra, dans la Maison de Ville, sise alors rue du Gros-Horloge, les baptêmes du mois de juillet au 14 octobre 1685. Il était fils de *Moïse de R.* et d'*Esther Parent*. Il mourut ministre à Flessingue où il fut inhumé le 1er juin 1693.

Cete famille avait été annoblie par charte du 1er juillet 1436, registrée en la Cour des Aides de Normandie en 1602.

Armes (dites parlantes) : « De gueules à 3 râles d'or posés 2 et 1, à la bordure de sable. » R. GARRETA.

(4) T. XXX, 1881, pp. 241 et 289.

seil du Roi du 3 mars 1663, rebâti à Combesaudes, « à plus de 500 toises de la dernière maison d'un des faubourgs », puis rasé lors de la Révocation. C'est à ce temple qu'a trait la lettre suivante, écrite, vraisemblablement dans les premières années du XVIII[e] siècle, par un habitant du pays, le seigneur de Saint-Germain-Beaupré (1), au ministre Pontchartrain et conservé au Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale parmi d'autres lettres adressées au même personnage (Clairambault, t. 870, fol. 45).

Il est curieux de voir le secrétaire d'Etat de la Maison du Roi s'inquiéter de l'existence d'un couvent d'Ursulines sur l'emplacement d'un ancien temple protestant. Pour ce qui est de l'érection d'une croix à l'endroit où s'élevait l'édifice abattu, ce détail, non signalé par M. de Schickler, écarte, si la croix n'a pas eu le sort du temple, toute hésitation au sujet de cet endroit. Le fait lui-même n'a d'ailleurs rien d'extraordinaire : c'est ainsi qu'une croix de fer, élevée dans de semblables circonstances, marque la place de l'ancien temple d'Aubais. Combien celles de ces croix qui subsistent ne doivent-elles pas être précieuses à des cœurs protestants ! En bonne justice, c'est à nos églises qu'il conviendrait qu'elles appartinssent. Du moins ne pourrions-nous leur marquer de quelque manière notre vénération ?

Emile-G. LÉONARD.

Monseigneur,

Pour respondre a la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'escrire le dernier du mois passé et que je n'ay reseüe que le 14 de celuy cy, je vous diray qu'il n'y a ny couvant ny maison bastie au lieu ou estoit le tample a Aubusson, mais seulemant une crois de bois, qu'il estoit a un grand cart de lieue de la ville sur une hauteur inabitée. J'ay ouy dire que ce tample avoit esté autrefois dans la ville et qu'on le desmollit pour le mettre dans le lieu ou il estoit quand il a esté desmoly a la supression de l'esdit de Nantes. Je ne scache aucun couvant d'Uselinnes dans toutte la Marche. Je vous suplie de me croire avec touttes sortes d'attachemant et de respect,

Monseigneur,

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur

S[t] GERMAIN

De Saint Germain Beaupré ce 18 octobre

Je n'ay jamais ouy dire qu'il y eut d'autre tample dans la Marche que celuy d'Aubusson rasé comme j'ay l'honneur de vous l'escrire.

(1) Creuse, arr. de Guéret, cant. de la Souterraine.

Un procès à Dieppe

En 1751, un procès mit aux prises, d'une part, les ·nfants de *Conrad Van de Sande* et de *Marie Lemercier*, ille unique de *Jean Le Mercier*, « opulent » marchand diep-›ois, fils de *Robert Le Mercier* et petit-fils de *Jean Le Mer-·ier*, docteur en médecine, et de *Magdeleine Preston* et l'autre part divers collatéraux, descendants de *Jean Le Mercier*, premier du nom, qui revendiquaient contre les ·nfants Van de Sande, la succession de Jean Lemer-ier II (1). Les parties en litige firent imprimer chacune de eur côté des mémoires qui ont de 10 à 32 pages : il y en a n a quatre (deux pour chaque partie). Fondant leurs pré-entions sur les termes des édits qui suivirent la révoca-ion de l'édit de Nantes, les collatéraux donnaient des cir-onstances qui entourèrent le départ de Marie Le Mercier, a relation suivante :

« Jean Le Mercier, de la religion prétendue réformée, s'étant narié à Dieppe à une femme de la même religion (2), a eu de ce nariage une fille née en 1727. Les père et mère élevaient leur lle dans la même erreur, contre la disposition des ordon-ances, ainsi que plusieurs autres habitants de Dieppe. Le mi-istère en fut instruit et Sa Majesté donna des ordres pour que es jeunes personnes fussent enlevées du sein de leurs parents, our être mises dans des couvents, où elles seraient instruites es principes de la véritable religion. La lettre de cachet fut dressée au brigadier de la maréchaussée, pour la mettre à xécution. Mais les S^{rs} et d^{e} Lemercier trouvèrent le secret de s'y oustraire en faisant déguiser leur fille en homme (3) ; cette une personne fut embarquée sur le navire le St Jean qu'un acquebot anglais vint aborder à six lieues en mer pour rece-oir la mère (4) et la fille qui furent conduites en Angleterre. a d^{e} Le Mercier passa quelques années après en Hollande ou lle se maria au Sr Vandesande, negociant a Rotterdam, sans la ermission des père et mère. »

Naturellement, les héritières de Marie Le Mercier contes-

(1) Demande de permis d'inhumer en la « manière accoutumée » our ceux de la R. P. R. introduite par le sieur Jean Le Grand, le 23 ars 1751 « disant que le s^{r} Jean Le Mercier, négociant a Dieppe, y meurant, âgé d'environ 69 ans, mari de la dame Anne Marie Le rand est décédé ce jourd'hui, professant la religion prétendue réfor-ée ».

(2) Anne-Marie Le Grand.

(3) En jeune garçon plus exactement, car Marie Le Mercier avait) ans lorsqu'elle quitta la France, ce qui place ces événements en 37.

(4) Elle revint bientôt après en France.

tèrent cette version, qui s'appuyait cependant sur plusieurs témoignages et que nous pouvons tenir pour la vraie, pour ne pas se trouver, aux termes des édits, dépouillés de la succession qui eût dû leur devenir de droit. Par ailleurs, situation singulière, plusieurs des compétiteurs qui revendiquaient, contre eux, l'héritage du de cujus, professaient eux-mêmes des sentiments peu catholiques. Aussi, avec une indignation que l'on peut juger sincère, dans leur second mémoire qui porte en sous-titre : « Observations contre les nommés Bouffard et Falaize de la religion prétendue réformée et autres parents collatéraux joints », les représentants de Marie Le Mercier (1) répliquèrent :

« Comment le sieur Falaize professant lui-même, comme on l'a deja dit, la religion prétendue réformée, ayant épousé une femme de la même secte, élevant ses enfants dans les mêmes erreurs au mépris des ordonnances qu'il invoque ; comment, disons-nous, ose-t-il les appeler à son secours et comment ne craint-il pas qu'on lui en rétorque l'application ! »

Certes !

Gérald PRIESTLEY.

Trois Colloques Saintongeais du Désert
(1771, 1773, 1774)

A l'appui des actes des *Synodes du Désert*, recueillis par E. Hugues, figurent en note dans ses trois volumes tous les procès-verbaux des *colloques* qui, dans chaque région, ont pu être retrouvés. En voici trois encore inédits que l'obligeance du pasteur Robert m'a permis de recopier dans les archives de l'Eglise réformée de Pons. J'ai rectifié l'orthographe. Quelques lignes du premier sont à moitié effacées.

Jacques MARTY.

I

Au nom de Dieu

Les Eglises qui composent le quartier de Monsieur Jarousseau, pasteur (2), assemblées en colloque le huit juillet 1771, ont délibéré ce qui suit :

(1) Ils eurent gain de cause ; Marie Lemercier décéda avant ou peu après son père ; pour quoi elle ne fut pas partie au procès.

(2) Jean Jarousseau, aïeul maternel d'Eugène Pelletan. Cf. E. Hugues, *Les Synodes du Désert*, passim. depuis II, p. 235 (1761), jusqu'à III, p. 656 (1792). — En 1771, son « quartier » comprenait les Eglises de Royan, Didonne (près Saint-Georges-de-Didonne où existe encore

ARTICLE PREMIER

nous donne et à la réquisition de
et la nomination des députés au
synode fixé le nombre à un seul, sans tirer à conséquence pour l'avenir.

ARTICLE 2

A la pluralité des suffrages, il a été nommé Monsieur Brottier pour député et Monsieur Chauvet pour son substitut au prochain Synode provincial (1) énoncé. Notre lettre de députation leur a été remise à cet effet.

ARTICLE 3

En conséquence de l'article 15 du Synode des 21 et 22 mai 1767, qui enjoint chaque quartier de faire les honoraires de son pasteur, nous consentons que Monsieur Jarousseau, notre pasteur, perçoive ceux des églises qu'il dessert actuellement, et selon la dernière taxe, sans qu'il soit tenu d'en tenir compte à personne. Et si par cas la province veut se procurer un nouveau pasteur, on demande que notre quartier reste, tel qu'il est, desservi par Monsieur Jarousseau.

Arrêté et conclu les jour et an que dessus.

II

Au nom de Dieu, amen.

Les Eglises qui composent le quartier de Monsieur Jarousseau, pasteur, assemblées en colloque ce jour, 20 septembre 1773, a (*sic*) delibéré ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

En conséquence des arrangements que le Synode des 16, 17, 18 juin derniers a fait des quartiers respectifs de sa province, article VIII, il a été délibéré et arrêté que les honoraires des églises démembrées, qui sont Saint-Fort et Mortagne, d'avec celles ci-après mentionnées qui restent en desserte à Monsieur Jarousseau, seront actuellement répartis comme va suivre, savoir : celle de Royan à 300 livres, celle de Didonne à 92 l. 10 s., celle de Meschers à 92 l. 10 s., celle de Cozes à 300 livres, celle de Gémozac à 220 livres, et finalement celle de Pons 230 livres. Ensemble forme la somme de douze cent trente-cinq livres des honoraires du dit sieur pasteur, qui lui seront payés par les six susdites Eglises depuis le dit Synode, à commencer le jour du 21 juin dernier. Arrêté les jour et an que dessus.

DECOURT, s^{re} g^{l}, JAROUSSEAU, *pasteur*.

la maison de Jarousseau), Meschers, Cozes, Gémozac, Pons, Mortagne et Saint-Fort. Ces deux dernières en furent détachées par le Synode provincial de 1773 (voir Colloque II) et comprises dès lors dans le quartier de Messieurs les pasteurs Martin et Estienvrot.

(1) Des 17 et 18 juillet 1771.

III

Au nom de Dieu. Amen.

Le quartier de Monsieur Jarousseau, pasteur, assemblé en colloque ce jour vingt-neuf août mil sept cent soixante-quatorze, après avoir invoqué l'Etre suprême (1) a délibéré comme suit, savoir

Article premier

En conséquence de l'article III du dernier Synode (2) qui enjoint notre quartier de compter cent sept livres à Monsieur Julien de Verdeilhan (3), pasteur, pour ses honoraires de la présente année qui échoiront à la Saint-Jean prochaine, nous avons départi la dite somme au marc la livre comme suit, savoir :

l'Eglise de Royan sur 300 livres pour	25 l., 19 s., 3 d.
celle de Cozes sur 300 livres pour	25 l., 19 s., 3 d.
celle de Gémozac sur 220 livres pour	19 l., 2 s., 3 d.
celle de Pons sur 230 livres pour	19 l., 18 s., 9 d.
celle de Meschers sur 92 l., 10 s pour	8 l., 0 s., 8 d.
celle de Didonne sur 92 l., 10 s. pour	8 l., 0 s., 8 d.
	107 livres

laquelle somme de cent sept livres sera perçue par Monsieur Jarousseau qui aura aussi la complaisance de la compter à Monsieur Julien au terme ci-dessus dit.

Article 2

La répartition des frais des deux derniers Synodes faite ont été remboursés ce jour par les députés des Eglises respectives du quartier assemblées au présent colloque (*sic*);

Ainsi conclu et arrêté les dits jour et an que dessus.

Signé : de Monplesir, secrétaire; M. Couraud (4); Guillory (5); Goguet fils (6); Fradin; Gouin (7); Fradin aîné. Et Jarousseau, pasteur.

(1) Expression à notre connaissance isolée dans les actes ecclésiastiques de l'Eglise réformée avant la Révolution.

(2) 2, 3 et 4 juin 1774 (E. Hugues, III, pp. 107-114).

(3) Cf. *ibid.* Ce nouveau pasteur de la province « exerçera son ministère en circulant ». Chacun des quartiers qu'il parcourra devra verser une somme fixée par le Synode.

(4) Député au Synode en 1774 et 1778 : *Mathieu Coureau* (E. Hugues, III, pp. 108 et 253 où il faut lire : *Coureau* au lieu de *Couveau*.

(5) *Guillory*, député au Synode de 1773 (E. Hugues, III, p. 77).

(6) *Pierre Goguet,* député au Synode de 1782 (E. Hugues, III, p. 373). Des Coguet, de Cozes et de Saintes seront anciens, et l'un deux secrétaire du Consistoire réorganisé en l'an XII (Archives manuscrites de Pons, etc.).

(7) *Pierre Gouin* (Colloque de Saintonge 1776. E. Hugues, p. 175, note).

VARIÉTÉS

Notes bibliographiques

I. Pierre du Moulin et Amyraut

La bibliothèque de l'Eglise réformée de Caen possède deux exemplaires de l'*Eclaircissement des Controverses Salmuriennes*, publié en 1648 par Pierre du Moulin contre Amyraut. Le volume est édité « à Leyden, de l'imprimerie de Jean Maire, 1648 », et la vignette de l'éditeur, pour le dire en passant, qui représente un homme bêchant la terre sous la devise *Fac et spera*, est la même qu'on verra sur les livres de l'imprimerie Lucas, de Rouen.

Les deux exemplaires de la bibliothèque du temple de Caen portent des annotations manuscrites qu'il vaut la peine de transcrire.

— Exemplaire n° 208 (incomplet de quelques pages). On lit, sur le feuillet de garde, de la main même de P. du Moulin comme il sera dit plus bas :

« Depuis ce livre mis au jour, Monsieur Amyraut a composé un livre contre Monsieur Spanheim [c'est le *Specimen animadversionum, France Prot.*, IIe Ed. col. 199] où il met en avant plusieurs autres nouvelles doctrines qui n'estoient encore parues et ne sont point examinées en ce livre.

Il y enseigne :

1. Que Jésus-Christ a peu vouloir pécher,
2. Que Jésus-Christ ne donne point la foy,
3. Que Jésus-Christ ne nous impute point la foy,
4. Que Jésus-Christ mourant pour tous les hommes a présupposé qu'ils avoient (*sic*) la foy,
5. Que la fin pour laquelle Jésus-Christ a impétré le salut aux hommes n'est pas afin que le salut leur soit communiqué,
6. Que le Saint-Esprit est donné à ceux qui ont desjà la foy,
7. Que les actions de Dieu en l'œuvre de nostre salut ne sont point libres,

8. Que les Conseils de Dieu dépendent de l'homme et non l'homme du Conseil de Dieu,
9. Que l'homme n'est obligé à faire ce qu'il ne peut et qu'il peut accomplir tout ce que Dieu lui a commandé,
10. Que les hommes ne seront point jugés par la Loy de Dieu,
11. Que Jésus-Christ n'est point mort pour nous repurger des vices,
12. Que Dieu a esleu ceux-cy plustôt que ceux-là parce qu'il a préveu qu'ils croiroient,
13. Que le péché d'Adam n'est point imputé à sa postérité,
14. Que ce ne'st pas chose absurde de dire que les réprouvés peuvent être sauvés,
15. Il a jusqu'icy dit que les controverses entre luy et nous ne sont que choses légères et de peu d'importance.

Mais en ce dernier livre il dit que nous sommes ennemis jurés de la grâce et de la miséricorde de Dieu, que nous sommes enflés d'orgueil, cherchans notre propre gloire et non la gloire de Jés. Christ. »

A ce résumé, où l'on sent la colère à peine contenue du calviniste strict, une autre main a ajouté :

« Cecy est escrit de la propre main de Monsieur du Moulin, qui me donna ce livre lors que je partis de Sedan pour aller à Paris l'an 1648 ».

La couverture manquant au volume, rien n'indique à qui il a appartenu. Peut-être pourrait-on penser au pasteur Etienne Morin, né à Caen, qui étudia à Sedan où il soutint une thèse en 1646, et qui revint en 1649 de Leyde dans la Normandie. Etienne Morin, qui fut, comme on sait, un orientaliste remarquable, fut pasteur, en 1664, à Caen même d'où la Révocation de l'Edit de Nantes le chassa (Haag, VII, p. 507).

— L'autre exemplaire de l'*Eclaircissement des Controverses Salmuriennes* (n° 208 *bis*), qui est complet, est tout aussi intéressant. On lit sur la feuille de garde [très probablement de la main d'Amyraut même] : « Moyse Amyrauld, docteur en théologie, à Saumur ». Pour se consoler des attaques dont il est l'objet dans le livre, le pasteur de Saumur s'est contenté d'écrire au-dessous de son nom une parole biblique (Deutéronome XXIX, 29) : « Les choses cachées sont pour l'Eternel notre Dieu, mais les choses révélées sont pour nous Et nos enfans. » Autant dire : « Ne vous permettez pas de sonder la question des décrets de Dieu. »

Cet exemplaire a appartenu au XVIII[e] siècle ou au début du XIX[e] à « Mlle Dieu de Bellefontaine », qui porte un nom connu dans l'histoire du protestantisme caennais.

II. Le traité des reliques de Calvin

La même bibliothèque du temple de Caen (n° 276) contient un exemplaire de l'*Advertissement très utile du grand profit qui reviendroit à la chrétienté*, etc., c'est-à-dire du *Traité des reliques*, de Calvin. L'exemplaire ne donne que les initiales de l'auteur : J. C., et il porte au bas du titre : « A Pontorson, de l'imprimerie de Jean le Fevre, 1601 ». L'Eglise de Pontorson (*Bull.* LVIII, p. 448) avait à sa tête, à cette date, le pasteur Pierre Paris. Elle possédait un temple et tirait sa principale vigueur de la personne de « haut et puissant Seigneur » le comte Gabriel II de Montgommery, « principal et plus sûr appui des réformés du Cotentin par le rocher non ébranlé de sa ferme foi en l'Evangile ». Il ne semble pas douteux que ce soit le comte de Montgommery qui ait fait les frais de cette édition locale, au moment où l'Edit de Nantes laissait entrevoir aux protestants la possibilité de reprendre une propagande interrompue par de longues guerres.

L'imprimeur présente son ouvrage au lecteur dans une courte préface. S'il a réimprimé l'ouvrage, c'est : 1° que ce dernier « n'est pas moins utile qu'il n'a esté au temps passé, donnant occasion de découvrir facilement les grands abus et l'erreur grossier qui s'est commis et se commet encore en plusieurs lieux touchant les reliques des Saints, notamment en ces quartiers-cy où la lumière de l'Evangile n'est pas encore si clairement apparue qu'ailleurs ». 2° Il y a lieu d'ajouter « le défaut d'exemplaires d'un écrit si utile ».

La vignette de l'imprimeur illustre une devise qui l'encadre sur trois côtés : « Tout arbre qui ne porte bon fruit sera coupé et jeté au feu ». Nous ignorons si d'autres ouvrages ont été imprimés et édités à Pontorson.

Ch. Bost.

Notes sur la Géographie calvinienne (*Suite*) (1)

Un dernier itinéraire de Calvin, et le plus méridional en France, indiqué naguère par M. le pasteur Mailhet (2), vient d'être précisé par M. Plèche, conservateur de la bibliothèque de Valence (3). Il suppose que, sur l'adresse de deux lettres

(1) Ci-dessus pp. 31 et 56, et *Bull.* 1927, p. 514.
(2) *Protestant Valentinois,* 15 nov. 1904.
(3) *Ibid.*, 1928 : *Calvin à Valence en* 1561.

de Bèze à Calvin les 12 et 17 septembre 1561, « Villedieu » désigne *Dieulefit*, et « Villefranche » *Valence*. Calvin, en effet, aurait été absent de Genève d'août à fin septembre ; le 23 octobre l'Eglise de Valence adresse à « M. d'Espeville » (Calvin), de retour à Genève, une lettre disant : « les affaires sont... en tel état que *vous les avez laissés* » ...; « *vous connaissez* la nature du lieu. » M. Plèche trace ainsi l'itinéraire que Calvin aurait suivi :

« Il fallait pénétrer en Dauphiné par la Savoie..., atteindre la vallée de l'Isère, pour arriver à Valence vers le milieu de septembre, si le voyageur s'y est fait adresser la lettre de Bèze du 12... La 2e, du 17, indiquerait que Calvin est resté plusieurs jours à Valence...

» Il y a tout lieu de croire que Calvin visita les Eglises naissantes de *Montélimar* et *Poët-Laval* qui lui avaient demandé des pasteurs par leurs lettres des 18 et 17 juillet... Le seigneur de *Poët-Célard* lui offrit l'hospitalité dans son château de la montagne de Bourdeaux (*Saint-André*). De là, par les cols de la Chaudière et de Lescou, il regagna Genève par la haute vallée de la Drôme, le Trièves et la Savoie ».

Cette hypothèse nous laisse fort perplexe. D'une part *le fait* du voyage est assez vraisemblable. D'autre part, la *date* proposée est contraire aux indications de la correspondance. Nous l'allons démontrer. D'ailleurs *a priori* il paraît invraisemblable que Calvin se soit absenté au moment même où Théodore de Bèze venait de quitter Genève (le 17 août) pour aller au colloque de Poissy ; et son absence dura plusieurs mois. Calvin attachait avec raison la plus grande importance aux nouvelles de cette assemblée ; il se plaint que telle lettre de Bèze ait été perdue. Combien plus souvent ce serait arrivé si on avait dû « faire suivre » son courrier, au lieu de le lui remettre dans son logis genevois !

Résumons quelques lettres écrites et reçues pendant les semaines où M. Plèche suppose Calvin en voyage. Le 27 août il est encore à Genève, malade. Il dicte de son lit une lettre à Bèze signée *Carolus Passelius* (1) ; une autre suit, le 6 septembre, donnant encore des nouvelles de Genève (2) : il reçoit une lettre de Bèze (datée de Saint-Germain, 30 août) le 9 septembre ; cette lettre est adressée « à M. d'Espeville, *à Villefranche* », pseudonyme qui désigne Genève, de même que *Villedieu* où Bèze adressait sa lettre du 25 août (3). —

(1) *Opera*, XVIII, 650.
(2) Col. 675.
(3) Col. 630.

C'est donc une hypothèse sans aucun fondement que fait M. Plèche (1) lorsqu'il écrit : « *Dieulefit* pourrait être Villedieu, et... *Valence...* Villefranche ! » Le 15 septembre le pasteur de la Côte-Saint-André (entre Grenoble et Lyon) écrit aux pasteurs de Genève sans faire aucune allusion à une visite passée ni future de Calvin (2). Le 17, une lettre de Calvin à Bèze n'est pas datée expressément de Genève, mais y a manifestement été écrite (3), toujours signée *Passelius*. Le 24, c'est encore dans la même ville, certainement, qu'ont été rédigées des lettres à Coligny et sa femme, et à Bèze. On lit : « Genevæ pridie cal. octob. 1561 » à la fin d'une lettre au comte Eberhard d'Erpach. Le 9 octobre, Calvin écrit à Bèze qu'il a très mal au pied droit (4). « Depuis la fièvre quarte de 1559, dit Colladon (5), il resta tellement débilité que jamais depuis il n'a peu revenir en pleine santé. Tousjours depuis il traîna la jambe droite » ; le 15 octobre il a des coliques, des vomissements (6). Ce n'est pas là l'état de santé d'un homme capable de marcher ou de monter à cheval pendant trois ou quatre semaines.

Ainsi le voyage supposé n'eut pas lieu en août ni septembre 1561. Les textes cités par M. Plèche semblent pourtant démontrer que ce voyage a été fait, mais quand ?

J'ai cité des arguments contraires à la thèse de MM. Mailhet et Plèche. Il est juste d'enregistrer aussi les arguments favorables. En voici deux quant à la date 1561 :

1° L'évèque de Valence, Jean de Monluc, souvent absent de son diocèse, l'est, entre autres, en septembre 1561, pendant le colloque de Poissy. Il assiste aux séances publiques, puis reçoit l'ordre de la reine-mère de conférer à Saint-Germain « particulièrement » avec Bèze. « Elle savait — dit l'*Histoire ecclésiastique* à ce propos — qu'il tenait plus du côté des ministres que du côté des catholiques (7). » La première entrevue de Bèze et Monluc eut lieu le 25 septembre.

2° Si l'on imagine des itinéraires, on est en droit de suggérer une étape que MM. Mailhet et Plèche ont omise : *Grenoble*, où Farel avait laissé le pasteur *Enard Pichon* :

(1) *Protestant Valentinois*, loc. cit., note.
(2) Col. 716.
(3) Col. 719.
(4) XIX, col. 30.
(5) *Vie* p. 88.
(6) XIX, col. 55.
(7) I, 603 (réédition de 1889, I, 671).

au printemps de 1561 celui-ci désirait qu'on lui adjoignît un collègue (1) ; le 25 décembre il écrit à Calvin une lettre qu'apportent deux avocats de *Saint-Marcelin* ; cette Eglise, (que Calvin avait peut-être aussi visitée), entre Grenoble et Valence, demandant un ministre ; et voici les mots de la fin : « Ceste église et moy nous ne vous oblions point (2). » Ceci a bien l'air de l'indice de relations personnelles et récentes ?

Alors, que conclure ? Nous serons reconnaissants aux lecteurs qui nous y aideront, comme il s'en est déjà trouvé pour compléter et rectifier nos précédentes notes de géographie calvinienne.

Jacques PANNIER.

Le « Coligny » et le « Duquesne »

Il n'existe plus, sauf erreur, dans la marine française, de vaisseau portant le nom de l'amiral *Coligny*. D'une note officielle que veut bien nous communiquer l'amiral Charlier, il résulte que l'administration des domaines a vendu en 1889 une corvette à vapeur, à roues, de 718 tonneaux, qui avait été commencée en 1845 et mise à l'eau à Rochefort en 1852. Entre autres missions nombreuses, ce *Coligny*, en raison de son nom, reçut celle de représenter la marine française à Amsterdam lors de l'exposition de 1883, dans ces Pays-Bas jadis libérés par Guillaume le Taciturne, gendre de Coligny.

*
* *

Le croiseur qui porte le nom de *Duquesne* s'étant rendu à Dieppe, sa ville natale a fait une brillante réception aux officiers et marins.

Le peintre Fouqueray a orné de deux belles toiles le vestibule du salon. L'une représente la bataille d'Agosta après laquelle Ruyter fut obligé de se réfugier à Syracuse (1676) ; l'autre la soumission des pirates barbaresques à Alger (1683). Entre les deux est placé un buste de Duquesne. Lors de la revue navale du 3 juillet, au Havre, le Président de la République et le ministre de la Marine ont fort approuvé cet ensemble très décoratif, constituant un bel hommage au grand marin protestant (3).

(1) Lettre des pasteurs de Neuchâtel à ceux de Genève, 15 mai 1561. (*Opera*, XVIII, 454 ; cf. XXI, 774 (2 fév. 1562).

(2) *Opera*, XIX, 203.

(3) *L'Illustration* du 14 juillet a reproduit ces deux panneaux.

On a rappelé à cette occasion (1) que, capitaine de vaisseau dès 1628, — il y a 300 ans, — Duquesne ne devint jamais maréchal, parce qu'il refusa de se convertir. Ses enfants réfugiés, après la Révocation, à Aubonne (canton de Vaud), firent graver sur un tombeau vide qu'on y voit encore cette inscription (en latin) :

Ce tombeau attend les restes de Duquesne...
Passant, si tu demandes pourquoi les Hollandais ont érigé un superbe monument à Ruyter vaincu et pourquoi des Français ont refusé un tombeau au vainqueur de Ruyter, la crainte et le respect qu'inspire un monarque dont la puissance s'étend au loin ne me permettent pas de répondre.

Le *Bulletin* (2) a parlé de son inhumation au Bouchet, près Corbeil.

Refuge en Guyane

Ch. Weiss, dans son *Histoire des Réfugiés*, parle de ceux de l'Amérique du Nord, non de ceux de l'Amérique du Sud. Il y en eut pourtant, ainsi *Pierre Frère*, marié à *Alletta* (?) *Lacoberie* (?), qui passa en Ecosse, puis à Demerari (aujourd'hui dans la Guyane britannique). Le nom fut traduit en *Brotherson* (*Peter*, *Peter II*, *Charles*, *Robert*, appartenant à quatre générations successives).

Le tombeau du capitaine Poul

Le 14 janvier 1867 a été ouvert dans l'église de Bernis (Gard) le tombeau du capitaine Poul, dont le corps avait été enseveli près de l'autel ; on a enlevé les ossements qu'on a placés dans le mur à droite en entrant et recouverts d'un marbre blanc avec cette inscription en lettres rouges :

A la mémoire du capitaine Poul
tué le XII janvier MDCCIII
au combat du Val-de-Bane
et enseveli dans cette église
XIV janvier MDCCCLXVII

(Cette dernière date est donc celle de la translation des restes du terrible sabreur, de son ancienne tombe dans la cavité murale.)

Sur sa mort, les historiens catholiques et protestants ne

(1) Ch. Gal, dans *Le Temps* du 21 juillet.
(2) 1899, p. 486.

sont pas d'accord. Les premiers affirment qu'il a été tué d'un coup de fusil. Les seconds (Antoine Court en particulier, le mieux renseigné de tous) nous apprennent qu'il fut atteint au front par une pierre et achevé ensuite avec son propre sabre. Ceci rappelle le combat de David contre Goliath ; par conséquent il se pourrait que l'imagination des Camisards se fût donné libre carrière. Cependant nul n'ignore qu'ils n'avaient pas toujours des fusils et utilisaient toute arme tombée dans leurs mains. De tout *Samuelet,* de Vauvert, qui avait probablement tué de nom-*Samelet,* de Vauvert, qui avait probablement tué de nombreux oiseaux dans son enfance, pouvait bien atteindre un homme, dont la tête seule présentait une plus grande surface. De plus, A. Court a dû interroger les survivants de ce combat et mieux connaître la vérité sur ce point que les soldats en déroute. D'ailleurs, si les historiens catholiques étaient dans le vrai, il était facile, lors de l'ouverture de la fosse, de le faire constater par un protestant instruit de Bernis.

A. ATGER.

Les origines protestantes de Lamartine (*suite*) (1)

Lamartine, par un curieux retour des choses d'ici-bas, est venu se marier dans la ville où ses ancêtres huguenots (inconnus de lui, bien probablement) étaient venus se réfugier : il fut marié « à l'anglaise », comme il l'écrit à son ami M. de Virieu (2), dans la chapelle de l'hôpital anglais de Genève, le 8 juin 1820 ; le mariage fut béni par le rév. G. Rooke, de l'Eglise anglicane, à la demande de la belle-mère, Mrs Birch, bien que Mme de Lamartine fût devenue catholique avant son mariage (3). Une cérémonie catholique avait eu lieu le 6 juin dans la chapelle du gouverneur au château de Chambéry (4). (Notre *Bulletin* a naguère raconté comment A. de Vigny avait, vers la même époque, épousé une protestante et reçu la bénédiction nuptiale à Pau en 1825) (5).

(1) Voir ci-dessus, p. 190.
(2) L. SÉCHÉ, *Les Amitiés de Lamartine,* p. 168.
(3) Le registre a été retrouvé à Londres en 1911 par M. Remsen WHITEHOUSE (*Life of Lamartine,* I, 241).
(4) Cf. ROTH, *Lamartine et la Savoie,* Chambéry, Dardel, 1927, p. 242.
(5) 1925, p. 93.

ACTUALITÉS

Inauguration d'une plaque commémorative en l'honneur de DANIEL LE GRAND à FOUDAY, le 2 Septembre 1928



LA « CHAUMIÈRE DE D. LE GRAND A FOUDAY »
(le rez-de-chaussée seul existait de son temps ; à gauche est fixé son médaillon).

Lorsque, en juin 1926, la Société de l'histoire du protestantisme français tint à Strasbourg son Assemblée générale, à l'occasion du centenaire de la mort d'Oberlin, le vœu fut émis qu'un hommage analogue fût bientôt rendu à la mémoire d'un homme qui, guidé par le même esprit que l'illustre pasteur du Ban-de-la-Roche, seconda, continua et étendit son activité philanthropique : Daniel Le Grand, « industriel dans les montagnes des Vosges », comme il aimait à s'intituler lui-même.

Ce vœu a pu recevoir satisfaction dès 1928, l'appel de la Société d'histoire ayant été généreusement encouragé par les descendants de D. Le Grand, par le Bureau international du travail de la Société des Nations, et par d'autres souscripteurs ; et un excellent artiste protestant, M. G. Prudhomme, ayant appliqué tout son talent à l'exécution du médaillon qui désormais, sur le mur de l'ancienne « chaumière » où vécut et mourut Le Grand, sera la plus belle œuvre d'art décorant le petit village de Fouday.

Dimanche 2 septembre, de nombreux visiteurs ont donc débarqué dans la nouvelle gare ouverte au public depuis peu de semaines, sur la grande ligne directe qui sera officiellement inaugurée bientôt entre Paris et Strasbourg, franchissant les Vosges à l'ouest de Fouday entre Saales et Saint-Dié.

On se rendit au temple, contigu au cimetière où sont enterrés, sous de grandes dalles de pierre, les Oberlin, les Le Grand et leurs humbles collaborateurs tels que la servante d'Oberlin, Louise Scheppler. Pour les deux cérémonies célébrées au temple en 1928 — culte le matin, discours l'après-midi — il n'y eut pas même affluence énorme qu'en 1926 pour honorer la mémoire du pasteur Oberlin, et l'un des orateurs exprima publiquement, avec juste raison, le regret que les habitants du Ban-de-la-Roche ne paraissent pas avoir compris l'importance non pas seulement locale, ni même nationale, mais mondiale des pensées et des actes d'un homme qui vivait dans cette vallée il y a moins d'un siècle, parmi leurs grands-parents. « Nul n'est prophète en son pays. »

La foule ne débordait donc pas hors du temple comme en juin 1928 (on avait alors, après la cérémonie, dû réparer un vieil escalier qui n'avait pu supporter le poids de tant d'auditeurs), mais des orateurs et des auditeurs d'élite étaient venus du dehors, du Bas-Rhin et des Vosges, de Paris, de Genève, de plus loin encore, puisque trois membres de la Société de l'histoire du protestantisme arrivaient tout droit du fond de la Norvège, ayant doublé les étapes pour être à temps à Fouday en revenant du Congrès des historiens à Oslo et Bergen.

Le Comité de la Société était représenté par son président, M. le professeur Viénot ; son secrétaire, M. le pasteur Pannier ; M. le recteur Pfister, M. Ch. Schmidt et M. de Witt-Guizot.

Le pasteur de Fouday, M. Laplace, avec l'obligeante collaboration de M. le Maire et de quelques jeunes parois-

iennes, avait tout parfaitement préparé et le temple était oliment décoré de plantes et de fleurs lorsqu'on y entra andis que la cloche sonnait à toute volée.

Parmi les personnes présentes aux cérémonies qui eurent ieu l'une à 10 heures, l'autre à 15 h. 30, se trouvaient pluieurs descendants de la famille Le Grand (1), deux petitesilles (2), trois arrière-petits-enfants (3), un petit-neveu (4), t deux représentantes de la quatrième génération (5) ; — I. Ernwein, président du Directoire de l'Eglise luthérienne 'Alsace ; M. le pasteur Kuntz, président du Synode de 'Eglise réformée d'Alsace ; — une quinzaine de pas-

(1) M. le pasteur Herzog a bien voulu nous communiquer un extrait u registre des bourgeois de Waldersbach (page 15) :

Jean-Luc Le Grand, négociant, citoyen de Bâle, domicilié à Fouday epuis 1814, époux de *Rosine Lindenmeyer,* née à Bâle le 17 août 761, mariée le 2 octobre 1780, morte de 30 décembre 1826, à 65 ans.

Huit enfants : *Anne-Marguerite,* née le 30 juin 1781, demeurant au an-de-la-Roche depuis 1815, morte à Fouday de faiblesse sénile le 4 sept. 1860 ; *Jean,* né le 5 août 1782, marié à *Suzette Haussler,* emeurant à Bâle ; *Daniel,* né le 28 nov. 1783, marié à *Adèle Schérer*; *osine,* née le 27 février 1785, mariée à *J.-J. Stockmeyer,* pasteur, orte le 14 déc. 1821 ; *Frédéric,* né le 27 nov. 1786, marié à *A.-M. Isen,* au Ban-de-la-Roche ; *Caroline,* née le 16 fév. 1791, morte le 7 uin 1791 à Bâle; *Guillaume,* né le 27 sept. 1794, marié à *Ursule Larohe,* pasteur à Oltingen ; *Charlotte-Emilie,* née le 17 déc. 1797, morte 7 sept. 1809, à Saint-Morand.

(Page 31) : *Daniel Le Grand,* né en 1783, âgé de 35 ans, épouse à Eglise de Fouday, le 31 mars 1819, *Adelaïde-Elise Scherer,* âgée de 8 ans, fille de *Gothard-Frédéric Schérer,* de Strasbourg, receveur de Enregistrement et Domaines à Ensisheim (Haut-Rhin), et de feue *arbe-Catherine Stahl,* de Landau.

Huit enfants : *Rosine,* née le 30 juin 1821 ; *Caroline-Juliette,* née 28 février 1822, morte 5 jours après ; *Louise-Emilie,* née le 8 mai 823 (morte en 1904), mariée à *M. Louis-Frédéric Fallot* (p. 125) ; *enri,* né le 3 mai 1825, mort en 1889, ép. *Anna Peugeot,* de Pont-de-oide, le 1er mai 1862 ; *Marie,* née le 16 déc. 1827, morte en 1887, ariée à *S. Alioth,* docteur ; *Lydie,* née le 17 sept. 1829, morte en 900, mariée à *Alph.-Fréd. Warnod,* à Niederbruck ; *Adèle-Eugénie,* ée le 18 juil. 1831, mariée à *Gabriel-Edouard Monnier,* pasteur à resnoy-le-Grand (ensuite à Saint-Quentin) ; *Sophie-Amélie,* née le 4 éc. 1836, morte en 1878, mariée à *J.-J. Blech* (p. 204).

Mme Daniel Le Grand mourut d'une maladie de cœur le 8 mai 842 ; Daniel Le Grand mourut d'hydropisie, le 16 mars 1859.

Les membres de la famille Le Grand habitant la Suisse et portant ncore ce nom avaient été empêchés d'assister à la cérémonie par le écent décès d'un d'entre eux, M. Paul Le Grand, à Thun.

(2) Mme *Victor de Pressensé,* née *Fallot,* et son mari ; Mme veuve *üntzel,* née *Monnier.*

(3) Mme *Deransart,* née *de Pressensé,* et son mari ; M. *Louis Dietern*; le pasteur *André Bœgner.*

(4) M. *Walter Dietz.*

(5) *Micheline* et *Jacques Deransart.*

teurs (1), trois missionnaires (2) ; le professeur Strohl, de la Faculté de théologie protestante de Strasbourg ; — M. Paul Jacquel, vice-président de la Chambre de commerce de Strasbourg, chargé officiellement de la représenter ; — M. Haug, conservateur du Musée alsacien ; M. Paul Hatt, avocat ; plusieurs dames membres et amies de notre Société : Mlles Bertsch, Salomon et Weber (de Strasbourg) ; Verly (de Neuviller), etc.

Cette réunion évoquait dans le cœur de plusieurs orateurs mêmes des souvenirs personnels émouvants : le prédicateur était le petit-fils de l'aînée survivante des filles de Daniel Le Grand, venue souvent avec lui dans ce temple, où fut ensuite béni le mariage de M. Paul Bœgner avec Mlle Fallot ; le recteur de l'Université de Strasbourg, M. Pfister, retrouvait ici un des candidats qu'il avait examinés jadis, jeune professeur, au concours de l'agrégation, qui avait alors été reçu premier, et maintenant, après avoir été ministre, était devenu le directeur du Bureau international du Travail, M. Albert Thomas ; M. Charles Schmidt était le fils d'un ancien pasteur du Ban-de-la-Roche...

Il manquait malheureusement un des orateurs attendus, l'auteur de la biographie de D. Le Grand, récemment parue, œuvre magistrale qui, avec l'étude publiée par M. Henri Monnier, a contribué si efficacement à remettre en valeur les travaux du philanthrope chrétien du Ban-de-la-Roche : M. Raymond Weiss venait d'être appelé à La Haye par la mort de son père, le professeur André Weiss, l'éminent membre de l'Institut, vice-président de la Cour permanente de justice internationale.

***

Le matin, le culte fut célébré suivant l'ordre accoutumé. M. le pasteur Laplace, après la partie liturgique, exprima ses souhaits de bienvenue ; on chanta le cantique, fort bien choisi : « O Seigneur, ô Sauveur !... Servir est à jamais le sceau de tes enfants » ; puis, un arrière-petit-fils de D. Le Grand monta en chaire. Il prit pour texte ce verset du livre des Proverbes (XXIX, 18) : « Quand il n'y a plus de visions, le peuple périt ».

(1) MM. *Adam*, inspecteur ecclésiastique (Dorlisheim) ; *Bauer* (Phalsbourg) ; *Bœgner* (Strasbourg) ; *Borel* (Rothau) ; *Cuche* (Saint-Laurent-du-Cros) ; *P. Freund* (Fouday ; *Freund* (Strasbourg, au Temple neuf) ; *Herzog* (Waldersbach) ; *Kuntz* (Strasbourg) ; *Laplace* (Fouday) ; *Monet* (Wildersbach) ; *Müller* (Kœnigshoffen) ; *Pannier* (Paris) ; *Poivre* (Tornac) ; *Viénot* (Paris).

(2) MM. *Hermann Dieterlen, Herrmann* et *Morel*.

Sermon de M. le pasteur André BOEGNER

La Société de l'histoire du protestantisme français a la garde de nos plus précieuses traditions. Elle a le culte du souvenir. Elle sauve le passé de l'oubli. Elle montre ce que lui doit le présent. Elle y cherche les exemples dont nous avons besoin dans les temps difficiles que nous traversons. Parmi les hommes dont il est bon de garder ainsi le souvenir, il en est peu dont le témoignage soit à l'heure actuelle, pour nous tous, aussi bienfaisant que celui de D. Le Grand, ce chrétien dont la piété toujours plus profonde et personnelle s'est manifestée par une faim et une soif de justice toujours plus grandes, ce laïque qui a compris l'affirmation du proverbe : « Quand il n'y a plus de visions, le peuple périt » et, parce qu'il a obéi aux grandes visions qui lui ont été données, a été un fidèle serviteur de l'humanité.

Je n'ai pas à étudier ici l'œuvre sociale et internationale de D. Le Grand. Je voudrais en montrer l'origine, la source pure, regarder l'homme, son cœur, sa volonté, ses ambitions, l'homme dont la foi explique tout ce qu'il a fait. D. Le Grand m'apparaît comme un visionnaire. Dans ce vallon paisible auquel est lié pour toujours le souvenir d'Oberlin, dans ce Fouday où il a passé la plus grande partie de sa vie, il a eu ces grandes *visions* qui font les prophètes, les précurseurs, les libérateurs, les serviteurs passionnés de la justice.

Il a eu la vision du Christ vivant, du Christ Sauveur et Roi, homme du peuple et serviteur du peuple, du Christ dont l'action sur son âme qui avait soif de vie, de communion personnelle, donne le secret de son christianisme généreux, sans étroitesse, respectueux de toutes les convictions, en un temps où cette largeur d'esprit n'était pas si commune. Il est permis de penser que cette compréhension de la vie chrétienne qui s'est approfondie dans la méditation personnelle et l'étude de la Bible, lui a été en grande partie donnée, précisée par la parole et le témoignage d'Oberlin, qui a été durant les dernières années de son ministère aidé, soutenu de bien des manières par les Le Grand, mais qui leur a plus encore donné.

Dans ce temple, sanctifié par le souvenir du « père du Ban-de-la-Roche », D. Le Grand s'est bien souvent recueilli, et il y a vraiment pour nous quelque chose de très émouvant à être réunis ici en souvenir de lui : ici, il a écouté, chanté, prié, communié, renouvelé ses énergies intérieures ; d'ici, il est rentré dans sa « chaumière »

éclairé, fortifié dans sa foi, ayant mieux compris ce qu'il devait être et faire pour Dieu et pour ses frères, s'il voulait pouvoir dire avec l'apôtre : « Je n'ai pas résisté à la vision céleste ! »

Il a eu la vision du peuple qui périt, qui peinait et qui souffrait dans l'ignorance et le labeur excessif, cette vision que la compassion inspire à tout disciple ayant en lui les sentiments qui étaient en Jésus-Christ : le peuple *des petits*, des enfants qu'il fallait préserver d'un travail écrasant, dont il fallait assurer l'instruction, sauver l'âme, défendre le foyer, « cette pierre angulaire d'une société d'hommes libres », le peuple *des ouvriers*, des travailleurs qu'aucune loi ne protégeait encore contre une exploitation souvent odieuse, et dont il fallait améliorer les conditions de travail, proportionner les charges aux ressources, assurer le repos dominical, le peuple qui avait droit à plus de liberté, de savoir, de justice, à plus de bonheur.

Ce sont ces pensées, ces angoisses, ces visions souvent obsédantes et tragiques qui ont fait de D. Le Grand l'homme dont aujourd'hui mieux qu'autrefois nous pouvons comprendre la valeur et la hardiesse, et c'est parce qu'il a eu ces visions qu'il a été non pas un homme parfait, mais un authentique chrétien. En le regardant, nous pouvons saluer en lui un vrai disciple de Celui qui en voyant la foule était ému de compassion pour elle, car elle était comme des brebis qui n'ont pas de bergers et nous pouvons comprendre que si nous voulons à notre tour servir utilement notre peuple, non de la même manière, mais dans le même esprit, il faut tout d'abord ouvrir nos yeux, si facilement obscurcis ou distraits, aux visions sublimes et douloureuses que nous donnent le Christ et le monde qui, loin de Dieu, périt !

*
* *

Toutefois, il ne suffit pas, pour empêcher le peuple de périr, d'avoir de belles visions de justice et de fraternité, d'être à certaines heures « ému de compassion » ; il faut obéir à ces visions, traduire sa vision en actes et agir très modestement, très obscurément, sans aucune gloire, sans aucune auréole d'héroïsme ou de martyre...

Toute la vie de D. Le Grand montre en lui un homme d'action : elle dit comment il a tâché d'être fidèle, en toute circonstance et auprès de tous, des plus grands aux plus petits, aux inspirations qui lui ont été données.

Il ne lui a pas suffi de « connaître le Christ », de trouver en Lui la lumière et la paix, il a voulu faire connaître le

hrist, « annoncer la bonne nouvelle de l'amour de Dieu », re un témoin de Jésus-Christ. N'est-ce pas ce qu'il a été ans ces réunions religieuses, dans ces veillées, par lesuelles il tâchait, avec son ami Henri Oberlin, d'entretenir n peu partout la flamme de la vie spirituelle ? N'est-ce as ce qu'il a fait en travaillant à la diffusion de la Bible, ar le colportage, à travers toute la France, et en constiuant dès 1816 une Société biblique ? N'est-ce pas ce qu'il fait aussi en rédigeant ces petites feuilles qu'il répandait artout, « en toute occasion favorable ou non », ayant saisi oute la portée du témoignage écrit : ces feuilles où, après voir dit ce qu'était pour lui le christianisme, il adressait à s lecteurs l'appel pressant du chrétien qui a compris la aleur d'une seule âme : « Christ est-il pour vous un Sau-eur présent ? »

Il n'a pas suffi non plus à D. Le Grand de se rendre ompte de l'exploitation de l'enfant et même de l'adulte, es conditions misérables du travail au début du XIX[e] siè-e, et de concevoir un beau programme de progrès social. s'est mis à l'œuvre, il a mis la main à la charrue sans garder en arrière, il n'a reculé devant aucun travail, au-une étude, aucun effort pour atteindre le but qu'il avait evant lui : pour les classes souffrantes, plus de justice, us de bonheur.

Il m'apparaît dans son action sociale comme ce scribe ont parle Jésus ,« instruit de ce qui concerne le Royaume e Dieu et semblable à un maître de maison qui tire de son ésor des choses anciennes et des choses nouvelles ». A Fou-ay même, il a tâché, dans son milieu, prolongeant l'œuvre Oberlin, de « réaliser », de faire ce qui lui semblait juste bon. Mais ses ambitions dépassaient largement sa chère allée, et c'est à réaliser plus de justice à travers toute la rance, et même au delà de ses frontières, qu'il s'est em-oyé avec une ténacité, une persévérance, une patience, ne audace qui nous font comprendre ce que nous pour-ons faire dans la lutte contre le mal si nous avions plus de ourage. Nous nous rendons compte difficilement de tout que représentent dans la vie de cet industriel ces pro-ts quelque peu révolutionnaires, cette correspondance, ces marches, ces interventions multiples, surtout quand nous oyons le scepticisme et l'indifférence auxquels il s'est si uvent heurté, quand nous voyons que de son vivant il a obtenu en somme aucun résultat positif, et que, tel oïse, législateur d'Israël, il n'est pas entré dans la terre omise, il est mort sans avoir vu ce qu'il n'avait cessé espérer.

En étant ainsi fidèle aux visions reçues, en passant de l'idée à l'acte, D. Le Grand a pourtant travaillé pour sa part au salut de son peuple, et il nous montre ce que peut, avec le temps, un seul homme, pour la justice.

« Quand il n'y a plus de visions, le peuple périt ». Nous comprenons sans peine la valeur permanente de cette affirmation. Mais quand il y a des visions, venant du ciel ou de la terre, et des hommes qui comprennent ces visions, le peuple peut être sauvé ! L'action de ce visionnaire que fut D. Le Grand a été de son vivant, par le rayonnement de son âme et l'influence de son témoignage, en bénédiction à beaucoup d'âmes, et s'il n'a pas vu ce qu'il avait espéré, si ses « appels respectueux » aux gouvernements sont restés sans écho, s'il n'a pas vu promulguer de son vivant cette législation sociale qui pouvait seule mettre fin à l'exploitation de la classe ouvrière, il est permis de penser que des multitudes ont dû, par la suite, et doivent quelque chose de leur indépendance, de leur repos, de leur bonheur, aux conséquences proches ou lointaines de l'effort de justice sociale dont il a été le vaillant précurseur, et aujourd'hui, si nous ne regardons pas seulement les choses visibles, mais les invisibles, nous sommes vraiment environnés d'une grande nuée de témoins qui bénissent la mémoire de ce chrétien fidèle.

*
* *

Mais c'est à nous, les vivants, que parle encore l'exemple de D. Le Grand, nous qui pouvons recevoir quelque chose de sa vie, de son cœur : nous, ses descendants, qui lui devons beaucoup du meilleur de nous-mêmes, et vous tous qui vous êtes joints à nous en ce jour de commémoration : car ce n'est pas avec un souci purement historique que nous revenons ainsi au passé, c'est avec le souci d'un avenir meilleur. Les temps ont changé. Les problèmes de la vie religieuse et de la vie sociale sont autrement complexes. Mais l'homme est le même, et n'est-ce pas avec la même foi, le même esprit, le même don de soi que les problèmes d'aujourd'hui doivent être étudiés et peuvent être résolus ?

Un double danger nous menace : une piété sincère, mais superficielle, improductive, socialement stérile : une piété qui ne ressent pas l'injustice et ne frémit pas devant l'iniquité, et qui, n'étant pas là où elle devrait être — à l'avant-garde avec ceux qui luttent pour la justice — ne révèle pas toute la puissance du christianisme évangélique. Daniel Le Grand a évité cet écueil.

L'autre danger, c'est le souci de la justice, la volonté

l'établir des relations plus harmonieuses entre les hommes t entre les peuples, le désir de détruire tout privilège njuste, que n'éclaire et n'inspire aucun idéal supérieur, le ouci de la justice qui oublie que rien de solide, de durable i'est possible tant que le cœur mauvais de l'homme n'est as changé, qui n'est pas pénétré par le respect de la vo-onté de Dieu, par l'amour que l'Evangile seul met dans le œur de l'homme. D. Le Grand a évité aussi cet écueil. Il ious montre que c'est en approfondissant la vie spirituelle u'on atteint la véritable solidarité humaine, qu'on la com-rend, qu'on la vit.

C'est à réfléchir à cette question vitale, au danger d'une iété indifférente à la justice et d'une justice incompréhen-ive de la piété, que nous invite le témoignage de ce laïque hrétien comme il en faudrait beaucoup. C'est bien par ne piété inséparable du souci de la justice que nous ferons omprendre, respecter, aimer l'Evangile de Jésus-Christ ncore si souvent méconnu.

Il peut nous sembler parfois que l'action de l'Evangile iblit, et que les multitudes se désintéressent de plus en lus du christianisme. Mais ce n'est pas l'Evangile qui est ible, c'est nous, chrétiens, qui sommes faibles. Ce n'est as l'Evangile qui n'est plus source de vie sanctifiée et aternelle, c'est nous qui ne savons pas assez l'incarner ans notre vie et révéler aux hommes sa valeur éternelle. 'Evangile de Jésus-Christ, l'Evangile de la sainteté, de la ıstice, de l'amour, quand on le comprend, quand on le vit omme un Oberlin, un D. Le Grand, un Gustave Stein-eil, un Christophe Dieterlen, un Tommy Fallot, cet Evan-ile n'a rien perdu de sa puissance, il est toujours pour s âmes qui cherchent le secret de la vie, la réponse de ieu à la détresse humaine.

Ouvrons donc largement notre cœur à cet Evangile, aux spirations de l'Esprit du Christ vivant, à cette foi qui est vant tout une vie, pour être du nombre de ceux qui vant dès ici-bas la vie éternelle, empêchent leurs frères de érir dans le matérialisme ou l'indifférence religieuse, la isère matérielle ou morale, l'égoïsme destructeur, ou la aine des classes. Cette plus grande consécration de nous-ıêmes à Dieu et aux hommes, voilà bien l'hommage que . Le Grand eût souhaité, s'il avait jamais pu penser qu'un ur quelques-uns de ceux qui viendraient après lui sur la rre, se rassembleraient à Fouday en souvenir de lui.

Cet hommage, hommage invisible qui ne fait que donner l'hommage visible plus de prix, plus de durée, nous pou-ons tous, d'une manière ou d'une autre, le donner à celui

qui a pu dire en mourant qu'il « aimait tendrement les petits et les grands, les riches et les pauvres, les bons, les saints, les pieux et les méchants, qu'il les aimait tous, en son Sauveur, tous pour l'éternité. »

Cet hommage, c'est à vous surtout, membres de cette Eglise, à vous, paroissiens des Eglises du Ban-de-la-Roche, de le donner à l'homme qui fut pour ceux qui vous ont précédés dans la vie un frère, un ami, un conseiller, un témoin de Jésus-Christ. Vos Eglises ont un beau passé, qu'il ne faut pas oublier, mais qui ne suffit pas, par lui-même, à vous donner la vie. A la lumière de ce passé dont vous avez la garde, Dieu nous donne la vision de votre avenir, de vos Eglises animées, vivifiées, réveillées peut-être par l'Esprit de Dieu, éprises de fraternité vraie, de justice plus grande, conscientes de tout ce qui peut hâter le règne de Dieu sur la terre.

Puissiez-vous comprendre, vouloir, créer, vivre cet avenir, dans la consécration de vos volontés et l'harmonie de vos cœurs, et avec le secours de Dieu, le Dieu des prophètes et de Jésus-Christ, le Dieu d'Oberlin et de D. Le Grand, le Père Céleste, auquel seul soit la gloire, dans l'Eglise et en Jésus-Christ, dans toutes les générations, aux siècles des siècles ! Amen.

Allocution de M. le pasteur HERZOG

Le Consistoire de Rothau s'est associé avec joie au projet de la Société de l'histoire du protestantisme français.

Si cette cérémonie intéresse plus particulièrement l'ancienne paroisse d'Oberlin, nos villages de la vallée de la Schirgoutte, — comme étant les lieux qui ont bénéficié de l'activité de Daniel Le Grand, — cependant nos autres paroisses du Consistoire ont aussi profité de l'action bénie de cet industriel qui était, avant tout, un chrétien préoccupé d'avancer le royaume de Dieu et de le faire connaître autour de lui. L'exemple de sa foi, de son intérêt pour les petits et les ouvriers a certainement contribué à former au Ban-de-la-Roche ces vénérables chefs d'industrie qui, à Rothau, Wildersbach, Neuvillers, ont eu à cœur le bien de leurs ouvriers, au point de vue social et religieux. Comme une semence bienfaisante, les principes de D. Le Grand, sa sollicitude pour les classes ouvrières ont germé dans notre population, et les relations entre patrons et ouvriers ont été dans le passé celles d'une étroite collaboration. (Je n'en veux pour preuve que le fait que les grèves ont été inconnues jusqu'ici dans nos villages).

Daniel Le Grand n'a pas fait partie du Consistoire proprement dit, mais il fut toujours l'ami et l'appui des pasteurs et en étroite communauté d'intérêts et d'activité avec eux. Dans son cours de vie, M. Witz (1) rendait de lui ce témoignage : « Disciple de Christ, si sévère envers lui-même et cependant si indulgent pour tous, donnant toujours l'interprétation la plus favorable aux actions du prochain et couvrant du voile de la charité ce qu'il ne pouvait excuser. Joignant à une indépendance de caractère vraiment helvétique la plus profonde humilité du chrétien, son nom, depuis longtemps inséparable de celui d'Oberlin, attirait les amis des contrées les plus éloignées, qui aimaient à venir s'asseoir à son foyer hospitalier, pour y jouir des effusions de son cœur aimant. Ayant une charité inépuisable, il fut préoccupé, jusque dans les dernières heures de sa maladie, de pensées d'amour, dont il nous restera, comme le plus précieux souvenir, la fondation de nos écoles enfantines, créées dès 1844, pour servir à l'éducation chrétienne de l'enfance de toute la paroisse. Je signalerai encore avec bonheur la fidélité scrupuleuse avec laquelle il fréquentait le service divin : quoique avancé en âge, aucune saison, ni le temps le plus défavorable, ne pouvait l'arrêter, ayant à cœur d'amener tout le monde, par son persévérant exemple, à expérimenter aussi la valeur de cette promesse du Seigneur : « Là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux ».

D'autres vous diront l'œuvre de D. Le Grand et les raisons qui motivent la reconnaissance que nous lui devons tous. Je veux me borner à quelques faits que me signalait récemment une personne qui l'a encore connu. Elle se souvenait de Daniel Le Grand se promenant toujours avec son chapeau sous le bras, et la tête revêtue d'une petite calotte noire ; il était fort aimé des enfants, pour lesquels il avait toujours quelque chose dans ses poches : images ou autres. Mme Rœhrich disait de lui : « Qui ne se rappelle l'excellent M. Daniel Le Grand, si agile, si cordial, se prodiguant pour tout le monde ? N'avait-il pas pour les enfants mêmes les plus touchantes attentions ? Ah ! qu'il faisait bon le voir s'approcher à petits pas pressés, avec sa physionomie rayonnante ! Comme on prenait avec orgueil la main qu'il vous tendait si franchement, comme on aimait à entendre sa chère voix à laquelle des intonations suisses donnaient encore plus de charme et de cordialité. »

(1) M. Witz, petit-fils d'Oberlin, fut pasteur à Waldersbach de 1842-1876.

Animé de cet amour pour les petits, on comprend que D. Le Grand se soit avant tout préoccupé du bonheur familial. Pénétré de respect pour la vie de famille et convaincu que c'est elle qui préserve l'ouvrier du désordre, de la misère et du vice, il se refusa à appliquer à son industrie les machines hydrauliquès et à vapeur : elles eussent entraîné l'agglomération de ses ouvriers dans une manufacture, et M. Le Grand tenait à les laisser à leur chaumière, à leur coin de terre, à leur hameau.

Il voulait que le tisseur trouvât chez ses enfants l'aide dont il avait besoin, que la famille conservât sa vie commune ; car il sentait que, pour l'ouvrier aussi, rien ne remplace l'influence bienfaisante des devoirs, des joies, des enseignements du foyer. Ah ! comme il avait raison ; et avec quel regret nous avons vu peu à peu décliner l'industrie familiale de nos villages. Elle avait sa raison d'être, et fut une bénédiction dans le passé de notre Ban-de-la-Roche.

Un autre souvenir : D. Le Grand voyageait dans une berline qui avait nom : « Le Paradis » ou dans un petit char de côté ; il ne tenait pas lui-même de chevaux, mais en louait au village même. Le *Paradis,* oui, c'était bien ce qu'il rêvait pour tous ceux qui travaillent, luttent, peinent dans la vie. De là son activité inlassable dans toutes ses entreprises, dans toutes ses démarchês, ses voyages pour l'amélioration de la classe ouvrière. Le paradis : il le voulait sur la terre déjà ; travaillant à l'amélioration sociale de sa paroisse déjà, puis, à mesure que son nom grandissait, il se voyait mêlé à ce beau mouvement de philanthropie qui se développait au temps de la Restauration : création des petites écoles, caisses d'épargne, propagation de bons livres, encouragement aux bonnes mœurs.

Il sut toujours accorder la religion et la vie civile. Il aimait à redire cette maxime si belle et si vraie : « La civilisation d'un peuple, c'est sa foi », et par ce mot civilisation il n'entendait pas seulement l'obéissance aux lois, mais une activité grande et riche à la fois, vivifiée et réglée par l'Evangile.

Il lui arrivait parfois, me disait M. Witz, d'inspirer à son pasteur tel texte de sermon; et si ces deux caractères du pasteur et de l'industriel ne s'entendaient pas toujours, cependant, ils restaient unis dans le même désir de servir Dieu et de concourir au bien religieux et moral de ceux qui les entouraient.

Avec Henri Oberlin, qu'il accompagnait dans les hameaux pour réunir les familles, lire l'Evangile et prier, avec

M. Rauscher et avec M. Witz, il fit cette œuvre de laïque chrétien qui comprend qu'il ne suffit pas de procurer des gains et de travailler au bien-être, mais qu'il faut avant tout s'occuper des âmes et de leur salut éternel.

A l'occasion d'une visite que le pasteur Empeytaz, de Genève, faisait à Fouday le dimanche 22 août 1819, il dit (1) : « M. D. Le Grand est le plus ardent à répandre la Bible de tous les côtés de la France : rien n'est difficile ou trop pénible pour lui : il franchit tous les obstacles avec un zèle admirable. Le Seigneur veuille le bénir et le remplir de nouvelles forces. Quel bonheur, quelle paix ne doit pas régner dans une telle famille où les intérêts de tous les membres se réunissent pour glorifier le Seigneur, au service duquel ils sont consacrés. »

Il suivait de ses sympathies toutes les Sociétés religieuses : Société biblique, Société évangélique de France, de Genève, colportage et missions ; il leur consacra une partie de sa fortune. Il avait le principe de ne jamais refuser une demande de secours, et il suivait si scrupuleusement cette loi qu'il s'était faite à lui-même que lorsqu'un mendiant l'accostait sur le chemin, on le voyait, s'il n'avait pas de monnaie, lui laisser une pièce d'or plutôt que de passer sans lui répondre. Sa demeure était ouverte à tous : que d'hommes étrangers de position et de tendance, que de chrétiens d'élite s'y sont retrouvés fraternellement ! La chaumière, qu'il ne voulut jamais recouvrir en tuiles, sa longue table hospitalière où il aimait à se retrouver chaque jour quatre fois en famille et autour de laquelle, matin et soir, ses enfants et ses domestiques venaient l'écouter lire un chapitre de l'Evangile et une prière.

On sait quel fut son dernier adieu : « Je vous aime tous en mon Sauveur, aimez-le », répétait-il, « gardez-le avec amour. J'aime tendrement les petits et les grands, les riches et les pauvres, les bons, les saints, les pieux et les méchants. Je les aime tous en mon Sauveur, tous pour l'éternité ».

Quelle leçon, mes frères, nous avons tous à retirer de la vie d'un tel chrétien ! Cet amour pour tous, qui s'est manifesté dans sa manière de comprendre les questions sociales, la vie industrielle, le bonheur de la France entière, il le fondait sur sa piété, et son amour pour le Sauveur. Voilà la seule manière de faire œuvre bénie et durable. De nos jours où l'industrie se développe, où le machinisme s'accroît, où

(1) Relation manuscrite d'une course au Ban-de-la-Roche en août 1819.

le matérialisme accapare tout, quel soin a-t-on de son âme, de ses intérêts supérieurs, de la vie éternelle ?

Certes, on travaille à l'amélioration des conditions sociales ; il y a des progrès réalisés pour le bien-être, la protection, l'hygiène, l'instruction. Mais on oublie trop que tout cela n'est qu'un palliatif, et que la question sociale ne trouvera sa vraie solution que dans le retour à l'Evangile, à la foi de nos frères, à la piété qui a les promesses de la vie présente et de celle qui est à venir.

Je me souviens avec reconnaissance de ces liens d'affection, de ces encouragements, de cet intérêt que les anciens industriels de la vallée que j'ai connus, portaient à la tâche de leurs pasteurs et à l'Eglise, et je voudrais dire à leurs successeurs : Suivez leurs traces, inspirez-vous de l'exemple des D. Le Grand, G. Steinheil, Christophe Dieterlen, des Fallot, qui étaient des chrétiens vivants qui ne voulaient pas séparer les deux domaines : industriel et religieux, et donnaient l'exemple de la piété personnelle et publique.

Je sais bien que les conditions de la vie moderne ont changé, mais ce qui restera vrai pour tous les temps, ce sont les besoins de l'âme que tous les progrès de l'industrie ou du commerce ne parviendront jamais à satisfaire. Travailler au bien-être de la classe ouvrière, c'est bien ! mais ne jamais oublier que l'homme ne vivra pas de pain seulement et que toutes les questions sociales ne trouveront leur vraie solution que dans l'exemple donné par tous d'une foi vivante, d'une piété vraie et persévérante, d'un amour inspiré par l'amour de Dieu envers tous les hommes.

Sur sa tombe, M. le pasteur Matter, de Neuvillers, terminait son allocution par ces mots : « La leçon que nous devons emporter de cette tombe, c'est cette parole de l'apôtre : « Ne nous lassons pas de faire le bien ». Et que surtout toute notre activité dans les sphères les plus diverses ait un but : l'avancement du règne de Dieu en Jésus-Christ. Ce qui a fait la gloire d'un Oberlin et après lui d'un Daniel Le Grand, c'est qu'ils ont mis en pratique cette autre parole de l'apôtre (Colos. 3, 17) : « Quoi que vous fassiez en paroles ou en œuvres, faites tout au nom du Seigneur Jésus, en rendant par lui des actions de grâces à Dieu le Père ».

Puissions-nous tous, patrons ou ouvriers, magistrats ou administrés, éducateurs ou pasteurs, pères ou mères, nous souvenir que c'est dans la foi en Dieu, dans sa Parole, dans la communion avec le Sauveur que nous trouverons la force d'être utiles dans ce monde et de contribuer humblement

mais fidèlement au bonheur et à la prospérité matérielle et morale de la France.

La collecte pour la Société d'histoire produisit 192 francs.

*
* *

Après le service, M. le pasteur Freund réunit autour d'une table très hospitalière une dizaine de convives : c'était dans la maison même acquise en 1813 par Jean-Luc Le Grand. Au-dessus de la porte, on lit encore l'inscription placée là par le précédent propriétaire, l'instituteur Scheidecker, fidèle collaborateur d'Oberlin : *1791, l'an de la liberté*. La « chaumière » qui d'abord n'avait qu'un rez-de-chaussée, a été surélevée d'un étage et recouverte en ardoises. Mais l'aspect de la façade, en bas, est resté le même, lorsqu'on la regarde en étant dans le vaste et beau jardin. A l'ouest une fausse fenêtre offrait un emplacement très favorable pour l'apposition de la plaque commémorative.

A 3 h. 30, on retourne au temple pour entendre les allocutions dont nous donnons ci-après le texte intégral.

Les orateurs se placèrent l'un après l'autre derrière l'autel surmonté du crucifix ; « vision » singulière et symbolique : les auditeurs virent ainsi, entre autres, le recteur de l'Université de Strasbourg et le directeur du Bureau international du Travail, habitués à d'autres tribunes et à d'autres auditoires, se placer ainsi, pour parler de Daniel Le Grand, derrière l'image du Sauveur qu'a voulu servir le philanthrope chrétien.

Allocution de M. le professeur J. VIÉNOT,

Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,
Vice-Doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris.

Il n'est pas nécessaire pour le président de notre Société de prononcer un grand discours déflorant peut-être d'avance ce qui vous sera dit d'original sur Daniel Le Grand par des hommes qui l'ont spécialement étudié. Mon rôle sera de dire en quelques mots ce que nous venons faire ici.

Il ne faudrait pas croire que la Société de l'histoire du protestantisme français soit une compagnie de vieux messieurs qui s'occupe de poser des plaques en souvenir d'événements secondaires ou d'ériger des bustes en l'honneur d'hommes du plus ou moins premier plan. D'abord, nous ne sommes pas tous vieux, et il y a des vieux qui sont des jeunes par le courage, par le cœur et l'esprit. Regardez notre cher et honoré Recteur, le doyen Christian Pfister !

En second lieu, notre tâche est de faire de l'histoire, l'histoire de ce mouvement religieux et de cette force sociale de construction et de libération qui s'appelle le Protestantisme français. Nous nous efforçons de remplir notre tâche sans arrêt et sans défaillance, avec foi, avec enthousiasme et en même temps dans un esprit de largeur humaine et de tolérance chrétienne.

Mais l'histoire est parfois une rude épreuve pour l'Esprit.

Quand on ne fait pas de l'histoire à l'eau de rose ou pour l'usage des Dauphins, les bras vous tombent parfois, devant la déraison, la violence, la cruauté des luttes humaines. Et puis, on s'aperçoit aussi, heureusement, qu'il y a souvent progrès, qu'il y a montée humaine vers plus de civilisation, plus de justice et d'amour. On s'aperçoit que l'âge de pierre est derrière nous et que peu à peu nous sommes capables de monter vers l'âge d'or du travail dans la paix et la fraternité. En outre, on se convainc, en faisant de l'histoire, que, comme l'a dit Sylvain Lévi : « Le progrès n'est pas une loi fatale, une force aveugle » mais « l'effort conscient, délibéré, obstiné, d'une élite qui lutte et qui peine. »

Des membres de cette élite qui peine et qui lutte pour toutes les libérations humaines, qui travaille à créer, à maintenir ou à relever la dignité de l'homme, nous en rencontrons — et beaucoup — dans l'histoire du protestantisme français et alors nous nous tournons vers nos compatriotes, vers les hommes, pour leur dire : voilà les ouvriers de votre paix, les modèles de votre vie, les sauveurs de vos libertés — honorez-les.

Cela vaut bien une pierre, un buste, une plaque de souvenir. C'est ce qui nous arrive aujourd'hui. Il n'y a pas un citoyen conscient qui ne souffre du malentendu qui persiste depuis le XIXe siècle, par exemple, entre patrons et ouvriers. La paix entre les peuples de l'Europe est faite aujourd'hui. Nous la saluons comme une hôtesse sacrée en lui criant de toute notre âme comme au Sauveur lui-même : « Reste avec nous, reste avec nous ! » Mais il y a des luttes qui continuent, hélas, celles du dedans, Giraudoux a dit : « Les pays sont comme les fruits, les vers sont toujours à l'intérieur. »

Eh bien, Daniel Le Grand a été un homme de compréhension humaine, un initiateur de paix sociale, un fauteur de conciliation et réconciliation intelligente entre hommes. Voilà pourquoi nous sommes ici aujourd'hui. Dans l'esprit de son ami Oberlin, incarnation de l'esprit de l'Evangile, nous saluons sa mémoire.

Et nous remercions toutes les autorités civiles ou religieuses qui ont bien voulu venir l'honorer avec nous. MM. le président du Directoire, le président des Eglises réformées, le président du Consistoire du Ban-de-la-Roche, connaissent les sentiments que nous éprouvons pour eux comme pour les Eglises qu'ils représentent ici. Je salue particulièrement aussi M. l'Inspecteur ecclésiastique Adam, le savant historien des Eglises d'Alsace. Lui aussi, a élevé un monument durable pour lequel nous lui exprimons ici notre vive reconnaissance.

Je remercie de même M. le Directeur du Bureau international du Travail dont la présence parmi nous est, à elle seule, un hommage à la mémoire de Daniel Le Grand.

Qu'il me soit permis enfin de féliciter, présents ou absnts, les membres de la famille de Daniel Le Grand. Les Fallot, Monnier, Boegner, Dieterlen, Kuntzel : mais c'est tout un groupe religieux et social resté fidèle à l'esprit de Daniel Le Grand. En contemplant le beau médaillon de Prud'homme, je croyais voir mon collègue Jean Monnier, stylisé... La ressemblance morale est la même. Nous saisissons avec joie cette simple mais solennelle occasion d'exprimer à toute la famille de Daniel Le Grand notre respectueuse et amicale sympathie.

Allocution de M. Chr. PFISTER,

Membre de l'Institut,
Recteur de l'Université de Strasbourg,
Membre du Comité de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

En cette cérémonie consacrée à la mémoire d'un disciple et d'un continuateur du pasteur Oberlin, l'Université de Strasbourg devait avoir sa place. Cette Université revendique légitimement et avec fierté la succession de l'ancienne Université protestante de la ville de Strasbourg où, le 12 juin 1767, Jean-Frédéric Oberlin, nommé le 1er avril précédent à la cure de Waldersbach, soutint, sous la présidence de son professeur Beyckert, sa thèse de théologie : *de commodis et incommodis studii theologici*. Inconvénients des études théologiques : elles sont longues et difficiles ; le prêtre, pour se consacrer à Dieu, doit renoncer à tous les divertissements ; la responsabilité des ministres devant Dieu est redoutable ; avantages : le pasteur est soutenu par le secours de Dieu et peut s'adonner à faire le bien ; il

and, vendu comme bien national. Or, un jour, il y reçut visite de Henri Oberlin, fils de Jean-Frédéric et pasteur même. Il s'entretint avec lui du Ban-de-la-Roche, de sa ulation, des ressources de la région. Autour d'Altkirch, e la population était catholique et Jean-Lucas Le ud, resté protestant sincère, souffrait de ne pouvoir ster au culte ; le Ban-de-la-Roche était habité par des estants. Puis à Altkirch, en dehors des Suisses que Le and avait amenés avec lui, la main-d'œuvre était rare. Ban-de-la-Roche, les habitants travaillaient à domicile à le coton pour les industriels de Sainte-Marie-aux-es ; pourquoi ne pas rapprocher l'industrie de l'ouvrier s'offrait ? Voilà pourquoi, en 1813, Le Grand transporta abrique dans cette vallée Et dès lors, ses relations avec lin devinrent journalières. Il laissa à son fils Daniel de as en plus la direction de l'usine ; lui-même s'occupa e Oberlin, devenu un véritable « patriarche », des res : il forma une association pour répandre la Bible; ea une Société d'agriculture sur le modèle de celles qui aient en Suisse ; une impulsion nouvelle fut donnée écoles et la langue française en toute sa pureté s'est bstituée au patois lorrain que les ancêtres avaient rté avec eux de l'autre versant des Vosges. Après la , d'Oberlin, arrivée le 1er juin 1826, Jean-Lucas Le ud poursuivit seul la tâche dans l'esprit du vénérable eur. Lui-même s'éteignit dans sa 82e année, le 4 octo-1836.

'est l'image de son fils, Daniel Le Grand, que nous inau-ons aujourd'hui sur la maison même qu'il a habitée. La oire de Daniel Le Grand était bénie dans ce canton de France où nous sommes rassemblés ; mais sans doute ehors de Fouday était-il assez peu connu : mais voici son dernier biographe, M. Raymond Weiss, a élargi sa e : il nous a montré que Daniel Le Grand a été un ateur. Cet industriel qui employait un grand nombre ouvriers, s'est occupé plus d'assurer leur bien-être que augmenter ses revenus ; il s'est penché vers leur misère st appliqué à la soulager ; il a voulu que les heures de ail fussent limitées, que les enfants ne fussent employés vec ménagement à l'usine et qu'ils puissent continuer instruction, que les ouvriers âgés ne fussent point ndonnés par le patron. Et ces règlements qu'il appli-t à Fouday, il entendait qu'ils devinssent ceux de la nce, que dis-je, ceux du monde entier ; il s'éleva ainsi u'à la conception d'un règlement international du tra-

vail. De cette vallée des Vosges, il envoyait aux principaux souverains de l'Europe, aux membres des différentes Chambres des différents pays, des adjurations ; il les sommait, au nom de Dieu et de l'humanité, de faire cette loi internationale ; ces appels ne furent pas entendus ; on se moquait peut-être de cet homme qui voulait réformer la société. M. Raymond Weiss a publié des fragments de ces écrits ; voici deux autres écrits qui ont échappé à ses investigations. L'un porte la date de Fouday, 25 janvier 1841 et a pour titre : « Très humble requête d'un industriel des montagnes des Vosges adressée à M. le Chancelier de France et à MM. les membres de la Chambre des Pairs ». J'y lis, et l'on reconnaîtra dans ces lignes l'esprit religieux qui inspirait l'industriel :

« Veuille le grand Dieu, Père miséricordieux du malheureux et du délaissé, qui tient entre ses mains les cœurs des hommes, accorder aux faibles accents d'une voix sortie d'une vallée des Vosges, la puissance de porter la conviction dans l'âme et l'esprit des protecteurs nés des intérêts populaires, afin que, dans leur haute sagesse, ils adoptent les moyens propices pour guérir *à la fois* les *huit* grandes plaies de notre industrie moderne, qui minent la santé du corps et de l'âme de l'ouvrier : le *manque d'instruction* et d'*éducation*, l'emploi *précoce des enfants* dans les *ateliers*, le travail *excessif*, celui de *nuit* et du *dimanche*, le *casernement* des ouvriers, et l'*abandon* de l'ouvrier âgé (1). »

Il est question dans ce passage des réformes destinées à donner le bien-être à l'ouvrier. Mais voici une seconde brochure : « Lettre d'un industriel des montagnes des Vosges à Monsieur Legentil, pair de France, 24 mars 1847 ». Le Grand y montre la nécessité d'une loi internationale :

« L'ouvrier, écrit-il, est privé de la jouissance de la vie de famille par un travail excessif de treize à quinze heures, et rien ne contribue autant à son dépérissement physique et à son abrutissement moral ; abrutissement dont la société est menacée de devenir un jour la victime.

» Une loi internationale qui réduirait le travail manufacturier à douze heures par jour — *nous sommes encore loin des huit heures,* — est l'unique moyen de lui procurer ce bienfait signalé. Il serait à désirer que le gouvernement français prît l'initiative d'une mesure si riche en éléments de bonheur, de prospérité et de paix. »

La brochure dont je tire ce dernier extrait a été donnée

(1) Le même passage se trouve dans un autre écrit d'après lequel M. Albert Thomas le reproduit ci-après en son discours.

en 1872 à la Bibliothèque universitaire de Strasbourg par l'empereur d'Allemagne, Guillaume Ier, et c'est sans doute celle-là même que Daniel Le Grand a envoyée au roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, frère et prédécesseur du premier empereur allemand. Les deux citations me paraissent caractéristiques et résument la pensée de Daniel Le Grand. Daniel Le Grand a conçu ce qu'il fallait faire ; il s'en est fié pour l'exécution de ses généreux desseins aux membres des Parlements et aux chefs d'Etats. Mais ceux-ci n'ont point tenu compte de ses appels et ils en ont peut-être souri. Or, il s'est trouvé que cette organisation internationale du travail dont Le Grand avait rêvé a été créée par le traité de paix de 1919 et nous en saluons ici le très éminent directeur. Daniel Le Grand, dont l'existence s'est déroulée de 1814 à 1859 en cette région, a été un précurseur ; le Bureau international du Travail, sans être issu de lui, peut se réclamer de lui et de sa propagande continue, infatigable ; c'est là un véritable titre de gloire que ce médaillon rappellera aux habitants de la vallée de la Brusche et qu'un jour rappellera peut-être un autre monument plus somptueux sur les rivages enchanteurs du lac de Genève.

Allocution de M. KUNTZ,

Chef de Cabinet de M. le Préfet du Bas-Rhin.

Lorsque, le mois dernier, M. le Préfet du Bas-Rhin a reçu de M. le Président de la Société de l'histoire du protestantisme français l'invitation de venir assister le 2 septembre à l'inauguration du médaillon Daniel Le Grand, il dut répondre que cette date précédant celle de son retour de congé, à son grand regret, il lui serait impossible de répondre à l'appel des organisateurs. C'est ainsi que je me suis donc vu confier l'honneur de représenter les pouvoirs publics à cette touchante et significative cérémonie.

« Toute idée, Messieurs, est une force qui tend à se réaliser ». De son vivant, dans son entourage, les meilleurs amis de Daniel Le Grand devaient dire souvent qu'il n'atteindrait jamais rien parce qu'il s'attaquait à l'impossible. Mais l'impossible fut vaincu et aujourd'hui les rêves du généreux idéaliste se trouvent réalisés et bien au delà de ses plus hardies conceptions et si, aujourd'hui, le travail mondial, qui selon une noble expression « doit régler l'évolution de l'humanité », si aujourd'hui l'enfance possèdent de solides lois protectrices, c'est à ce grand philanthrope, dont l'idée a fait son chemin et gagné de plus en plus de terrain, qu'on le doit pour une partie.

Cet industriel modeste, cet homme simple, mais « grand comme un apôtre », fut un père, — je ne trouve que ce mot pour résumer ce que fut ce cœur plein d'amour — de l'immense famille des travailleurs. Il concevait la société tout entière comme une famille dominée par les grands devoirs essentiels de tendresse et de protection réciproques. Mais jamais âme plus candide et plus douce ne s'unit à un tempérament plus ardemment batailleur, lorsqu'il s'agissait de problèmes sociaux.

Avec ténacité, avec entêtement, avec vigueur, ne se laissant rebuter, ni par les hésitations des gouvernants, ni par les courants d'opinions hostiles d'une société plus soucieuse de protéger ses intérêts immédiats que de travailler à l'avenir d'une humanité plus libre et plus heureuse, il n'a cessé, sa vie entière, de défendre les grandes idées de liberté et de justice sociales qu'il croyait bonnes, qu'il croyait vraies, qu'il croyait utiles et bienfaisantes. Rien ne pouvait le décourager dans sa lutte vers le mieux-être des travailleurs et pour la protection et l'éducation de l'enfance.

Qu'importe, en effet, que la loi ait fait de chaque homme un citoyen dans la plus large acception du mot, si le défaut d'éducation, si les nécessités de la vie ou les exigences de la profession en font une brute ou un esclave ? On ne fait des citoyens qu'avec des hommes ; on ne fait des hommes que par l'éducation dans le sens le plus large du mot Telles étaient ses grandes idées, ses rêves grandioses et séduisants.

Sa foi indéfectible ne l'a pas trompé. Certes, Daniel Le Grand, de son vivant n'a pas fait lever le soleil « de la justice sociale ». Au moins, lui a-t-il été donné d'annoncer dans l'ombre encore épaisse, que la nuit n'est pas éternelle et que, au loin, très au loin, la ligne pâlissante de l'horizon trahissait l'approche du jour.

Le médaillon Daniel Le Grand sera bien à sa place à Fouday, où il vint jadis, répondant à l'appel de cet autre grand ami de la société humaine, qui repose tout près de là, d'Oberlin, à la gloire duquel, devant la postérité, nous associons celle de Daniel Le Grand.

Allocution de M. Charles SCHMIDT,

Inspecteur général des Bibliothèques et des Archives,
Membre du Comité de la Société de l'Histoire du Protestantisme.

Il y a deux ans, la Société de l'histoire du protestantisme français était réunie en Assemblée générale à Strasbourg ; dans l'église Saint-Nicolas, où le regretté pasteur Gérold

nous avait cordialement accueillis, elle commémorait le centenaire de la mort d'Oberlin. Au cours de cette réunion, j'avais essayé de montrer que la pensée sociale du pasteur du Ban-de-la-Roche avait animé l'un de ses paroissiens, Daniel Le Grand, l'initiateur de la législation internationale du travail.

Etonné et peiné de voir que la Conférence de Stockholm n'avait même pas donné un souvenir à celui qui fut un des précurseurs du Christianisme social, j'avais exprimé le vœu que notre Société réparât cet oubli et rendît hommage au disciple et au continuateur d'Oberlin.

« Une démocratie politique qui n'a pas pour corollaire une démocratie économique n'est qu'un billet à ordre impayé, une forme sans substance. Il y a dans nos villes bien des statues qui rappellent — avec quelle laideur souvent le souvenir de notre démocratie politique ; il serait juste de ne pas oublier ceux qui ont préparé l'avènement de la démocratie économique.

Rassurez-vous - et ici, je demande la permission de me citer, puisque, aussi bien, la cérémonie d'aujourd'hui est comme la suite de celle du 3 juin 1926, — je ne vais pas demander de statue ; nous n'avons pas, nous ne devons pas avoir nos statues de saints ; je me contente de souhaiter qu'une plaque commémorative soit apposée sur la « Chaumière » de Fouday et rappelle, en quelques mots, que, dans cette maison, Daniel Le Grand écrivit ses appels en faveur d'une législation internationale du Travail et fut ainsi l'un des premiers à proposer à l'Humanité un idéal commun de justice sociale. La réalisation de ce vœu ferait honneur à la Société de l'histoire du protestantisme français et serait un hommage rendu à l'Alsace initiatrice d'une Réforme dont les conséquences seront infinies. »

Notre vœu de 1926, le voici réalisé, coïncidence symbolique, au moment même où une route nouvelle est ouverte ici entre la France et l'Alsace ; il est réalisé, au delà de ce que nous espérions, par la bonne volonté de la Société du protestantisme français, par l'aide efficace du Bureau international du Travail, où notre ami, M. Albert Thomas, qui connaît si bien l'histoire de la vie ouvrière en France, s'est empressé d'accueillir notre souhait, par l'appui matériel et moral de tous ceux que préoccupent les questions sociales et qui cherchent leur solution, non dans la violence qui ne crée rien, mais dans la loi qui, seule, peut affranchir.

La violence, Daniel Le Grand l'avait vue à l'œuvre en 1848 et il avait compris qu'elle était impuissante. La loi

seule pouvait donner aux masses ouvrières le mieux-être que leur refusaient le développement du machinisme et la tyrannie de la liberté. Mais cette loi libératrice, il fallait qu'elle fût internationale : voilà bien la grande pensée de Le Grand.

On avait essayé, en Angleterre, d'abord, en France ensuite, de réglementer, par exemple, le travail des enfants ; ce fut en vain ; la loi n'était pas appliquée et la concurrence avait paralysé l'effort du législateur. Daniel Le Grand comprit que rien ne serait fait aussi longtemps qu'un seul pays producteur pourrait échapper à la discipline de la loi.

Dans cette « Chaumière », il écrivit des brochures pour convaincre les gouvernants ; de cette « Chaumière », il partit en véritable missionnaire pour porter dans les pays industriels la bonne parole sociale dont il avait puisé les principes dans l'enseignement de l'Evangile et dans ses entretiens avec Oberlin.

Quand on connaîtra mieux les origines de notre vie économique, quand les historiens se décideront à aborder les réalités vivantes, quand ils comprendront que tout le passé n'est pas dans la vie des partis politiques ou dans l'énumération monotone des guerres, quand ils auront le courage de montrer ce qu'a été au XIXe siècle la vie des classes ouvrières, on viendra à Fouday, comme on va à Ferney ou à Weimar et, devant cette maison, s'arrêteront, reconnaissants, ceux que la législation internationale du travail aura libérés.

Un historien, auquel on demandait récemment ce qu'il pensait du XIXe siècle, disait : « Il lui sera beaucoup pardonné parce qu'il a beaucoup aimé. Il est animé d'un grand souffle de générosité. Sa production artistique et littéraire est celle de tempéraments vigoureux. Le même élan, la même ardeur ont été mis au service d'admirables œuvres de charité... »

C'est bien là le jugement de l'historien qui ne voit une époque qu'au travers de ses productions littéraires ; quelle vue superficielle ! En réalité, les « Clercs » du XIXe siècle — littérateurs ou gens d'Eglise — ont « trahi » trop souvent la cause de la justice sociale ; ils ont laissé commettre des iniquités ; quelques rêveurs idéalistes comme Daniel Le Grand se sont révoltés et c'est le sentiment de la justice qui les a amenés à l'idée, aujourd'hui partout admise, d'une réglementation mondiale des conditions du travail, seul remède à la concurrence entre les Nations.

Daniel Le Grand ne fut ni un écrivain de génie, ni un homme politique influent : il ne fut qu'un petit patron plein de bon sens qui, dans une vallée retirée des Vosges, comprit le problème que poserait l'industrialisation croissante de l'Europe ; la solution de ce problème, il la trouva parce que la bonté guidait ses réflexions.

Le jour viendra où les Congrès historiques feront une place à l'étude des origines de la législation internationale du travail ; le jour viendra où les manuels mis entre les mains des élèves diront les longs efforts et les courageuses campagnes de Daniel Le Grand : ce jour-là, le médaillon que nous inaugurons sur la « Chaumière » de Fouday rappellera la généreuse pensée d'un Français, précurseur de ce pacte contre l'injustice que doit être la loi mondiale du Travail.

Allocution de M. Roger MERLIN,

Bibliothécaire honoraire du Musée social de Paris,
Ancien Maire de Bruyères (Vosges).

Si l'amitié et surtout l'amitié chrétienne a droit à avoir sa place dans la résurrection de la vie et de la pensée de Daniel Le Grand, je suis heureux de rappeler ici l'intimité qui a uni pendant tant d'années Le Grand et mon grand-père Paul Merlin.

Elle commença en 1819, le jour où ce dernier vint à Waldersbach visiter Oberlin. J'emprunte aux souvenirs de Paul Merlin le récit de cette visite. Voulant passer la nuit à Fouday, il ne trouve plus de place dans la seule auberge du pays.

« Tout à coup, écrit-il, je me souvins que la famille de M. Le Grand habitait ce village et je formai aussitôt le projet d'aller lui demander l'hospitalité. Quand j'eus veillé à l'établissement de mon domestique et de mon cheval, je me fis conduire chez M. Le Grand. Le chef de la maison était absent, mais sa femme et ses enfants étaient réunis à souper. Je me présentai sans autre recommandation que ma qualité de voyageur dans l'embarras et mon admiration pour le vénérable Oberlin, et je fus reçu avec la plus franche cordialité.

» M. Le Grand, continue Paul Merlin, a établi à Fouday une fabrique de cordons de filosèle ; mais la plus grande partie des ouvriers qu'il emploie travaillent dans leurs propres maisons ; la sienne ne contient que ses bureaux, des magasins et le logement de sa famille. Elle n'est pas beaucoup plus grande que celle des autres habitants du village ; cependant il se trouve assez de place pour y donner l'hospitalité. Pendant le souper la conversation fut très animée et m'offrit beaucoup d'instruction

sur la contrée que je venais visiter. Je remarquai dans mes hôtes une piété vive et sincère, dans leurs manières et leur costume une extrême simplicité, et leur politesse avec moi montrait beaucoup d'usage et surtout de bonté. L'habitude, dit-on, émousse toutes les sensations, et quand on vit près d'objets admirables, les expressions qu'on emploie quand on en parle, n'ont plus, après un certain temps, l'énergie de celles dont on se servait jadis. Cette observation, juste en général, ne pouvait être faite dans la société où je me trouvais, car tout le monde me parla du ministre Oberlin avec une admiration qui semblait de la veille. L'aîné des fils de M. Le Grand me montra un marbre du pasteur, sculpté par le célèbre Homack, de Strasbourg, dont le ciseau a déjà, dans le temple de Saint-Thomas, reproduit les traits du professeur Oberlin, frère du ministre de Waldersbach. Toute la famille mettait à la possession de ce portrait un prix inestimable. Dans cette excellente maison, qui m'en rappelait quelques-unes de la même religion que j'avais connues, mon cœur s'ouvrait aux plus douces impressions ; tout le monde me semblait penser comme moi et agir comme j'aurais voulu le faire. Je ne faisais que d'arriver et déjà je songeais avec chagrin à l'instant où il faudrait partir. »

Paul Merlin raconte un autre entretien qu'il eut avec M. Le Grand père, à qui il demande quelle circonstance avait pu l'amener au Ban-de-la-Roche, de la Suisse, sa patrie. M. Jean-Luc Le Grand répond que lui et ses fils avaient établi une fabrique de rubans à Saint-Morand, près d'Altkirch, dans le Haut-Rhin, non loin de la frontière de son pays.

« Un soir de 1812, poursuit M. Le Grand, un jeune homme, voyageant le sac sur le dos, vint nous demander l'hospitalité. En entrant, il me trouva avec ma fille, au milieu d'un assez grand nombre d'enfants que nous instruisions... Il parut enchanté de nous voir occupés de soins pareils et nous dit qu'il se croyait encore chez son père. Il nous apprit alors qu'il était fils d'Oberlin, pasteur évangélique au Ban-de-la-Roche, et nous parla en détail des immenses travaux de son père... Après deux jours de séjour à Waldersbach, je fus bientôt convaincu que cet excellent jeune homme ne m'avait pas même entretenu de la moitié des bienfaits de son père... Je me présentai chez le saint pasteur ; et comment le voir et l'entendre sans désirer de le voir et de l'entendre toujours ?

» Dans un de nos entretiens, je lui trouvai un jour l'air soucieux ; il voulut bien m'en confier la cause. Naguère, à force de peines et de démarches, il avait introduit la filature de coton à la main dans son cher Ban-de-la-Roche. Cette branche d'industrie avait beaucoup augmenté le bien-être de cette pauvre contrée, mais, depuis quelque temps, elle languissait et menaçait de tomber entièrement par l'introduction des mécaniques.

» En l'entendant parler, je fus frappé d'une idée soudaine :

a fertilité du pays où était placé l'établissement de mes fils offrait plus d'avantages aux habitants dans les travaux agricoles que dans ceux de l'industrie ; elle devait être à jamais un obstacle à l'agrandissement de leur fabrique, et déjà nous avions pensé à l'établir ailleurs ; je conçus aussitôt le projet de la porter à Fouday... J'écrivis à mes enfants, en sortant de chez M. Oberlin ; ils approuvèrent mon dessein, et bientôt je réjouis le cœur du bon ministre par cette bonne nouvelle. En perdant le moins de temps possible, je préparai les voies à mes enfants, et au bout de deux ans, leur établissement fut ici en pleine activité. Chaque année, ils ont augmenté le nombre de leurs métiers. Leurs affaires temporelles ont beaucoup gagné, et j'espère pouvoir en dire autant de leurs affaires spirituelles... Comment, en effet, à moins d'être sans yeux, sans oreilles, et surtout sans âme, ne pas devenir meilleur, plus pieux et moins indigne des regards bienveillants de la Divinité, quand on passe ses jours près d'un homme comme Oberlin ?... »

Daniel Le Grand promène ensuite Paul Merlin dans ses ateliers et ses magasins où une trentaine d'ouvriers sont rassemblés. Le reste des ouvriers travaillent à un métier à domicile, qui est l'auxiliaire du travail agricole, malgré l'avantage qu'il y eût eu pour le patron à réunir tous les ouvriers dans un seul établissement.

« M. Daniel, ajoute Paul, s'exprimait avec feu sur tout ce qui touchait à la religion et à la philanthropie, et son heureuse conviction brillait sur son visage. C'est à l'institut de Reicheneau, où Louis-Philippe d'Orléans aima mieux se faire professeur que de mendier le secours de l'étranger, que MM. Le Grand fils ont été élevés ; et c'est là qu'ils ont puisé les connaissances, les vertus et la piété qu'ils possèdent. »

L'admirable hospitalité des Le Grand fit plus et mieux encore. Un jour qu'Auguste Monnier, receveur général de la Meurthe, habitant le château de la Malgrange près Nancy, fils de Jean-Claude Monnier, volontaire de 1792, époux d'une sœur du maréchal Ney, voyageait avec sa femme, fille du maréchal Molitor, un accident à sa voiture l'obligea à s'arrêter à Fouday où il fut reçu chez les Le Grand. Le spectacle d'un tel foyer et d'une telle famille frappa vivement les Monnier, qui au contact d'une foi chrétienne et protestante si vive, partagèrent bientôt les convictions de leurs nouveaux amis et firent ensuite de leur demeure à la Malgrange un centre remarquable de prosélytisme. Un mariage cimenta cette alliance : Adèle Le Grand épousa le fils d'Auguste, le pasteur Edouard Monnier, père des pasteurs Jean et Henri Monnier. Vous pouvez lire tout cela dans le charmant livre qu'Henri a consacré à son père.

Auguste Monnier était aussi l'ami de mon grand-père Paul Merlin, soit que Daniel Le Grand les ait réunis l'un à l'autre, soit que la femme d'Auguste, sœur du maréchal Ney, ait pu connaître Paul, dont le père, Merlin de Thionville, était l'ami du maréchal.

Mon grand-père Paul Merlin a été également lié avec M. Fallot, qui avait épousé une autre fille de Daniel Le Grand et avait succédé à son beau-père dans l'administration de Fouday. C'est Fallot lui-même qui reçut la dépouille mortelle de Paul, qui avait voulu être enseveli à côté d'Oberlin.

C'est par M. Fallot que Paul connut MM. Gustave Steinheil et Christophe Dieterlen qui ont été l'âme de cet enclos » de Rothau, si bien décrit par M. Hermann Dieterlen dans sa charmante plaquette.

Vous avez bien fait, Messieurs, de restaurer l'ancienne habitation familiale des Le Grand et d'y insérer son image. De pareilles demeures sont vraiment des maisons saintes, puisqu'elles ont eu l'honneur d'abriter de tels serviteurs de Dieu. Elles seront pour nos enfants des témoignages sacrés de ce que Dieu peut accomplir dans des âmes d'hommes !

Allocution de M. Albert THOMAS,

Ancien Ministre,
Directeur du Bureau International du Travail
(Société des Nations).

En me rendant à la simple cérémonie dont vous avez pris l'initiative en souvenir de Daniel Le Grand, je me suis senti un peu une âme de pèlerin. J'ai éprouvé toute la joie candide d'un de ces voyages longtemps rêvés, qui renouvellent de chères pensées et raniment les raisons de vivre.

Je me suis réjoui qu'il me fût enfin donné en ce jour de connaître le Ban-de-la-Roche, de pénétrer en cette région âpre et solitaire où se sont, de tous temps, réfugiés des hommes fiers et indomptés. Je me suis plu à la pensée de fouler le sol de ces villages où s'est exercé, soixante ans durant, le ministère admirable d'Oberlin et où la famille Le Grand s'est appliquée à traduire les nobles préceptes du grand pasteur dans les relations industrielles.

Voici donc, sous mes yeux, « la vallée des Vosges » d'où sortait cette voix aux faibles accents « qui demandait au Grand Dieu, Père du malheureux et du délaissé, de lui donner la puissance » de convaincre les hommes d'Etat et les diplomates. Voici « la chaumière des Vosges » d'où furent

lancées les humbles brochures qui traçaient déjà la politique sociale des temps modernes. Voici la maison décrite par Paul Merlin « à peine plus grande que celles des autres habitants du village et où cependant il se trouvait encore assez de place pour y donner l'hospitalité ». Et nous nous attendrions presque à voir venir, au détour de cette rue, s'approchant à petits pas pressés, avec sa physionomie rayonnante, celui dont nous célébrons le souvenir, l'excellent M. Daniel Le Grand, tel que le décrit Mme Roehrich, « si gentil, si cordial, si prodigant pour tout le monde. »

Pourquoi sommes-nous, nous aussi, tout pénétrés d'un sentiment de filial respect, au souvenir de cet homme de bien ? Pourquoi ces chers souvenirs font-ils le plein dans nos cœurs ? Pourquoi la visite de cette maison suscite-t-elle chez le directeur du Bureau international du Travail l'émotion d'un pèlerinage ?

Beaucoup d'entre vous le savent.

Par les Traités de Paix qui ont mis fin à la dernière guerre, une Organisation internationale du Travail a été créée, une Organisation qui a la tâche d'ouvrir entre tous pays des négociations pour résoudre les problèmes ouvriers et d'élaborer des traités internationaux du travail, une Organisation enfin qui doit donner au monde une Loi internationale de protection des ouvriers.

Or, cette Organisation — et je ne l'ai définie qu'avec des termes empruntés à Daniel Le Grand — n'a fait que réaliser la grande idée que, durant quinze ans, de 1840 à 1855, celui que nous célébrons n'a cessé, avec une modestie entière, mais avec une ténacité inlassable, de soumettre aux Gouvernements de France, de Grande-Bretagne et de Prusse. C'est ici, dans cette maison, qu'il y a près de quatre-vingts ans, le projet d'une réglementation internationale du Travail est né.

A la vérité, de Le Grand aux négociateurs des Traités de Paix, aux rédacteurs de la Charte du Travail, il n'y a pas eu filiation. Sa propagande fervente s'adressait aux souverains, aux hommes d'Etat, aux diplomates. Elle n'a pas atteint les masses qui, seules, assurent, de génération en génération, la vitalité des idées et leur donnent force. « L'industriel des Vosges » a été oublié pendant des années. Ni les hommes d'Etat, qui de 1880 à 1890, ont saisi à nouveau la nécessité d'une législation internationale du Travail, ni les ouvriers organisés qui, depuis les premiers Congrès de l'Internationale, réclamaient, en tous pays, des réformes identiques, n'ont invoqué son témoignage.

Tiersch, en 1875, avait l'impression de le découvrir. Vogelin, à la fête de Grütli, de 1886, protestait contre la manière dont, trente ans auparavant, le Gouvernement fédéral avait dédaigneusement enfoui dans les cartons d'Etat son appel en faveur d'une Loi internationale. Singulière destinée de quelques pensées humaines ! Un jour, brusquement, une idée surgit dans un esprit, s'impose à lui, l'envahit tout entier. Mais la conviction du précurseur ne gagne pas ses contemporains ; et il faut parfois des années, des dizaines d'années pour que l'idée resurgisse et, cette fois, se saisisse des masses !

Et cependant, la pensée de Le Grand, dans sa spontanéité et sa nouveauté, était telle déjà que l'évolution industrielle des cinquante dernières années n'a pas eu à la modifier !

Dès 1840, il s'était dressé en adversaire des prôneurs de la liberté industrielle illimitée et du travail abusif des enfants, qui prétendaient, selon une formule fameuse, que la dernière heure de travail fait le bénéfice du manufacturier. « Non, déclarait Le Grand, les heures enlevées aux intérêts moraux de l'ouvrier, à sa santé, à son repos de la nuit et au libre développement des facultés physiques et morales de ses enfants *planent comme une malédiction sur l'industrie.* »

Dès alors, il avait dénoncé

« les huit grandes plaies de l'industrie moderne qui minent la santé du corps et de l'âme de l'ouvrier : le manque d'instruction, d'éducation, l'emploi précoce des enfants dans les ateliers, le travail excessif, celui de nuit et celui du dimanche, suivi des débauches du lundi, le mélange des sexes, le casernement des ouvriers et l'abandon de l'ouvrier âgé ».

Déjà, c'était presque le programme de la Conférence internationale de Washington et de celles qui ont suivi, qu'il formulait en ces termes.

Mais d'autres aussi dénonçaient les horreurs de l'industrialisme naissant. L'originalité de Daniel Le Grand, c'est qu'il a reconnu le premier que la protection ouvrière ne pouvait être instituée efficacement que sur le plan international. Quoiqu'on en ait dit, Robert Owen, en 1818, ne l'avait pas vu. Blanqui, Villermé en avaient eu la prescience, mais ils ne s'étaient pas arrêtés longtemps aux conséquences de l'idée. Ils ne s'étaient pas appliqués à la faire passer dans les faits.

Pendant les vingt dernières années de sa vie, Daniel Le Grand, au contraire, s'est dévoué à la propager.

« Il y a, écrivait-il en 1845, dans l'état actuel de l'industrie

uropéenne, certains faits que les nations, isolément, indivi-uellement, ne peuvent régler et qui ne le seront que par un ccord des puissances qui y sont intéressées ».

« Une loi de fabriques internationale a, écrivait-il en 1855, un nmense avantage sur les lois particulières de chaque pays. ar son seul moyen, on peut dispenser à la classe ouvrière les ienfaits moraux et matériels désirables sans que les industriels n souffrent et que la concurrence entre les industries de ce ays en reçoive la moindre atteinte. »

Bien mieux, Le Grand a pressenti les méthodes mêmes ui devaient permettre d'élaborer et d'instituer la Loi inter-ationale qu'il réclamait. Il demandait, dès 1840, que le rompt redressement des terribles abus qui avaient déjà xercé une influence si déplorable sur la classe ouvrière evînt « l'objet sérieux de négociations entre les Gouverne-nents de tous les pays industriels. » Il réclamait que ces égociations aboutissent à des conventions internationales.

« Les conventions internationales, disait-il, deviennent une écessité et un devoir sacré à notre époque où l'action de la apeur et de l'électricité fait disparaître les distances, où la ienfaisante influence de la religion de l'Evangile sur les habi-ants des deux sphères, la presse, l'industrie, le commerce en énéral, ou les échanges matériels et spirituels conduisent à une olidarité des nations.

» *Les conventions internationales* conclues pour sauvegarder s grands intérêts de l'humanité et non pas les intérêts pure-nent politiques, seront la planche de salut pour les princes et s peuples, en ayant pour but la *civilisation chrétienne* et pour noyen la *justice, la miséricorde et la paix.* »

Est-il besoin de souligner toute l'actualité de ces pen-ées : solidarité économique des peuples, nécessité pour ux de réaliser ensemble la justice et la paix, projets de onventions internationales assurant les réformes par des bligations mutuelles, ne sont-ce pas là tout à la fois les rincipes et les procédures de la Société des Nations ?

Dans cette œuvre vigoureuse et simple de Le Grand, con-ensée en quelques brochures, il n'est peut-être pas une dée qui ne garde encore à l'heure présente actualité et ayonnement.

Tantôt, c'est la pensée, à laquelle il revient à trois ou uatre reprises, que la France devrait prendre l'initiative e ces mesures internationales « si riches en éléments de énédiction », — que la France « cette seconde patrie à aquelle il est, depuis un demi-siècle, attaché par les liens e la reconnaissance », tarde trop à agir en ce sens ; et « le œur lui saigne, dit-il, quand il se pose avec le plus léger

doute la question de savoir si oui ou non elle entendra son appel ».

Hélas ! pourquoi faut-il qu'aujourd'hui encore des fils de France souffrent toujours du retard que met leur pays à prendre pour la justice sociale les initiatives nécessaires !

Tantôt, il insiste auprès du duc de Broglie, en des pages qui sont, dans leur simplicité même, d'une profondeur politique incomparable, sur la nécessité d'une entente entre la France et la Grande-Bretagne pour le succès de la protection ouvrière. « Vous avez reçu, dit-il à l'ambassadeur à Londres, la belle mission de rétablir la bonne harmonie entre les Gouvernements des deux grandes nations. Mais ce ne sont pas les questions politiques qui conduiront à ce résultat si désirable, ce sont les intérêts de l'humanité qui, par leur nature et leurs conséquences, fourniront seuls des moyens assez puissants pour l'atteindre. » Le duc de Broglie avait déjà réussi à négocier la convention avec l'Angleterre pour la répression de la traite des nègres. Il faut, lui dit Daniel Le Grand, qu'il obtienne la « libération de l'esclavage des travailleurs blancs, car quelle autre dénomination peut-on donner à un travail sans aucune limite ni garantie ? » Et, plus précisément encore, le voici qui demande, avec Agénor de Gasparin, que la France et la Grande-Bretagne « résolvent ensemble le vrai problème social, celui de la réduction des heures de travail, réduction nécessaire, *impossible si on la tente isolément, impossible tant qu'elle ne sera pas organisée des deux côtés du Détroit.* »

A l'heure où l'Organisation Internationale du Travail n'a pas encore eu le bonheur d'obtenir pour la convention des huit heures, la ratification de la Grande-Bretagne, à l'heure où cette carence pèse internationalement sur la sécurité du travail, comment ne sentirions-nous pas, d'une manière aiguë l'exactitude de la prophétie de Daniel Le Grand ?

S'il n'est pas, comme nous l'avons dit, à l'origine même de notre Institution, si nous ne pouvons pas nous réclamer de lui comme d'un fondateur ou d'un ancêtre, comment ne serions-nous pas frappés de l'étonnante coïncidence de ses vues avec nos préoccupations présentes ? Pour ceux qui, aujourd'hui, se dévouent à la cause de la justice sociale, n'est-ce pas une joie délicate et rassurante que de se contempler ainsi, comme dit le poète, « au miroir d'une autre âme », surtout d'une âme aussi pure, aussi limpide ?

Mais nous ne serions, à la vérité, que de bien médiocres pèlerins si nous nous contentions ainsi de rapprochements de formules ou de notations historiques.

Un pèlerinage est un acte de réflexion et de foi. Notre voyage ici aurait été bien vain si le souvenir de Le Grand, si les enseignements du Ban-de-la-Roche ne devaient nous être d'aucune utilité. A la vérité, ils peuvent éclairer notre effort quotidien d'une singulière et puissante lumière.

L'œuvre de l'Organisation internationale du Travail a un double aspect. D'une part, elle établit une sorte d'équilibre entre les nations industrielles concurrentes. Elle empêche les nations les plus progressives d'être mises en infériorité par les nations les moins avancées, par celles qui exploitent leurs ouvriers. Elle tend à établir une balance comptable des réformes sociales. Elle se flatte d'assurer, chimériquement peut-être, une certaine égalité des prix de revient. Mais elle a un autre aspect. En prescrivant de relever partout les conditions de travail et de vie des ouvriers, elle crée une grande solidarité morale des communautés industrielles. Elle les entraîne et les unit dans un même effort de progrès social. Elle assure le parallélisme et l'harmonie de leur marche vers la justice.

Comme notre cher Raymond Weiss l'a montré avec une pénétrante finesse d'analyse dans le beau livre qu'il a écrit sur la vie et l'œuvre de Daniel Le Grand, celui-ci a vu le double aspect de la question. Il a vu et il a choisi.

Ce n'est pas le résultat économique et matériel que cet industriel a recherché par son projet de loi internationale. Il n'a pas eu comme souci primordial de compenser internationalement les charges sociales qui pouvaient résulter de justes réformes. Ce qu'il a senti, ce qu'il a voulu, c'est l'autorité, c'est la force nouvelle que devait donner à l'effort de réforme sociale l'entente entre tous les peuples. Une Sainte Alliance nouvelle poursuivant la réalisation de la justice, voici ce qu'il a vu dans l'entente internationale qu'il réclamait. Ce n'est pas pour rassurer, par une combinaison quelconque, des intérêts menacés, c'est pour servir « les grands intérêts de l'humanité » qu'il a conseillé à Guizot et à tous les gouvernants de prendre l'initiative de propositions au « Conseil des Nations ».

Une expérience de plus de huit années dans l'Organisation internationale, issue des Traités de Paix, atteste que Daniel Le Grand avait raison. Le souci de se protéger contre la concurrence internationale n'a joué, à tout prendre, qu'un médiocre rôle dans son développement. Ce qui a assuré notre progrès, au travers de difficultés sans nombre, ç'a été le désir, la revendication universelle de justice sociale. Ce sentiment a été le levain de toutes les réformes que les peuples ont accomplies en commun.

Ainsi remontons-nous à l'origine morale de la pensée réformatrice de Daniel Le Grand. Ainsi retrouvons-nous l'enseignement qu'il avait reçu d'Oberlin. Ainsi découvrons-nous la forte leçon qu'à notre tour nous rapporterons de cette visite au Ban-de-la-Roche : c'est que toute réforme sociale ne vaut que comme un moyen de civilisation supérieure, comme un moyen de développer en tout homme la personnalité humaine. « Faire des hommes ». « Faire de l'homme en tout homme ». C'était la pensée maîtresse d'Oberlin. Elle a dicté à Le Grand sa conception sociale. Elle doit, sans relâche, animer notre œuvre internationale.

Il n'y a de progrès social, il n'y a de réalisation possible de justice que lorsque l'homme aspire à être un homme. Précaire et vaine sera toute l'œuvre entreprise à Genève, si cette pensée de haute humanité cesse de l'inspirer et de le soutenir.

Si les ouvriers, même devenus conscients de leurs intérêts solidaires, même groupés en associations professionnelles puissantes, n'ont que l'immédiat souci des améliorations matérielles, s'ils ne sont pas soulevés à tout instant par le noble idéal syndicaliste d'émancipation intellectuelle et morale, s'ils ne voient pas dans des réformes comme la journée de huit heures la possibilité d'une civilisation plus haute, alors, comme le montrait admirablement l'un d'entre eux, parmi les meilleurs, Merrheim, ils risqueront d'être à nouveau la proie des enchaînements économiques et de voir anéantis des biens dont ils n'auront pas senti la valeur. Et, de même, si les patrons, si les industriels modernes, même les plus avertis et les plus ouverts, ne voient dans les réformes qu'ils acceptent qu'un moyen d'assurer la prospérité de leurs affaires et une certaine stabilité sociale, s'ils n'ont pas souci de voir en leurs collaborateurs des hommes qui leur sont égaux en dignité, et, j'ose dire, en virtualité humaine, si, transposant sur le plan moderne le vieil idéal familial de Daniel Le Grand, ils ne cherchent pas à les associer plus intimement à l'œuvre de production dont ils ont, dans la société présente, la responsabilité et la charge, alors, eux aussi, ils ne seront que de médiocres auxiliaires de cette œuvre primordiale de civilisation qu'est la protection ouvrière.

Telles sont les nobles leçons que Daniel Le Grand, après Oberlin, nous a léguées et qu'au milieu même de toutes nos oppositions et de toutes nos luttes, nous devons suivre sans relâche. Telle est la flamme intérieure qui doit vivifier notre œuvre et que nous sommes venus ranimer dans la modeste demeure d'un précurseur.

Le président de la Société de l'histoire du protestantisme français, M. le professeur Viénot, remercie les orateurs.

L'assemblée se rend alors devant la maison qu'habita Daniel Le Grand et est cordialement reçue par le propriétaire actuel, M. le pasteur Freund. Le secrétaire de la Société, M. le pasteur Pannier, dévoile la plaque commémorative en marbre (exécutée par M. X. Obert, de Rothau) dans laquelle est encastré le beau médaillon en bronze où revivent, grâce à l'excellent artiste G. Prudhomme, les traits de Daniel Le Grand. Tous les assistants défilent devant la maison, et se retirent après avoir entendu M. Pannier lire les dernières paroles de D. Le Grand, inscrites au bas de la plaque :

« *J'aime tendrement les petits et les grands, les riches et les pauvres, les bons, les saints, les pieux, et les méchants. Je les aime tous en mon Sauveur, tous pour l'Eternité* (1). »

Musée du « Désert »

La journée du 2 septembre, sous l'inspiration de cette parole biblique : « Nous tenons ferme et nous restons debout », mot d'ordre qui servit aussi de thème aux divers orateurs, vit, dans le hameau du Mas Soubeyran, berceau de Roland, la plus imposante concentration des descendants des « opiniâtres » qu'on ait connue : environ 8.000 personnes, dont 75 pasteurs.

Le matin, une impressionnante prédication en plein air dans le décor du Désert de nos Pères, fut donnée par M. le pasteur Wautier d'Aygalliers et suivie par un solennel service de Sainte Cène dans les coupes d'étain de jadis.

L'après-midi, l'Assemblée sous les châtaigneraies du Musée, un peu contrariée par la pluie, fut présidée par M. E. Daeschner, ancien ambassadeur à Londres et à Washington, grand'croix de la Légion d'honneur, qui prononça une allocution éloquente ; M. le pasteur Faivre, de Montpellier, fit revivre par ses paroles ardentes la figure du ministre Alexandre Roussel, dont le Musée commémorait le 2e centenaire du supplice ; et MM. les pasteurs Kopp, de Munster, et Ortlieb, de Strasbourg, accompagnant « le pèlerinage » maintenant traditionnel des Alsaciens au pays camisard, portèrent d'émouvants messages de nos frères, tandis que l'assistance chantait les vieux psaumes de Marot et de Bèze, la complainte de Bigot et *La Cévenole*.

(1) Des comptes rendus sympathiques ont paru dans le *Journal de l'Est*, les *Dernières Nouvelles*, le *Journal d'Alsace et de Lorraine*, etc. (3 sept.), *L'Alsace française*, *La Quinzaine protestante* de Strasbourg (5 octobre), etc.

Quelques jours auparavant, une nombreuse caravane de Vaudois était venue renouer avec nos coreligionnaires des Cévennes des liens vieux de deux siècles.

Le Musée poursuit ainsi, sous l'impulsion de M. Hugues, sa tâche instructive et spirituelle, en rassemblant sans distinction de fractions, tous les membres de la famille protestante qui, prenant conscience de notre glorieux passé, en conçoivent une légitime fierté et puisent dans ces lieux évocateurs, un renouveau de foi bienfaisante.



JEANNE D'ALBRET
Portrait à la Bibliothèque de Genève

Assemblée annuelle de la Société de l'histoire du protestantisme français

La 63e Assemblée de notre Société aura lieu dans le temple de Pau le dimanche 28 octobre, à 20 h. 15.

Elle sera précédée d'une réunion à Nérac, vendredi soir 26 octobre.

Là, et à Pau, M. le professeur Viénot fera une conférence sur : *Une héroïne antique, Jeanne d'Albret.* A Pau, M. le pasteur Pannier rendra compte de la 76e année d'activité de notre Société ; et M. le pasteur G. Cadier parlera de *Bernard d'Arros*, loyal serviteur de Henri d'Albret et de sa fille.

Samedi 27, à 17 heures, dans un local qui sera indiqué par affiches, une conférence sur *Jeanne d'Albret, mère de Henri IV*, sera faite par M. R. Ritter, avocat.

Fête de la Réformation

Le sujet principal traité dans les deux assemblées ci-dessus est celui que choisiront sans doute aussi beaucoup d'Eglises, cette année pour la fête de la Réformation : le [e] *Centenaire de Jeanne d'Albret* (née en 1528 à Saint-Germain-en-Laye : ce souvenir sera célébré dans le temple de cette ville le dimanche 4 novembre après-midi). M. le pasteur Vienney vient de publier dans les éditions de *Je Sers* une biographie populaire utile à répandre. Nous-mêmes publions deux cartes postales illustrées (à 0 fr. 20) : portraits de la reine de Navarre.

Maison de Calvin

Le 24 septembre a été signé à Noyon l'acte par lequel la Société de l'histoire du protestantisme français cède à la ville de Noyon, moyennant 10.050 francs, des terrains expropriés pour l'agrandissement de la place du Théâtre et de la rue Calvin (route départementale).

Hommage à deux pasteurs

Sur une place publique de Saint-Etienne, où il a pendant 42 ans exercé le ministère pastoral, une statue de *Louis Comte* (+ 1927) sera érigée par les soins d'un Comité formé grâce à l'initiative de l'Œuvre des Enfants à la Montagne (1). Ce sera la première statue élevée en France à un pasteur protestant.

Au sommet du mont Ventoux (1.912 m.) vient d'être apposée une plaque en l'honneur de *Franz Leenhardt*, professeur à la Faculté de théologie de Montauban, qui, pendant sept années, consacra ses vacances à explorer ce mas-

(1) Les dons peuvent être adressés à M. le pasteur Néel, à Saint-Etienne (Loire), 5, rue du Soleil, Compte chèques postaux 214.93 *Lyon*.

sif en tous sens, dressa la carte et établit l'inventaire géologique (1).

*
* *

Le 28 octobre sera inaugurée à Prague une statue d'Ernest Denis, l'historien (membre de notre Comité) que les Tchèques honorent comme l'un des meilleurs artisans de leurs libertés reconquises.

*
* *

Le 22 juillet on a inauguré à Annecy un balustre d'or fait de cœurs entrelacés et de pervenches, autour de la fontaine sur laquelle s'érige la réplique du buste de Rousseau par Houdon. Ainsi est exaucé un vœu formulé dans les *Confessions* (l. II). Au travers du balustre on lit l'inscription : « A Pâques fleuries de 1728 Jean-Jacques Rousseau rencontra ici Mme de Warens. » Un journaliste fait à ce propos les réflexions suivantes (2) :

« Mme de Warrens allait à la messe. Cette dame, née protestante, à Vevey, avait quitté son mari et le calvinisme pour devenir en Savoie une nouvelle catholique, pensionnée comme telle par le roi de Sardaigne. Jean-Jacques, évadé de sa Genève natale, lui arrivait muni d'une lettre de recommandation de M. de Pontverre, curé de Confignon. Il suivait en effet la même voie et avait résolu, lui aussi, d'adopter le catholicisme, pour en vivre. Ce n'étaient pas seulement les prêtres, mais les nouveaux convertis qui vivaient alors de l'autel. Jean-Jacques dit de Mme de Warens : « Quel qu'eût été le motif de son changement de religion, elle fut sincère dans celle qu'elle avait embrassée. Elle n'est pas seulement morte bonne catholique, elle a vécu telle de bonne foi... »

« Elle expédia le jeune Rousseau, alors âgé de seize ans, aux Catéchumènes de Turin, où il se fit initier au papisme de la façon la plus édifiante, bien que certaines anecdotes de son séjour dans cette pieuse maison le soient un peu moins. Et il resta catholique pendant plus d'un quart de siècle. Le dimanche des Rameaux de 1728 est donc doublement une fête de l'Eglise, et le balustre d'Annecy peut devenir un lieu de saint pèlerinage. »

*
* *

L'Académie française a décerné une part du prix Thérouanne à M. Roger Merlin, pour son ouvrage : *Merlin de Thionville.*

*
* *

En ce temps où l'on fête volontiers les centenaires, Senlis paraît avoir perdu complètement le souvenir du plus fécond

(1) Cf. art. de M. le professeur Perrier, dans *L'Eglise libre,* fin juillet.

(2) P. Souday (*Le Temps,* 23 juillet).

rivain qui soit jamais né dans cette ville ; (il signa pour-
nt jusqu'en ses dernières années S. G. S.) : *Simon Goulart* Senlisien ». Il a écrit ou publié au moins 75 ouvrages. La te a été publiée par M. Léonard C. Jones dans l'excellente ographie (1) à laquelle on ne peut que renvoyer les lec-
urs. Né le 20 octobre 1543, Goulart est mort à Genève le 3 vrier 1628.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE
ET COMPTES RENDUS CRITIQUES

---

ginald A. Rye, Goldsmith's librarian of the University of London : *Students' Guide to the Libraries of London* ; 3e édition, 582 p. in-8, 61 pl. hors texte. University of London Press, 10 shillings.

Voici un instrument de travail bien proche de la perfec-
n. La première édition avait paru en 1909, un an après e l'éminent trésorier de notre Société, M. Alfred Fran-
n, eût publié un ouvrage analogue (de 219 p.) : *Guide des vants, des littérateurs et des artistes dans les bibliothèques Paris,* mais hélas il n'a pas été réédité, « revu et aug-
nté », plus exactement refondu et infiniment enrichi, mme le présent ouvrage anglais.

Une introduction résume l'histoire des bibliothèques puis Babylone jusqu'aux temps modernes. Puis l'auteur ite du *British Museum* (Bibliothèque nationale), du *cord Office* (Archives nationales), des bibliothèques nérales et spéciales : 1.200 notices leur sont consacrées c toutes les précisions nécessaires (contenu, heures uverture, etc.).

Dans notre rayon sont mentionnées deux bibliothèques . 346-348) : *French hospital,* Victoria park road, ckney, E. 9 (2.500 vol.), et *French church,* 9 Soho are, W. I (1.470 vol.), elle remonte à 1550. La *Huguenot iety* a déposé en 1900 ses livres au *French hospital* ; utre part, elle en a prêté quelques-uns à la *Society of nealogists* (p. 329) : c'est là un des détails relevés avec un n minutieux dans les 128 pages de l'Index qui occupe à te titre près du quart du volume.

) Genève, 1917, in-8, Georg et Cie. En tête est reproduit un por-
t dont un exemplaire se trouve dans la collection du Dr Maillard à ève, un autre à Paris dans notre Bibliothèque, etc.

Si toutes les bibliothèques du monde se procurent, comme elles le devraient, ce merveilleux *Guide*, M. Rye n'aura pas à attendre dix-huit ans jusqu'à la prochaine édition. Signalons-lui la seule erreur — ou insuffisante précision — que nous ayons relevée : P. 347, l. 8 « Huguenot *Societies* » serait plus exact que *Society*.

Ferenc Eckhart : *Introduction à l'histoire hongroise*. Paris, Champion, in-8, 180 p., 4 cartes, 1928, 12 fr.

Depuis l'*Histoire générale des Hongrois*, écrite il y a déjà un demi-siècle (1876) par un des premiers amis de notre Société, Ed. Sayous, aucun ouvrage sérieux n'avait paru en France sur l'histoire du grand pays magyar. Dans un excellent avant-propos, M. L. Halphen dit avec raison que la présente « *Introduction* » est « en réalité une vraie « *Histoire*, précise, nourrie de faits, d'une lecture extrêmement suggestive ». La première date mentionnée étant 892 et la dernière page concernant l'état de choses qui a suivi le traité de Trianon (1920), on voit que c'est un tour de force de parcourir en 180 pages dix siècles ; et à la fin de chaque chapitre une bibliographie très détaillée permet aux spécialistes d'approfondir les données de l'*Introduction* : ils ont précisément besoin de le faire à propos des deux pages (58-60) consacrées à la Réforme, fait pourtant capital, même au point de vue strict de l'histoire nationale et internationale. Il valait la peine, entre autres, de justifier par quelques faits les deux lignes affirmant que « la petite Transylvanie fut le premier pays qui reconnut la liberté de conscience (1560) ». Souhaitons que M. Imre Révész, M. Lajos Râcz, ou quelque autre collaborateur de la savante *Revue des Etudes hongroises*, consacre un volume spécial au protestantisme dans la *Bibliothèque d'Etudes hongroises* que M. F. Eckhart vient d'inaugurer de façon magistrale.

A. Levieil : *Deux grands coloniaux : Victor Largeau* (+ 1897), *explorateur du Sahara ; le général Emmanuel Largeau* (+ 1916), *organisateur et pacificateur de la colonie du Tchad*. Niort, Lavadoux, in-8, 1928.

On ne saurait plus heureusement replacer deux biographies particulières dans leur cadre, ou, pour mieux dire, replanter dans leur terroir provincial deux héros, que ne le fait M. Levieil dans une substantielle brochure de 32 pages. Voici quelques-unes des dernières lignes :

« Un cercueil est déposé dans le temple de Niort : il est recou-

du drapeau tricolore que le général Largeau, alors lieute-, a planté lui-même sur les murs de pisé de Fachoda (1898). du cercueil : l'étendard des Senoussis enlevé à Aïn-Gaa, et l'étendard colonial de l'Empire allemand pris à Kousle 20 septembre 1914 ».

. Levieil rappelle que Victor Largeau, élevé dans le olicisme, avait adhéré au protestantisme, et à propos de deux coloniaux, nos contemporains, il cite les hugue- poitevins dont ils furent les émules : *Laudonnière*, en ide (1568), *La Ravardière*, « vice-roi des Guyanes et nérique péruvienne », fondateur de Saint-Louis-de-anhao, qui rêvait d'une « France équinoxiale » (1611-), comme les Largeau d'une France transafricaine (1). 24 juin Niort a associé dans un même hommage les geau et René Caillé (2).

le Sévery : *Le comte et la comtesse Golowkin et le méde-n Tissot*, Lausanne, Payot, 1927, in-8, avec portraits.

un représente (p. 81), la comtesse Alexandre Golowkin lhelmine, fille du professeur de théologie *J.-L. de Mos-*, mort à Gœttingue, en 1755) ; à Paris, elle habitait en rue d'Aguesseau (p. 111) ; le comte fut inhumé en au cimetière des étrangers (p. 164) ; en 1796, dans le de Vaud, elle se remaria avec *Jean-Paul-François de illes*, duc d'Ayen, qui avait deux ans auparavant perdu première femme, sa mère et une fille, guillotinées le ne jour. (Une autre fille avait épousé La Fayette). On ne endait guère à trouver cette duchesse de Noailles pro-ante (portrait, p. 144). Benjamin Constant, en 1806, lui l visite à Rolle : elle avait en 1791 acheté du côté d'Alla- une maison de campagne, « La Gordanne ». Après la tauration, le duc et la duchesse revinrent à Paris. Elle urut à Genève en 1823.

Psautier huguenot, choix de 54 vieux psaumes sous leur rme authentique ; préface, notes et commentaires par . Devoluy, hors-texte de P. Bourguet. Editions de la *Vie ouvelle*, Montauban, in-8, 1928.

faut remercier le colonel Groslong, le pasteur L. Lafon I. Maurice Vincent d'avoir élevé « à la mémoire des

Bull. XXXVIII, 476 ; XLIII, 52 ; *France prot.*, 1re éd., VI, 410.
La *France prot.*, 2e éd., t. III, parle de personnages dont le nom rès voisin de *Caillé* : *Caille* en Provence, à Lyon et Paris ; *Caillet* Champagne (pp. 413, 481, 967). Cf. A. Lamandé (*Le Temps*, 23 sept.), *Cailliè, homme politique*.

héros de la religion réformée » cet « humble monument de gratitude et de piété ».

Après un vibrant « avant-propos » de l'ancien capoulié du félibrige, une brève, érudite et pratique « note sur le chant des psaumes », précède la musique, ramenée à l'ancienne notation, sans bâtons de mesure, et les paroles, où quelques notes judicieuses expliquent le sens de mots vieillis. Ce recueil a déjà remis en honneur le chant des psaumes dans mainte Eglise de la Gardonnenque et nous sommes persuadés qu'il en sera de même ailleurs.

Em. Lesueur : *Le cardinal de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, le roi des évêques* (1768-85), Payot, Paris, 1927.

C'est la biographie d'un évêque dont la carrière ecclésiastique s'étend sur la première moitié du XIX[e] siècle (1802-1851). Par ses origines et sa formation, il appartient encore à l'ancien régime. De petite noblesse, il a l'ambition du titre, ce qui lui fait arrondir son nom *de la Tour,* par l'adjonction *d'Auvergne-Lauraguais.* Il ne craint pas de demander en haut lieu, et possède le talent d'obtenir. Il aime le faste et la magnificence. Elégant dans ses manières, il n'est pas exempt de hauteur, et rappelle le grand siècle. Admirateur de Bossuet, dépourvu d'ailleurs du caractère et du génie de son modèle, il a peut-être avec lui quelques points de contact : l'esprit de gouvernement, l'amour de l'autorité, le sentiment de sa dignité d'évêque. Aussi son biographe en fait-il un gallican ; il l'est, si l'on veut, par sa domination sur son clergé, son antipathie pour Lamennais. ultramontain puis démocrate, son indépendance qui peut engendrer des conflits avec l'autorité civile. L'amour-propre épiscopal avec l'ambition, tels sont les deux ressorts les plus apparents de son activité. On voit un homme qui exerce le pouvoir sans y apporter beaucoup de piété ou de charité. Ce prélat, jaloux de ses prérogatives et fier de son rang, est un Protée politique. A chaque changement de régime, on l'entend chanter la palinodie. Ce politique qui s'accorde si bien avec tous les régimes finit par coiffer le chapeau de cardinal.

Il n'aime pas les protestants. En 1803, au lendemain de son arrivée à Arras, il apprend qu'on veut y établir un consistoire. Immédiatement, il proteste, et va jusqu'à prévoir des troubles graves si la mesure n'est pas rapportée. Ses démarches réussissent au point que c'est seulement à Lille que la « secte » obtient de célébrer son culte. En 1836, la femme du préfet du Pas-de-Calais, qui est de religion réfor-

avise de donner des Bibles et des livres de piété dans
les ou des hôpitaux. L'évêque publie un mandement
equel il s'élève contre cette distribution.
ratique de la manière forte ne l'empêche pas d'être
an. Bonaparte, lui donnant audience après sa nomi-
avait fait allusion à sa jeunesse. Le nouvel évêque
it : « Avec une année de moins que moi, le premier
gouverne l'Europe ; j'espère, avec l'aide de Dieu,
r gouverner mon diocèse ». Sa carrière se résume
e dernier mot. P. BEUZART.

n : *Evangelische Kirchengeschichte der elsässischen itorien bis zur französischen Revolution*, 1 vol., 598 s. Strasbourg, Heitz, 1928, 80 fr.

Adam a fait suivre son volume sur l'histoire de
protestante de Strasbourg d'un second sur l'his-
u protestantisme dans les territoires d'Alsace jus-
Révolution française. Une Ire partie donne un aperçu
sur les progrès de la Réforme dans ces territoires
domination de l'Empire et sur le sort du protestan-
après le rattachement de l'Alsace à la monarchie
se. Dans une IIe partie, M. Adam expose l'histoire
riée du protestantisme dans les baillages ruraux de
de Strasbourg, dans le comté de Hanau-Lichtem-
seigneurie d'Oberbronn, la baronie de Fleckenstein,
té de la Petite-Pierre, au Ban-de-la-Roche, dans les
tés palatines, la seigneurie de Schoeneck, le comté
rwerden, le Westrich, la seigneurie d'Asswiller, le
de Horbourg et la seigneurie de Riquewihr, la sei-
de Ribeaupierre, dans 9 villes libres d'Alsace, dans
ages appartenant à la noblesse du Bas-Rhin, enfin à
ise. Un dernier chapitre relate les mesures prises
mpêcher le succès de la Réforme dans les territoires
iens et les grandes propriétés de l'évêché de Stras-

énumération indique la complexité et la diversité
blèmes à élucider, l'étendue des lectures et des
hes à faire, la valeur d'un ouvrage qui non seule-
ésume, dans un langage sobre et précis, le résultat
blications précédentes, mais les complète souvent
s données puisées, au cours de longues années, dans
hives. Il faut remercier M. Adam d'avoir fourni à
ux qui s'intéressent au passé de l'Alsace ce travail
ui leur permettra de se renseigner rapidement sur
ctuel de notre connaissance de l'histoire religieuse
ou de l'autre territoire.

Ce livre servira également de point de départ à ceux qui voudront élucider des problèmes qui attendent encore leur solution. M. Adam s'est surtout efforcé de fixer les dates qui marquent une étape dans l'histoire politique et confessionnelle des différents territoires. Des recherches ultérieures devront porter sur l'étude de la vie religieuse elle-même, sur son caractère, son intensité dans les différents territoires et sur les influences qui ont pu la conditionner, en un mot sur la formation de l'âme alsacienne dans les différentes régions.

H. STROHL.

A TRAVERS LA PRESSE

REVUES FRANÇAISES.

Revue des Deux Mondes, 15 juin. P. 921 : L. GILLET, *Sir Edmund Gosse*. Notre *Bulletin* a été consulté et cité (ce qui ne lui arrive pas souvent dans la *Revue*) par M. Gillet ; celui-ci a été déçu de ne pas y trouver confirmation de l'idée qu'avait Edm. Gosse, le célèbre écrivain anglais, grand ami de la France : « Il croyait ses ancêtres de Bordeaux ; c'étaient des protestants expulsés dans ce grand drame de la patrie, dans la tourmente de la Révocation. L'un d'eux était écrivain, auteur d'un poème sur la religion (1). » Or, *Michel Gosse* dont parle le Bulletin (2) est un Rochelais invité entre 1685 et 1699 à apporter un certificat de catholicité. Dans les registres publiés par la *Huguenot Society* de Londres on trouve de nombreux *Gosse* depuis « *William* born in Nor-1544 » (3) jusqu'à *Salomon*, parrain en 1710 à la Patente Thomas Tyrrell, 1 july 1544 (4) jusqu'à *Salomon*, parrain (Spittlefieds).

Revue d'histoire et de philosophie religieuses, Strasbourg, mars-avril 1928. P. 162 : P. JANELLE, *Voyage de Bucer et de Fagius, de Strasbourg en Angleterre* (avril 1549).

(1) Il n'est pas question de cette origine huguenote, sauf erreur, dans l'autobiographie publiée en 1907 : *Père et fils*. E. Gosse y dit seulement que sa famille paternelle, « de bonne souche, avait joui d'une grande aisance au XVIII[e] siècle ».

(2) 1899, p. 464.

(3) *Denizations and naturalizations* (t. VIII, 1893), p. 109.

(4) Registers, etc. (t. XI, p. 67).

ux archives de la ville de Strasbourg se trouve, dans des *aria ecclesiastica* (t. VIII, f° 183), le journal de route d'un udiant, *Negelin,* qui accompagna ses maîtres jusqu'à Cam-ridge, où il assista à l'inhumation de Fagius. Valérand oulain, envoyé par Cranmer sans doute, sert de guide. 'itinéraire ne suit que de loin le tracé actuel des rapides xpress-Orient et Bâle-Calais : on évite certaines grandes illes. M. Janelle reconstitue ingénieusement les étapes Raon, Saint-Nicolas-du-Port, Châlons, Berry-au-Bac, N.-D.-e-Liesse, Ham, Amiens, Saint-Omer) : 13 jours jusqu'à alais. L'accueil fait à Londres à Bucer est intéressant). 173).

Voici encore, à ce propos, quelques notes de géographie alvinienne (1). De Strasbourg à Ham les voyageurs, qui nt des chevaux, mettent huit jours et demi. Cela renseigne ır la durée du trajet analogue fait par Calvin, en sens ıverse, avec un compagnon (du Tillet), deux serviteurs et ı moins deux chevaux, vers le début de 1535 :

« Il prindrent le chemin de Lorraine pour venir à Basle... Un rviteur, en un lieu près de Mets nommé Desme, desroba la ougette où estoit tout leur argent, et emmena un des chevaux, llement qu'ils eussent esté en grande nécessité, sans ce que ıutre serviteur, qui est encore vivant, avait dix escus siens, ıi fournirent pour les mener à Strasbourg (2). »

Desme est un ancien nom de *Delme,* bourg qui se trouve ıtre Metz et Château-Salins (3). Au lieu de contourner ancy par le sud comme Bucer, franchissant la Meurthe à aint-Nicolas-du-Port, Calvin aurait passé au nord, vers le onfluent de la Moselle, gagné la vallée de la Seille et, à avers la région des étangs, atteint Sarrebourg et passé le ol de Saverne. Dix écus, pour trois hommes et un cheval ui avaient à faire une centaine de kilomètres, ce n'était pas eaucoup assurément. Bucer et ses compagnons ne faisaient uère plus de 30 kilomètres par jour et ont mis trois jours demi de Strasbourg à Saint-Nicolas. Calvin et du Tillet urent mettre au moins autant de Delme à Strasbourg.

J. P.

(1) *Bull.*, 1927, p. 514 ; 1928, p. 56.

(2) *Vie de Calvin,* par Nicolas Colladon (*Opera Calvini,* XXI, 57).

(3) *Wolfgang Musculus* est né en 1497 dans la région, à Dieuze (*Bull. pr.*, 1898, p. 164).

Sa première lettre à Calvin est du 23 juillet 1540 (*Opera,* XI, 61); il licite les Strasbourgeois de comprendre le français et l'allemand : *erito felix prædicanda est urbs vestra, cui hoc datum est ut non olum germanica sed et gallica lingua causam veritatis tueatur et romoveat.*

— P. 278 : H. STROHL, *Le catéchisme réformé en Suisse* (J. SCHWEIZER, *Der ref. Katechismus,* rend les réformateurs strasbourgeois responsables de ce qu'il considère comme une déviation de la méthode catéchétique primitive).

La Pharmacie française, mai-juin 1928. M. BOUVET, *Un apothicaire du roi enfermé à la Bastille, Pierre Baril* (né vers 1632, maître chirurgien de Neauphle, lieutenant du premier médecin et premier chirurgien du roi au bailliage de Montfort jusqu'en 1683 (interrogatoire de 1692 ; ms. 10.494, bibl. Arsenal), alors démissionnaire ; des dragons sont logés chez lui, il abjure, vient habiter Paris, rue Saint-Denis, puis rue Saint-Honoré près l'Oratoire, relaps, arrêté avec le pasteur *Bastide* (1692), enfermé dans la tour de la Bazinière le 27 février, mort le 29 août, enterré « dans les casemates du bastion où est le jardin de la Bastille ».

L'Illustration, 21 juillet. *Inauguration du tunnel des Pyrénées.* M. R. RITTER — notre collaborateur — fait remarquer, entre autres souvenirs historiques, que le Somport fut le passage par lequel Jeanne d'Albret fit pénétrer en Espagne nombre de livres protestants.

REVUES ÉTRANGÈRES.

Proceedings of the Huguenot Society of London, vol. XIII, n° 5, 1928. P. 441 : Discours du président à l'assemblée annuelle. (Notre Société est très reconnaissante à sir William Job Collins des aimables paroles qu'il lui a adressées, et à M. Samuel Romilly Roget pour le bienveillant compte rendu de notre Jubilé.)

— P. 454 : *Marie de la Rochefoucauld de Champagné ; comment elle quitta la France* (1687), par Th.-Ph. LE FANU.

JOURNAUX QUOTIDIENS ET HEBDOMADAIRES.

Le Christianisme au XXe siècle, juin 1928. A.-B. VIENNEY, *Pierre Astier, un fanatique outré* (d'après son dossier de 1807 aux Archives Nationales, F^{7} 3645, etc).

— 26 Juillet : J. MARTY, *Une lettre au sujet du pasteur Astier,* adressée à Boissy d'Anglas le 15 janvier 1805 par *Peirot,* « président provisoire de l'Eglise consistoriale de Vernoux ».

— 30 août (A.-B. VIENNEY). Lettre d'*Isaac Peirot,* alors commissaire du Directoire à Vernoux, demandant au ministre de la police l'autorisation pour les protestants de se réunir « au désert, dans les bois » (28 nivôse an V ; Arch. nat.

', 7222, B³ 5319) ; le ministre répond que « la loi du 7 ndémiaire an IV s'oppose formellement à cette demande : ... un bois n'est point un édifice prescrit par la loi ».

La Bonne Semence, Melun, juillet et sept. J. Pannier, *ntenaire du culte régulier à Versailles ; Oberkampf à uy.*

Feuille protestante de Saintonge, Pons, juin 1928. *Actes abjuration de 52 protestants du XVIIIe siècle à Pons :* emples de 1711, 1721, 1757. (M. le pasteur Robert, à Pons, verra volontiers un numéro à tout membre de la Société ii le lui demandera.)

Questions posées à nos lecteurs

M. de Thiant

Où trouver des renseignements sur *Robert de Mérode*, igneur de Thiant, mort à Anvers en 1583 (cf. *Bull.*, 1877, 43) ?

F. Ganshof,
Chargé de cours à l'Université de Gand.

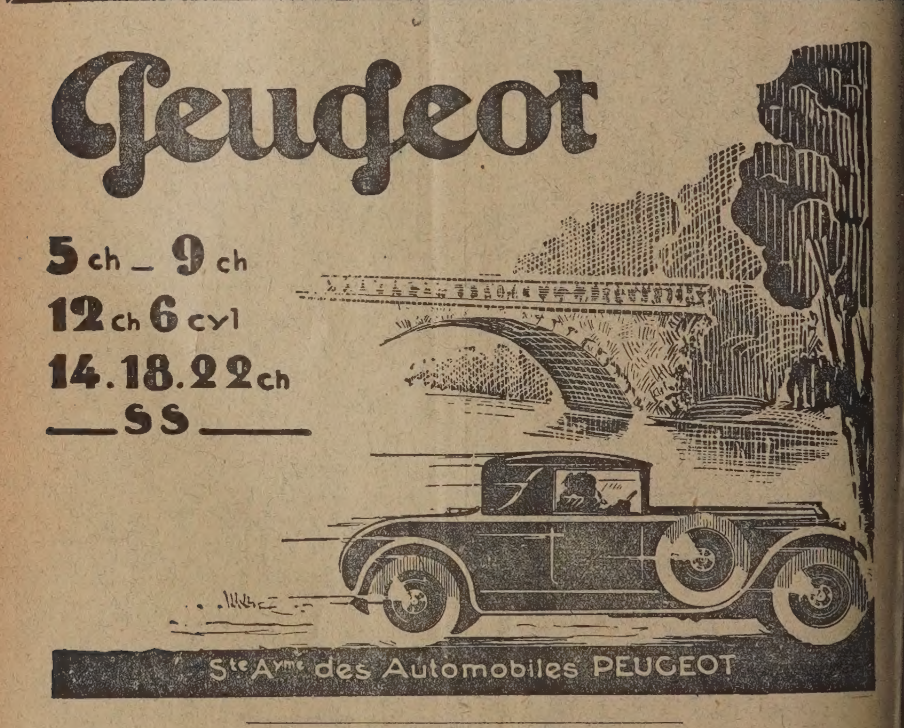
Quelques livres rares

Bosse (Abraham). *Traicté des manières de graver en ille-douce sur l'airin, par le moyen des Eaux-Fortes et s Vernix Durs et Mols.* A Paris, chez ledit Bosse, 1645, -8. Aux armes de de Thou, avec le chiffre au dos, frontis-ce et 16 planches, vendu 3.600 francs.

Bullinger (Henri). *Cent sermons sur l'apocalypse de sus-Christ, révélée par l'Ange du Seigneur : veue et es-ite par Jean l'Apostre et évangéliste.* S. l. (Genève). De nprimerie de Jean Crespin, pour Nicolas Barbier et Tho-as Courteau, 1558, première édition en français, fers azu-, d'arabesques et d'entrelacs dor., tr. dor. et ciselées. eliure du XVIe siècle). 14.500 francs.

Estienne (Henri). *Francofordiense emporium, sive Fran-fordienses nundinæ.* Excudebat Henricus Stephanus, 1574, -8. Edition originale. 800 francs.

Le Maçon (R.), dict. de La Fontaine. *Les funérailles de dome et de ses filles, descriptes en vingt Sermons sur listoire de Moyse en Genese, chapitre* 18 *et* 19. A Londres, r Richard Field, 1610, in-8. 1.100 francs.



IMP. CORBIÈRE & JUGAIN - ALENÇON